

Mémoire d'étude / janvier 2011

Diplôme de conservateur de bibliothèque

**Améliorer la visibilité des
bibliothèques numériques sur
Internet : état des lieux et
perspectives de la coopération
numérique en France**

Maria-Livia Cadis

Sous la direction de Thierry Claerr
Adjoint au chef du département du patrimoine et de la politique numérique –
Service du livre et de la lecture

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier Thierry Claerr, qui a dirigé ce mémoire, pour sa disponibilité et ses conseils, qui m'ont permis de me mieux appréhender la diversité des enjeux liés à la numérisation.

J'adresse également mes remerciements aux professionnels des bibliothèques avec qui j'ai pu m'entretenir et qui m'ont consacré volontiers un peu de leur temps : Frédéric Martin, Jean-François Vincent, Frédérique Flamerie de Lachapelle, Noëlle Balley, Mathieu Andro, Anne Autissier, Antoine Fauchié et Anne Weber. Je n'oublie pas non plus les personnes qui ont accepté de répondre au questionnaire que je leur ai envoyé sur leur bibliothèque numérique, me procurant ainsi des informations précieuses pour alimenter ma réflexion.

Enfin j'ai une pensée pour mon père, qui s'est prêté de bonne grâce à quelques relectures.

Résumé :

Les bibliothèques sont de plus en plus nombreuses à numériser et mettre en ligne leurs fonds patrimoniaux. L'enjeu pour elles à présent est de rendre accessible au plus grand nombre la richesse de ces collections, souvent méconnues d'une partie du public qu'elles pourraient pourtant intéresser. Il s'agit de s'adapter aux nouveaux usages de recherche documentaire induits par le développement des outils numériques. Aujourd'hui, la coopération entre les bibliothèques en ligne mais aussi avec d'autres acteurs est une piste qui permettrait à ces établissements d'améliorer leur visibilité. Dans le cas de la France, la coopération numérique est largement impulsée par Gallica, qui met en place une réelle politique de partenariats avec les autres bases en ligne. Elle n'est cependant pas l'unique partenaire possible et le paysage des bibliothèques numériques françaises se construit aussi en développant d'autres liens. Des moteurs de recherche généralistes aux simples internautes, les bibliothèques numériques sont amenées à travailler avec des acteurs variés, qui apportent chacun à leur façon une plus-value à leur travail de mise en ligne.

Descripteurs :

Bibliothèques virtuelles [France]

Coopération entre bibliothèques

Documentation de bibliothèque -- Numérisation

Recherche sur Internet

Abstract :

A growing number of libraries is digitising patrimonial collections, making them available online. Their challenge nowadays is allowing most Internet users to know this rich collections, often little known. Libraries have also to adapt themselves to the development of digital tools which create new behaviors regarding information search. Today, online visibility can improve through cooperation, between digital libraries themselves but also with other institutions.

In France, digital cooperation is widely driven by Gallica, which sets a partnership policy with other databases. However, it is not the only partner of French digital libraries, which develop also other connections. From general search engines to simple Internet users, digital libraries work with various protagonists, who help, each one with its own means, making these databases more attractive.

Keywords :

Digital libraries

Library cooperation

Library materials -- Digitisation

Internet searching



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
BIBLIOTHÈQUE ET DIFFUSION DES DOCUMENTS NUMÉRISÉS : CONTEXTE ET ENJEUX.....	14
Qu'est-ce qu'une bibliothèque numérique ?.....	14
<i>Des difficultés de définition.....</i>	<i>14</i>
<i>La bibliothèque numérique, de nouveaux outils à disposition des usagers.....</i>	<i>15</i>
Le développement des bibliothèques numériques, une réflexion primordiale depuis le début des années 1990.....	18
<i>La visibilité, enjeu majeur depuis les années 1990.....</i>	<i>18</i>
Les pouvoirs publics en faveur de l'accélération des processus de numérisation.	18
L'accessibilité à la culture.....	19
<i>Les bibliothèques numériques forment à l'heure actuelle un paysage hétérogène dans un contexte qui évolue rapidement.....</i>	<i>21</i>
La visibilité, par quels moyens ?	25
<i>Questions techniques.....</i>	<i>25</i>
<i>Quels documents dans les bibliothèques numériques ?.....</i>	<i>27</i>
LE PAYSAGE DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES EN FRANCE : GALLICA, PIVOT DE LEUR DÉVELOPPEMENT ?.....	30
Les initiatives de Gallica.....	31
<i>Point sur le projet Gallica.....</i>	<i>31</i>
<i>Gallica et ses partenariats.....</i>	<i>32</i>
Avec qui ?.....	32
La nature des partenariats.....	33
Les conséquences en termes de visibilité.....	35
Du point de vue des autres bibliothèques.....	36
<i>La mise en place et les raisons des partenariats.....</i>	<i>36</i>
Ce qui amène les bibliothèques à se rapprocher de Gallica.....	36
Comment se mettent en place les partenariats ?.....	38
<i>Bilan des partenariats.....</i>	<i>40</i>
Conséquences en termes de visibilité et d'ergonomie.....	40
Quelles relations avec Gallica ?.....	43
D'AUTRES PISTES POUR LES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES.....	46
L'évolution de l'existant.....	46
<i>Les pistes d'évolution de Gallica.....</i>	<i>46</i>
<i>La coopération au niveau européen : Europeana.....</i>	<i>49</i>
<i>Grands portails thématiques, portails régionaux.....</i>	<i>53</i>
Les portails régionaux.....	53
Des agrégateurs nationaux : les exemples de Culture.fr et Patrimoine numérique	56
Quelles pistes innovantes ?.....	58
<i>Travailler en commun avec des acteurs variés.....</i>	<i>58</i>
L'utilisation de plateformes déjà existantes : comme dépôt ou moyen de disséminer l'information.....	58
Les questions soulevées par Google.....	60
<i>La création de portails à gestion commune : le cas de la BSG.....</i>	<i>62</i>

<i>Développement des aspects participatifs</i>	66
Les réseaux sociaux : des outils de communication mais aussi de valorisation du patrimoine numérisé.....	66
La participation des usagers à la bibliothèque.....	68
CONCLUSION	71
BIBLIOGRAPHIE	73
WEBOGRAPHIE	79
TABLE DES ANNEXES	81
TABLE DES ILLUSTRATIONS	93

Sigles et abréviations

Arald : Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation

BBF : Bulletin des Bibliothèques de France

BML : Bibliothèque municipale de Lyon

BM : Bibliothèque municipale

BIU : Bibliothèque inter-universitaire

BnF : Bibliothèque nationale de France

BN-R : Bibliothèque numérique de Roubaix

BNSA : Banque numérique du savoir d'Aquitaine

BVH : Bibliothèques Virtuelles Humanistes

CNL : Centre national du Livre

CNUM : Conservatoire numérique des Arts et Métiers

INHA : Institut national d'Histoire de l'Art

SCD : Service commun de la documentation

UPMC : Université Pierre et Marie Curie

Introduction

« La BNF venait d'effacer les murs de ses tours. Par le truchement des technologies de l'information et de la communication, ce lieu patrimonial par excellence rencontrait la formidable attente de culture qui est un des traits les plus porteurs d'espoir de notre société¹».

C'est ainsi que le rapport sur la *Diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle*, dit rapport Ory-Lavollée, décrit la journée du 24 janvier 2000, date à laquelle la BnF « portait de 5 000 à 35 000 le nombre d'ouvrages numérisés accessibles sur son site, et de 10 000 à 35 000 le nombre d'images² ». Il est donc clair que la numérisation est un enjeu au cœur des préoccupations des bibliothèques, par rapport à la conservation mais aussi à l'accès aux documents issus de leurs fonds. Les questions d'archivage électronique et de conservation pérenne des documents numérisés font ainsi l'objet d'une réflexion approfondie de la part du ministère de la Culture ainsi que des bibliothèques. Disposer de fichiers numérisés de ses fonds permet d'envisager une diffusion qui dépasse les murs de la bibliothèque, avec un accès aux documents facilité. Il est alors possible de mettre à disposition des usagers un grand nombre de documents, accessibles à n'importe quelle heure et de n'importe quel endroit, ce qui ouvre des perspectives en termes de démocratisation culturelle, mais aussi de facilitation des recherches documentaires. À l'heure actuelle, les enjeux des bibliothèques numériques s'articulent essentiellement autour des fonds patrimoniaux, donc des œuvres libres de droits. Cette étude s'intéressera à ces fonds, et non aux enjeux liés à l'édition numérique et à la diffusion d'œuvres sous droits.

Le numérique permet de supprimer les frontières matérielles inhérentes à la consultation de certains documents. Les publics potentiellement touchés par la bibliothèque s'en trouvent donc élargis. Il ne s'agit plus seulement d'atteindre des usagers susceptibles de se rendre sur place pour consulter des documents, c'est-à-dire dans un certain périmètre, mais bien d'attirer toutes les personnes intéressées par un contenu.

Il faut à présent tenir compte du fait que la pratique de la recherche documentaire elle-même est modifiée avec le numérique. Rechercher des documents en ligne implique l'instantanéité des résultats et de la consultation des documents numérisés. La réutilisation des contenus évolue elle aussi par ce biais. Par exemple, il est désormais possible de télécharger des fichiers numérisés par les bibliothèques ou de rechercher directement des extraits d'un texte³, au lieu de parcourir un ouvrage de façon traditionnelle. Le rapport au document évolue donc considérablement avec la numérisation puisque celle-ci peut conduire à un changement de format et de qualité.

Les bibliothèques numériques présentent donc une formidable opportunité de diffusion de documents en général difficiles d'accès, du fait de leur rareté ou de leur fragilité. C'est aussi un moyen de multiplier les possibilités de consultation, qui peuvent être simultanées, le tout sans précautions particulières, comme cela pourrait être le cas lors de la consultation d'un ouvrage ancien, précieux et fragile. Cette mise à disposition en ligne peut par ailleurs toucher des usagers qui ne se seraient pas déplacés à la bibliothèque pour faire la démarche de consulter des documents. Les bibliothèques numériques pourraient ainsi limiter cet effet d'éviction en facilitant l'accès à certains de leurs fonds. Cependant, si leur public potentiel peut s'élargir grâce à la consultation en

¹ ORY-LAVOLLEE Bruno, *La diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle*, remis à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, 9 janvier 2002, 143 p. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/ory-lavollee/ory-lavollee.pdf> Consulté le 23 novembre 2010, p. 14

² *Ibid.* p. 14

³ Dans le cas d'un ouvrage numérisé.

ligne, il n'est pas certain qu'il connaisse effectivement les possibilités offertes par les nombreuses bibliothèques numériques françaises⁴. C'est dans ce contexte que se pose la question de la visibilité.

« Rien ne sert d'être disponible si l'on n'est pas visible⁵ » estime le *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, remis par Marc Tessier à Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, le 12 janvier 2010. La problématique exprimée dans la présente étude est ici abordée. En effet, un certain nombre de bibliothèques ont déjà développé des actions de numérisation de leurs fonds et sont présentes sur la Toile. Le wiki Bibliopedia recensait au 15 novembre 2010 plus d'une centaine de bibliothèques numériques en France. Cependant, si la numérisation est un sujet qui a pris de l'ampleur dès les années 1990, c'est un processus qui prend du temps et qui n'est pas encore généralisé. À l'heure actuelle, le paysage des bibliothèques numériques françaises est encore très hétérogène et chacune d'elles a un rythme de développement différent. Certaines bibliothèques ont ainsi numérisé des fichiers mais plutôt dans un but de conservation, d'autres ont au contraire beaucoup développé leurs portails ou pensent à l'utilisation des réseaux sociaux pour mettre en valeur leur patrimoine numérisé... Autant de situations qui peuvent désorienter l'utilisateur. Ainsi, il ne suffit pas d'être présent sur le Web pour être connu et accessible. Des stratégies sont bel et bien indispensables pour permettre aux bibliothèques d'être mieux visibles et de cette façon de remplir leur mission de diffusion des documents qu'elle possèdent. Il est donc nécessaire ici de permettre aux usagers de trouver ce qu'ils cherchent à travers le fouillis de la Toile, mais aussi de se repérer dans les divers portails numériques proposés par les bibliothèques.

Cette étude s'inscrit dans le contexte posé par le rapport Tessier. Il rappelle l'importance de numériser des contenus et de les mettre à disposition du public, car c'est une façon de répondre aux nouveaux usages qui se développent en termes de recherche d'information. Or, lorsqu'elles se sont développées, les bibliothèques numériques n'ont pas élaboré de stratégie commune, ce qui explique qu'elles constituent aujourd'hui un paysage hétérogène, au moment où l'on s'interroge sur la place des moteurs de recherche et du développement des réseaux sociaux. Le rapport a engagé une réflexion sur les outils numériques existants puis sur les pistes de développement possibles. À l'heure actuelle, si la numérisation continue de se développer, des lacunes subsistent, notamment dans le domaine de la diffusion et de la visibilité des informations. Il est donc capital de s'interroger sur les outils de valorisation des fonds numérisés et d'observer quelles pistes les bibliothèques ont choisi pour satisfaire leurs logiques de diffusion et leurs besoins de visibilité institutionnelle.

Afin de renforcer la visibilité des fonds numérisés, différentes pistes s'ouvrent aux établissements. Il peut s'agir de moyens techniques, pour améliorer les interfaces de consultation, faciliter la recherche en ligne, réfléchir sur le référencement des données, etc. Quelles que soient les orientations choisies pour valoriser les fonds numérisés, l'objectif demeure de trouver une place au sein du réseau que constitue le Web. C'est dans ce contexte que la mise en place de partenariats -concrètement l'établissement de liens entre les différents fonds mis en ligne- peut être intéressante. La coopération numérique est en effet en plein essor. Aujourd'hui, les projets de bibliothèques numériques se développent et les établissements se mettent en relation les uns avec les autres. Cela se traduit par exemple par l'apparition d'agrégateurs, qui rendent possible des recherches simultanées sur différents fonds, comme le permet Europeana. Il est aussi

⁴ Bibliopedia en recense plus d'une centaine : http://www.bibliopedia.fr/index.php/Biblioth%C3%A8ques_num%C3%A9riques Consulté le 16 novembre 2010.

⁵ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, Paris, remis à M. le Ministre de la Culture et de la Communication, 12 janvier 2010, 64 p. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/mcc/Actualites/A-la-une/Mission-sur-la-numerisation-du-patrimoine-ecrit/Rapport-Tessier> Consulté le 23 novembre 2010. p. 27

envisageable d'enrichir les fonds des bibliothèques numériques en s'associant, comme c'est le cas de Gallica et de ses partenaires. Aujourd'hui, cette coopération n'est cependant pas systématisée, les partenariats se créent au cas par cas, avec des modalités différentes selon les établissements. Il s'agit donc d'une période charnière, de réflexion, au cours de laquelle les bibliothèques numériques peuvent mettre en œuvre diverses stratégies de visibilité et expérimenter différentes formes de coopération, entre elles bien sûr, mais aussi avec d'autres acteurs. Chacun coopère en effet selon ses besoins, ses collections, ses compétences.

Dans le cas de la France, il est néanmoins indispensable d'examiner le rôle de Gallica en matière de coopération numérique. C'est en effet une bibliothèque numérique incontournable aujourd'hui, non seulement par sa taille, mais aussi car elle joue un rôle moteur en matière de numérisation. Elle cristallise ainsi beaucoup de questions autour de cette problématique. Le rapport Tessier lui consacre par exemple une large réflexion, tandis que ses choix en matière de partenariats alimentent les réflexions sur la diffusion du patrimoine numérisé, comme le récent accord signé avec Microsoft pour améliorer l'indexation de Gallica dans Bing!⁶. De plus, Gallica souhaite se positionner comme une « tête de réseau ». C'est notamment par son biais que ses bibliothèques partenaires seront référencées dans Europeana. Il est donc important de s'intéresser à son rôle auprès des autres bibliothèques partenaires françaises, en s'interrogeant sur l'impact de cette coopération sur la visibilité des fonds numérisés.

Pour la réalisation de cette étude, il a donc semblé nécessaire de questionner les bibliothèques partenaires de Gallica, afin d'avoir une vision plus précise de leurs stratégies de visibilité et plus précisément de leur attentes vis-à-vis de leurs partenariats. Le choix de se concentrer sur les partenaires de Gallica permet de situer le rôle de cette dernière dans le panorama des bibliothèques numériques françaises, tout en s'attachant aux diverses initiatives prises par les bibliothèques numériques en matière de valorisation du patrimoine. Pour les besoins de ce mémoire, un questionnaire⁷ a été envoyé aux bibliothèques partenaires de Gallica. De plus, des entretiens oraux ont été réalisés avec certaines d'entre elles, ainsi qu'avec d'autres acteurs⁸. Ces rencontres très enrichissantes ont permis une réelle interaction avec les personnes en charge des bibliothèques numériques, avec toujours une présentation de leurs portails, qui a rendu plus concrètes les réflexions menées au cours de cette étude. Si quelques bibliothèques n'ont pas pu répondre à l'enquête menée, les réponses obtenues viennent d'établissements variés, ce qui permet d'obtenir une vision plus globale des problématiques abordées. Les réponses comptent ainsi des bibliothèques publiques et universitaires qui coopèrent avec Gallica. Par ailleurs, il a paru important de s'intéresser à des partenariats en cours de construction, comme c'est le cas à la médiathèque de Bourg-en-Bresse.

Ces propos s'attachent à rappeler les enjeux de visibilité auxquels sont confrontées les bibliothèques numériques (I), avant d'aborder plus précisément la question de la coopération numérique avec Gallica (II) et les autres associations possibles pour ces bibliothèques (III).

⁶ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Communiqué de presse: La BnF et Microsoft signent un accord facilitant l'accès au patrimoine numérisé par la BnF*, Paris, 2010, 1 p. [en ligne] http://www.bnf.fr/documents/cp_accord_bnf_microsoft.pdf Consulté le 18 novembre 2010.

⁷ Voir en annexe.

⁸ Voir en annexe la liste des bibliothèques interrogées.

Bibliothèque et diffusion des documents numérisés : contexte et enjeux

QU'EST-CE QU'UNE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE ?

Des difficultés de définition

Aujourd'hui, l'explosion du numérique fait évoluer les pratiques des usagers mais aussi des professionnels, rendant l'utilisation d'outils en ligne banale⁹. Les bibliothèques numériques occupent donc à l'heure actuelle une place incontournable dans la recherche documentaire. Ainsi,

« dans un monde où le numérique a envahi presque tous les actes de la vie quotidienne, les pratiques de lecture et de travail sur les documents changent. Cette évolution est particulièrement visible dans le monde de la recherche, le processus de publication scientifique étant à la pointe de ces transformations¹⁰».

Le développement des bibliothèques numériques questionne donc les pratiques professionnelles, qui doivent s'adapter à de nouveaux usages. Or, les bibliothèques proposent des réponses variées à ces besoins des usagers, ce qui explique la diversité des bibliothèques numériques. Il est donc nécessaire de définir ce qu'est la bibliothèque numérique avant de poursuivre plus avant la réflexion à son sujet. Sa définition la plus simple est celle d'une entité en ligne qui comprend une collection constituée de documents numériques. Cependant, ce type de bibliothèque comporte une dualité dès l'origine, ce qui la rend difficile à définir, puisqu'elle peut prendre des formes diverses. En effet, une bibliothèque numérique peut être constituée d'un ensemble de documents numérisés à partir d'autres formats, mais aussi de documents n'existant que sous forme numérique. En outre, toutes les bibliothèques ne disposent pas forcément d'un service de numérisation. La méthode de constitution d'une bibliothèque numérique peut donc changer selon les établissements. Parfois la numérisation et la mise en ligne sont effectuées du début à la fin par la bibliothèque, alors que d'autres délèguent certaines étapes à des prestataires. La qualité des documents, leur origine et la façon de les mettre en ligne sont donc extrêmement hétérogènes.

Empruntant les mots de Gary Cleveland, on peut estimer que

« les bibliothèques numériques sont des organisations qui offrent des ressources, y compris en personnel, pour sélectionner, structurer, offrir un accès intellectuel, interpréter, distribuer et conserver l'intégrité de documents sous forme numérique. Une bibliothèque numérique garantit également un accès sur la durée aux œuvres électroniques dans le but d'être aisément et à un moindre coût disponibles à un ou plusieurs publics spécifiques¹¹».

⁹ Selon l'INSEE, en 2008, 61 % des hommes et 64 % des femmes en France avaient utilisé Internet au moins une fois par semaine en moyenne. Cette proportion monte à 88 % et 89 % pour la population ayant un niveau scolaire élevé. Source : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTEF05165 Consulté le 21 juillet 2010.

¹⁰ CARBONE Pierre et CAVALIER François (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, Paris, Cercle de la librairie, 2009, 311 p. ISBN 978-2-7654-0975-5.

¹¹ CLEVELAND Gary. « Digital libraries : Definitions, Issues and Challenges », IFLANET, UDT Occasional paper, mars 1998, n°8 [en ligne] <http://ifla.org/VI/5/op/udtop8/udtop8.htm> Consulté le 26 octobre 2010 : « Digital libraries are organizations that provide the resources, including the specialized staff, to select, structure, offer intellectual access to, interpret, distribute, preserve the integrity of, and ensure the persistence over time of collections of digital works so that they are readily and economically available for use by a defined community or set of communities ». Traduction française dans ESTERMANN

Cette définition permet de comprendre que les missions des bibliothèques numériques ne se résument pas à numériser des fonds et acquérir des documents numériques. Il s'agit aussi de

« signaler et mettre à disposition des documents avec les outils permettant leur exploitation et leur diffusion, assurer leur conservation et leur accessibilité sur le long terme et veiller à l'évaluation du tout. Autant d'opérations que l'on pourrait résumer en deux concepts, celui d'une politique d'acquisition suivie d'une politique de gestion des collections¹²».

La visibilité est donc un enjeu aussi important que la constitution d'une collection numérique. « Rien ne sert d'être disponible si l'on n'est pas visible » rappelle le rapport Tessier¹³.

Une bibliothèque numérique peut alors se concevoir de différentes façons. Elle est parfois mise en opposition avec la bibliothèque physique. C'est une interrogation qui revient régulièrement dans la littérature professionnelle à propos du devenir des bibliothèques. Pierre Chourreau¹⁴ s'interroge ainsi sur « la disparition pure et simple¹⁵ » des bibliothèques physiques, au profit des numériques, en expliquant qu'il peut s'agir d'un « idéal possible de la bibliothèque contemporaine¹⁶ », tandis que Bertrand Calenge réfléchit sur le concept de « bibliothèque hybride¹⁷ », qui articule bibliothèques matérielle et numérique. Quoi qu'il en soit, celles-ci connaissent des enjeux communs, notamment en ce qui concerne leurs relations au public. Ainsi, l'une comme l'autre ont pour objectif de toucher un certain type de public, de réussir à l'amener vers leurs collections, en mettant en œuvre pour cela diverses stratégies.

La bibliothèque numérique, de nouveaux outils à disposition des usagers

La bibliothèque numérique peut se concevoir comme un complément de la bibliothèque physique, un outil qui permet d'aller plus loin. Elle présente en outre certains avantages pour les usagers, comme l'absence d'horaires d'ouverture, la quantité de certaines informations proposées, par exemple lorsque les bibliothèques universitaires proposent l'accès à d'onéreuses bases de données, et surtout l'effacement des limites physiques. Ainsi, selon Anne Verneuil¹⁸,

« les missions des bibliothèques changent peu, ce sont les outils qui évoluent. [...] La bibliothèque devient un lieu de flux, une interface qui construit des chemine-ments, un espace intergénérationnel qui sait aussi servir des besoins particuliers. La multiplication des usages et la segmentation des publics nécessitent de disséminer les moyens d'accès, de décroquer l'information. Cela implique bien sûr de

Yolande et JACQUESSON Alain, « Quelle formation pour les bibliothèques numériques? », *BBF*, 2000, n° 5, p. 4-17 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0004-001> Consulté le 26 octobre 2010.

¹² NEOUZE Valérie, *Quelle bibliothèque numérique pour une bibliothèque patrimoniale ? L'exemple de la bibliothèque centrale du Muséum d'Histoire naturelle de Paris*, 2001, 85 p. Mémoire d'études DCB. Villeurbanne : Enssib.

¹³ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p 27.

¹⁴ Directeur du service commun de la documentation de l'université Paul Sabatier à Toulouse.

¹⁵ CHOURREU Pierre, « Collections numériques, collections physiques », *BBF*, 2010 n° 3 p 18-21 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0018-003> Consulté le 26 octobre 2010

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ « exposée en lien avec des documents numériques libres de droits, [la collection matérielle] peut suggérer une appropriation personnelle de documents non libres de droits mais librement manipulables sous leur forme imprimée ». CALENGE Bertrand, « Le nouveau visage des collections », *BBF*, 2010, n° 3, p. 6-12 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0006-001> Consulté le 26 octobre 2010

¹⁸ Directrice de la bibliothèque municipale d'Anzin (59).

faire évoluer les métiers des bibliothèques et les compétences des bibliothécaires, mais aussi de modifier la vision politique de la lecture publique pour que les élus prennent la mesure de ces changements qui ont un coût (accès aux ressources, formation) et qui serviront une population de moins en moins limitée à un unique territoire administratif¹⁹».

Ce sont les portails documentaires qui permettent de relier la bibliothèque physique -en présentant ses services et en proposant son catalogue- avec la bibliothèque numérique. Les bibliothèques s'efforcent ainsi d'établir

« un lien entre les collections imprimées du catalogue et la documentation en ligne bibliographique, qu'il s'agisse de bases de données spécialisées, de bases d'articles, de textes numérisés de toute nature accessibles en texte intégral. Ils donnent sens à la bibliothèque hybride, autant physique (collections imprimées ou sur support magnétique) que virtuelle²⁰ » .

En effet, à l'heure de la diversification des accès à l'information, le défi est de capter l'attention de l'utilisateur. Il s'agit alors de repenser les services de la bibliothèque en termes numériques. Cela permet aussi de nouvelles possibilités, comme intégrer l'utilisateur, qui peut interagir avec les professionnels via le portail, mais aussi personnaliser son accès à la bibliothèque. De nouvelles possibilités de communication pour la bibliothèque et de recherche d'information sont offertes aux usagers. La visibilité passe aussi par cette démarche d'attractivité de la bibliothèque. En effet, mettre en place des services en ligne innovants et attractifs est un atout certain, en termes de relation avec les usagers, de recherche d'informations et donc d'intérêt pour le public.

L'existence d'une bibliothèque numérique permet l'apparition de services qui mettent en valeur les collections d'une façon nouvelle. Les portails documentaires sont alors une véritable porte d'entrée sur la bibliothèque, mais aussi une vitrine. C'est le cas des outils de valorisation utilisés souvent dans les bibliothèques, tels que les « coups de cœur » ou les listes de nouveautés. Par exemple, le portail documentaire de la médiathèque intercommunale Ouest Provence²¹ présente une rubrique intitulée « Nos conseils »²², dans laquelle se trouve une sélection d'ouvrages, rangés par thèmes avec, pour chacun d'eux, un résumé, l'avis d'un bibliothécaire, des liens vers d'autres pages Internet, le « tag²³ » correspondant à l'ouvrage, des liens vers d'autres documents portant sur le même sujet (*si vous avez aimé, vous aimerez aussi...*). Le lecteur a aussi la possibilité de déposer son propre commentaire sur l'ouvrage, ou encore de découvrir les *Tops 5*²⁴ de la bibliothèque, c'est-à-dire cinq documents que les bibliothécaires ont jugé particulièrement intéressants, dans tous les genres.

La bibliothèque municipale de Lyon, elle, a développé un portail documentaire spécifique à la musique, *Musiqu'Azimuts*²⁵, qui met aussi en ligne ses sélections « coups de cœur », ainsi qu'une liste de documents « à redécouvrir », qui sont des documents « oubliés » du silo de la BML. On y trouve également une sélection de sites musicaux. Cet exemple permet de noter que la bibliothèque numérique fait en réalité partie d'une bibliothèque dite hybride, qui présente des aspects matériels et virtuels. Bien sûr, les

¹⁹ VERNEUIL Anne, « L'avenir des bibliothèques à l'ère du web 2.0 et face aux évolutions d'Internet », *BBF*, 2007, n° 5, p. 93-94 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0093-005> Consulté le 26 octobre 2010.

²⁰ DUJOL Anne, « Les sites web des bibliothèques », *BBF*, 2006, n° 3 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-03-0038-006> Consulté le 26 octobre 2010.

²¹ <http://www.mediathequeouestprovence.fr/> Consulté le 7 décembre 2010.

²² <http://www.mediathequeouestprovence.fr/conseils-palmares/> Consulté le 7 décembre 2010.

²³ Littéralement « étiquette » décrivant le contenu d'un objet.

²⁴ <http://www.mediathequeouestprovence.fr/conseils-palmares/nos-tops-5/accueil-top-5.html> Consulté le 7 décembre 2010.

²⁵ <http://www.bm-lyon.fr/musiquazimuts/> Consulté le 7 décembre 2010.

deux parties ne se répondent pas forcément en termes de documents, puisque la bibliothèque numérique n'est pas constituée seulement de documents numérisés appartenant à la bibliothèque matérielle. Cependant, elles se complètent. Ainsi l'on peut découvrir les diverses tentatives des bibliothèques pour mettre en valeur leurs collections, grâce aux outils numériques, par le biais de leur portail documentaire. Celui de la médiathèque intercommunale Ouest Provence est, comme nous venons de le voir, très développé, avec ses conseils, ses liens vers d'autres documents du même genre, ses « tags » et la possibilité pour les lecteurs de partager leurs avis.

Une autre possibilité offerte par les bibliothèques numériques est de développer des dossiers documentaires en ligne. De nombreux établissements publics ou universitaires ont choisi d'agrémenter leur offre de ressources documentaires par des dossiers consultables en ligne. Deux approches sont à observer. La première concerne les bibliothèques qui détiennent un fonds patrimonial et local qu'elles souhaitent diffuser et mettre en valeur auprès du plus grand nombre. Ce sont souvent les bibliothèques municipales, mais pas seulement. Dans le second cas, certaines bibliothèques conçoivent des dossiers documentaires en complément d'une exposition, d'un évènement culturel, ou d'un sujet d'actualité. Par exemple, dans le cas du portail Jubil²⁶ de l'Université Pierre et Marie Curie, certains dossiers documentaires reprennent les conférences présentées dans le cadre du programme *Sciences à cœur*, série de rencontres avec des scientifiques données à l'université tout au long de la saison écoulée. Ils présentent toute une liste de ressources : sites Internet, liens directs vers des notices d'ouvrages du catalogue des bibliothèques de l'UPMC, liens vers des articles de publications scientifiques... Le portail du SCD d'Artois²⁷, quant à lui, propose un certain nombre de dossiers scientifiques sous forme de fichiers PDF. Les dossiers peuvent présenter un texte très complet sur le sujet abordé et offrir à la fin une sélection de ressources que l'on peut retrouver dans les collections du SCD. Cette sélection prend la forme d'une bibliographie complétée par les cotes des documents. Des liens vers des ressources documentaires disponibles en ligne, rapports ou articles, viennent généralement clore le dossier. Certaines bibliothèques proposent aussi des dossiers thématiques, comme c'est le cas pour la bibliothèque du muséum d'histoire naturelle de Grenoble. Il s'agit, dans ce cas, d'une webographie simple avec parfois des liens vers des ouvrages numérisés²⁸.

Le développement du numérique offre donc de nombreuses possibilités de diffusion pour les bibliothèques. Elles doivent aujourd'hui compter avec les outils que leur offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme, par exemple, ceux du Web 2.0²⁹. La mise en place d'une bibliothèque numérique accessible et visible sur la Toile implique donc de maîtriser cet univers et surtout de mettre en place des politiques de numérisation suivies. Cela explique que la question de la numérisation du patrimoine retient l'attention des pouvoirs publics depuis deux décennies.

²⁶ <http://jubil.upmc.fr/repons/portal/> Consulté le 26 octobre 2010.

²⁷ <http://portail.bu.univ-artois.fr/cda/default.aspx?INSTANCE=INCIPIO> Consulté le 26 octobre 2010.

²⁸ Par exemple, un dossier sur le cristal : <http://molieres.grenoble.fr/modules/edito/content.php?id=13#cristal> Consulté le 26 octobre 2010.

²⁹ O'REILLY Tim, « What is web 2.0 », [en ligne], <http://oreilly.com/web2/archive/what-is-web-20.html> Consulté le 26 octobre 2010.

LE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES, UNE RÉFLEXION PRIMORDIALE DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 1990

La visibilité, enjeu majeur depuis les années 1990

Les pouvoirs publics en faveur de l'accélération des processus de numérisation

En 1997, Lionel Jospin, alors Premier ministre, prononce un discours où il exprime la nécessité pour la France d'entrer pleinement dans la « société de l'information³⁰ ». Pour ce faire, il liste les priorités dans ce domaine, notamment

« le développement de notre présence culturelle sur les nouveaux réseaux d'information grâce à une politique ambitieuse de numérisation de notre patrimoine culturel, lequel doit être accessible au public sur les réseaux ouverts : patrimoine de l'écrit, patrimoine architectural et artistique, patrimoine scientifique³¹ ».

Lionel Jospin explique ici que les acteurs publics ont pris conscience dès les années 1990 de l'importance de la présence des institutions culturelles sur la Toile, notamment les bibliothèques. En effet, il rappelle le rôle phare de la BnF dans ce processus de visibilité, en souhaitant « que la Bibliothèque nationale de France propose dès maintenant au public un accès gratuit, par Internet, à certains de ses fonds³² ». En outre, c'est en 1996 que le ministère de la Culture a lancé son « Plan national de numérisation », qui favorisait les initiatives des acteurs culturels pour la numérisation et la mise en réseau de leur patrimoine³³. Les années 1990 ont bel et bien été une période de prise de conscience des formidables possibilités qu'offre la numérisation et les enjeux liés à la présence des acteurs culturels sur Internet.

L'intérêt des acteurs publics pour la question de la numérisation traduit ainsi l'entrée dans la « société de l'information » et la prise en compte de nouveaux enjeux, liés à la question du numérique. La première préoccupation de Lionel Jospin en 1997 portait sur l'influence culturelle de la France³⁴, préoccupation toujours d'actualité. Ainsi, en 2002, le rapport Ory-Lavollée, estime que « la diffusion numérique du patrimoine peut fortement contribuer au rayonnement international de la France³⁵ ». La question de la diffusion des ressources en ligne prend donc ici une teinte politique, puisque « les réseaux sont devenus des lieux de compétition économique et stratégique entre

³⁰ JOSPIN Lionel, Premier ministre, *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information*, [discours] 18e Université de la communication : Hourtin (Gironde), 25 août 1997 [en ligne] http://www.archives.premierministre.gouv.fr/jospin_version3/fr/ie4/contenu/5519.htm Consulté le 23 novembre 2010.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ « Initié en 1996, ce plan national porte sur la numérisation des fonds iconographiques et sonores appartenant à l'État. Depuis 2000, il concerne également les fonds appartenant aux collectivités locales, aux fondations et associations. Le programme a bénéficié de crédits d'un montant de 2,5 MF en 1996, de 2,65 MF en 1997, de 4 MF en 1998, 5 MF en 1999, 12 MF en 2000, 12 MF en 2001, 2,56 M€ en 2003, 2,7 M€ en 2004, 2,7 M€ en 2005, 2,7 M€ en 2006, 3 M€ en 2008 et 2009 ». Source FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Plan national de numérisation*, Paris [en ligne] http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_03.htm Consulté le 26 octobre 2010

³⁴ « Il faut également que toutes les entreprises de média actuelles dont l'information est déjà le métier puissent prolonger leur activité sur ces réseaux. Je pense en particulier à la presse écrite qui pourra bénéficier à cette fin d'un soutien public. Cette présence culturelle est indispensable au rayonnement international de la France et de la francophonie, en partenariat avec les autres États francophones ». JOSPIN Lionel, Premier ministre, *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information*, 1997.

³⁵ ORY-LAVOLLEE Bruno, *La diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle*, 2002.

nations »³⁶. Il ne s'agit donc pas d'être juste présent sur la Toile, mais avant tout d'être visible, c'est-à-dire de se faire connaître des internautes, voire de devenir une référence. La Toile est donc devenue un lieu stratégique pour le rayonnement des États. Le rapport Ory-Lavollée estime ainsi que

« la France, qui dispose d'un patrimoine culturel particulièrement riche, peut de cette façon diffuser ses valeurs sur les réseaux, avec des buts aussi bien culturels que stratégiques et économiques³⁷ ».

De même, cinq ans plus tard, le rapport Tessier insiste :

« la perspective de numérisation de masse des ouvrages imprimés – quel que soit leur statut, hors droits et sous droits – constitue une chance pour le rayonnement de la culture française³⁸ ».

La présence des institutions culturelles sur Internet et les questions de numérisation cristallisent donc certaines stratégies des États. Ainsi, dans le cas de la France, la diffusion du patrimoine lui permet de défendre sa conception de la culture, puisque c'est aussi pour elle l'occasion de réaffirmer que, si la diffusion est nécessaire, elle doit se faire dans un certain cadre, pour respecter l'exception culturelle. En 2009, le rapport *Partager notre patrimoine culturel*³⁹ destiné au ministre de la Culture, va dans le sens du rapport Ory-Lavollée, avec l'idée qu'il faut « maximiser la présence, la fréquentation et l'appropriation des données publiques culturelles sur les réseaux⁴⁰ », ce qui implique les bibliothèques. De cette façon, les institutions culturelles ont l'opportunité de remplir les objectifs du ministère de la Culture aussi sur Internet⁴¹. Or, pour ce faire, les institutions culturelles -et donc les bibliothèques- ont besoin d'une démarche ordonnée et cohérente pour mettre à disposition des contenus culturels numériques.

L'accessibilité à la culture

Une autre raison d'inciter à la numérisation et à la diffusion d'œuvres sur Internet est le développement de l'accessibilité à la culture. En effet, la mise en ligne est un formidable moyen de diffusion de certaines œuvres, notamment des œuvres rares, précieuses, ou difficiles d'accès⁴². Le rapport Ory-Lavollée le souligne :

« un certain nombre de droits universels peuvent ainsi trouver un champ nouveau pour se concrétiser : le droit de tous à accéder à l'information contenu dans la déclaration des Nations Unies, ainsi que les droits de "chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit", et "de prendre part librement à la vie culturelle de

³⁶ *Ibid.*, p. 21

³⁷ *Ibid.*

³⁸ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 38

³⁹ FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PATRIMOINE CULTUREL NUMÉRISÉ. *Partager notre patrimoine culturel*, remis à Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication, 2009, 82 p. [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48591> Consulté le 23 novembre 2010

⁴⁰ GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PATRIMOINE CULTUREL NUMÉRISÉ. *Partager notre patrimoine culturel*, 2009

⁴¹ « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent » + « assurer le rayonnement dans le monde de la culture et de la création française et de la francophonie ». Décret n°2007-994 du 25 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

⁴² Chourreu, Pierre, « Collections numériques, collections physiques », 2010.

la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent⁴³ ».

Ici aussi, la diffusion a un rôle important à jouer. En effet, il ne suffit pas de mettre en ligne de l'information pour qu'elle soit trouvée par les usagers de la Toile, surtout s'ils ne sont pas formés à la chercher. Outre un travail de mise en ligne, les institutions culturelles ont donc besoin de développer des stratégies de visibilité et de diffusion sur Internet.

Du côté des professionnels, la variété des divers projets de numérisation existants montre l'intérêt porté à cette question. Ainsi, l'idée de numériser des livres pour créer une bibliothèque numérique est ancienne. Le projet Gutenberg, par exemple, existe depuis 1971⁴⁴. En France, la numérisation était déjà au cœur du projet de Très Grande Bibliothèque, en 1994. À la BnF, un département de la bibliothèque numérique a ainsi été créé en 1998. Le monde professionnel s'est donc rapidement intéressé aux enjeux que représentent les bibliothèques numériques.

Pour les bibliothécaires, le numérique offre de nouvelles possibilités. Tout d'abord, les médias numériques permettent de développer l'accessibilité à certaines collections. Ainsi, comme le rappelle Pierre Chourreu,

« ce que nous avons d'abord numérisé, ce sont en général des documents sinon uniques, en tout cas rares et précieux : fonds anciens, manuscrits, imprimés avec annotations marginales⁴⁵ ».

L'existence des bibliothèques numériques représente donc une possibilité d'ouverture pour les bibliothèques, qui disposent de moyens inédits pour diffuser les informations qu'elles détiennent. En outre, la numérisation est aussi un nouveau moyen de conserver les œuvres, qui « permet d'éviter aux documents les plus fragiles les dégradations d'un usage répété⁴⁶ ».

La question de la présence des institutions culturelles sur Internet est porteuse d'enjeux qui intéressent tous les acteurs culturels, notamment depuis les années 1990, où est apparu un volontarisme politique certain en la matière. Cependant, si les bibliothèques ont été englobées dans ce mouvement, elles ne semblent pas avoir suivi de stratégie commune dans le domaine de la numérisation, c'est-à-dire que les établissements ont souvent développé des actions en leur sein. Il est d'ailleurs à noter que les différents rapports qui s'interrogent sur la numérisation évoquent en priorité Gallica lorsqu'ils abordent les questions liées aux bibliothèques numériques. Cela permet de s'interroger sur la visibilité des nombreuses bibliothèques numériques françaises et sur la façon dont elles peuvent peser sur la Toile. Aujourd'hui, leur situation est donc plutôt hétérogène, tandis que de nouvelles questions ont vu le jour, avec l'évolution constante du Web.

⁴³ ORY-LAVOLLEE Bruno, *La diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle*, p. 21

⁴⁴ Le projet Gutenberg, initié en 1971, est une collection de livres électroniques, accessibles à tous. Il est aujourd'hui possible d'en télécharger 33000 (http://www.gutenberg.org/wiki/Main_Page), cent mille si l'on compte les partenaires du projet américain.

⁴⁵ Chourreu, Pierre, « Collections numériques, collections physiques », 2010.

⁴⁶ ORY-LAVOLLEE Bruno, *La diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle*, p. 8

Les bibliothèques numériques forment à l'heure actuelle un paysage hétérogène dans un contexte qui évolue rapidement

Depuis les années 1990, les premières interrogations des acteurs publics sur le Web ont énormément évolué. Ainsi,

« les bibliothèques sont aujourd'hui plus que jamais interrogées dans leurs pratiques et dans leurs offres de services face aux métamorphoses rapides d'Internet⁴⁷ ».

La diffusion de l'information et les pratiques des usagers ont sensiblement changé et de nouvelles questions se posent aujourd'hui.

Tout d'abord, la recherche documentaire a changé depuis les constats de Lionel Jospin en 1997. À l'heure actuelle, une part importante de la recherche d'informations s'effectue via Internet, notamment via Google, qui occupe une part presque hégémonique en ce qui concerne les moteurs de recherche⁴⁸. Aujourd'hui, les bibliothèques doivent donc composer avec ce nouveau moyen de recherche, qui touche tous les types de publics. Dans le cas des étudiants, une enquête publiée par OCLC en 2006⁴⁹, faisait le constat suivant :

« The survey asked respondents to indicate, from a list of the same 16 electronic resources, the electronic resource they typically use to begin an information search. The survey findings indicate that 89 percent of college student information searches begin with a search engine, compared to 84 percent of total respondents' searches. Library Web sites were selected by just 2 percent of students as the source used to begin an information search. Very little variability in preference exists among total respondents and college students⁵⁰ ».

Ainsi, les usages des lecteurs se sont transformés avec Internet. On va chercher l'information dans une bibliothèque lorsqu'elle est introuvable sur la Toile, où lorsque l'on désire l'approfondir. Le premier réflexe est de se tourner vers les moteurs de recherche généralistes. Cela peut s'expliquer par le fait que le catalogue de la bibliothèque, qui incarnait le cœur du métier du bibliothécaire, n'offre pas une interface d'interrogation aussi attractive que celle de Google. En outre, l'aspect révolutionnaire de Google par rapport aux autres moteurs de recherche ou annuaires de l'époque, quand il est lancé, en novembre 1998, n'est pas à négliger. En effet, son interface de recherche, en raison entre autres de son dépouillement et de sa simplicité, est alors unique en son genre. L'importance de Google aujourd'hui est telle que le moteur est devenu un outil du quotidien, ainsi que le rappelle Larry Page, l'un de ses créateurs : « avec notre moteur de recherche, nous avons réussi à créer l'équivalent d'une brosse à dent, un outil qui a pris une place importante dans nos vies⁵¹ ».

⁴⁷ BERMÈS Emmanuelle et MARTIN Frédéric, « Le concept de collection numérique », *BBF*, 2010, n° 3, p. 13-17 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0013-002> Consulté le 28 août 2010.

⁴⁸ En septembre 2010 Google est utilisé à 91 % par les internautes français. 2,8% d'entre eux utilisent Bing!, 1,7% Yahoo, selon le site de la société de web analytics AT Internet. <http://www.atInternet.com/Default.aspx> Consulté le 26 octobre 2010.

⁴⁹ ONLINE COMPUTER LIBRARY CENTER (OCLC), *College students' perception of libraries and information resources*, 2005, 100 p. [en ligne] <http://www.oclc.org/reports/pdfs/studentperceptions.pdf> Consulté le 26 octobre 2010.

⁵⁰ Le sondage demandait aux participants d'indiquer, dans une liste de 16 ressources électroniques, la ressource électronique qu'ils utilisaient habituellement pour commencer une recherche d'information. Les résultats de l'enquête indiquent que 89% des recherches d'information des étudiants à l'université commencent avec un moteur de recherche, par rapport à 84% pour les recherches effectuées par la totalité des personnes interrogées. Les sites Internet des bibliothèques étaient sélectionnés par seulement 2% des étudiants comme ressource pour débiter une recherche d'information. Ces préférences varient très peu entre la totalité des personnes interrogées et les étudiants.

⁵¹ BEUVE-MERY Alain *et al.* « Google : "Notre ambition est d'organiser toute l'information du monde, pas juste une partie": entretien avec Larry Page », *Le Monde*, 21 mai 2010 [en ligne].

Dans ce contexte de quasi-hégémonie, se pose la question de la place des bibliothèques et notamment de leurs contenus numériques. C'est la question qu'avait formulée Alex Byrne, à l'époque président de l'IFLA, dans une conférence donnée à l'Enssib le 18 avril 2007, intitulée « Mais pourquoi utiliser des bibliothèques puisqu'on a Google ?⁵² ». Il a rappelé leur rôle fondamental, tout d'abord car

« l'accès à l'information scientifique est coûteux et ne peut être rendu accessible que par le biais d'institutions, sans compter les fluctuations des informations qui les rendent difficilement localisables par chacun ⁵³ ». Certes, « la concurrence est rude avec le développement d'outils d'accès libre et gratuit, comme Flickr ou YouTube⁵⁴ ».

Les bibliothèques sont donc amenées aujourd'hui à se poser la question de l'utilisation de ces nouveaux outils. Elles ont ici un rôle essentiel à jouer, notamment en filtrant le « flot informationnel⁵⁵ », face à des outils qui ne sont pas neutres. Par exemple, Google fait remonter des informations commerciales et ne garantit pas la qualité des informations qu'il recense. Durant sa conférence, Alex Byrne a donc rappelé la nécessité pour les bibliothécaires et les usagers d'être vigilants vis-à-vis de ces outils, même s'il en reconnaît la richesse.

S'il est évident que les bibliothèques proposent sur Internet des informations de qualité, respectant le droit d'auteur, elles sont pourtant peu utilisées, surtout si on les compare au poids de Google dans le champ de la recherche d'information. L'enjeu de leur visibilité, c'est-à-dire comment se faire connaître du public et comment devenir des institutions incontournables sur la Toile, prend ici tout son sens, notamment car les informations proposées par les bibliothèques enrichissent considérablement la qualité de la recherche documentaire en ligne. Or il est clair qu'un bon nombre d'usagers ne maîtrise ni ne connaît ces sources. Ainsi, un rapport publié en janvier 2008 par le University College London (UCL)⁵⁶ sur les comportements des futurs chercheurs (ceux de la « génération Google », nés après 1993) s'interroge sur les pratiques des jeunes usagers des bibliothèques virtuelles pour la recherche et la lecture en ligne:

- « Ils ont tendance à ne parcourir qu'une partie infime des documents consultés ; ils passent autant de temps à leur recherche qu'à la consultation effective du document recherché.
- Les usagers des documents électroniques (e-books et périodiques électroniques) ne lisent pas de la même façon qu'on pouvait lire un document papier. La lecture consiste à « scanner » le titre, le résumé et les informations visuellement mises en relief plutôt qu'à faire une lecture linéaire du document. On peut même dire que ces utilisateurs privilégient la lecture en ligne pour s'épargner une lecture du document papier, qui ne permet pas cette photographie rapide des éléments clés.

http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/05/21/larry-page-president-de-google-notre-ambition-est-d-organiser-toute-l-information-du-monde-pas-juste-une-partie_1361024_651865.html
Consulté le 21 mai 2010.

⁵² BYRNE Alex, *Qui a besoin des bibliothèques à l'heure de Google ?* [conférence filmée] Enssib : Villeurbanne, 18 avril 2007 [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1231> Consulté le 26 octobre 2010. Voir aussi le compte-rendu publié dans le BBF : BARTHET Émilie, CATANÈSE-PALANCHÉ Véronique, CHURCH Amélie, « Qui a besoin des bibliothèques à l'heure de Google ? », *BBF*, 2007, n° 5, p. 92-93 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0092-004> Consulté le 26 octobre 2010.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ CENTRE FOR INFORMATION BEHAVIOUR AND THE EVALUATION OF RESEARCH (CIBER, University College London), *Information Behaviour of the Researcher of the Future : a Ciber Briefing Paper*, 11 janvier 2008, 35 p. [en ligne] <http://www.ucl.ac.uk/infostudies/research/ciber/downloads/ggexecutive.pdf> Consulté le 26 octobre 2010

- La rapidité et la maîtrise apparente des jeunes usagers des moteurs de recherche vont de pair avec une absence d'évaluation des informations trouvées. Il semblerait, notamment chez les jeunes usagers, que la présence des mots de la recherche dans le corps du document leur suffit à considérer le document pertinent et à terminer leur recherche une fois le document imprimé (l'impression ayant quasiment valeur de lecture...).
- Les jeunes internautes maîtrisent mal leurs besoins en information, ne savent pas formuler leurs interrogations, ni établir une stratégie de recherche. Ils se contentent bien souvent d'interroger les moteurs avec des mots du langage courant.
- Les jeunes ont une représentation simpliste de la cartographie des ressources en ligne et notamment des catalogues fédérés.
- Ne trouvant pas les catalogues des bibliothèques d'une utilisation intuitive, ils préfèrent utiliser des outils familiers du type Yahoo ou Google.

L'analyse des logs au cours de l'étude a montré que les usagers, et particulièrement les garçons, ne lisaient pas l'information trouvée en ligne, mais préféraient cliquer sur tous les liens présents sur la page⁵⁷».

On peut ainsi constater que le développement des bibliothèques numériques ne touche pas forcément les « digital native ». La présence de fonds sur la Toile n'implique donc pas qu'on les trouve et qu'on les connaisse. Les problématiques des bibliothèques physiques sont d'une certaine façon transposées sur le Web, c'est-à-dire qu'il s'agit de se faire connaître et d'inciter les usagers à utiliser les ressources de la bibliothèque. L'enjeu est ici la fréquentation des bibliothèques numériques, au même titre que les bibliothèques matérielles cherchent à attirer du public dans leurs murs. La différence se fait bien sûr sur le plan des outils à disposition mais aussi sur la façon dont les usagers peuvent envisager une bibliothèque numérique. Par exemple, avec l'apparition du Web 2.0, les bibliothèques numériques peuvent développer d'autres relations avec leurs usagers. Le Web s'est en effet enrichi d'un ensemble de fonctionnalités lui donnant un aspect participatif. Ainsi, il ne représente plus seulement un ensemble de services accessibles en ligne mais il permet aussi aux usagers d'apporter leurs contributions : blog, tag, wiki⁵⁸, fil RSS⁵⁹... Les bibliothèques peuvent ainsi devenir dans une certaine mesure participatives, et la relation professionnel/usager se transforme, ce qui peut affecter la façon dont les bibliothèques sont visibles sur le Web.

Dans ce contexte, il apparaît que les ressources des bibliothèques numériques sont sous-exploitées et gagneraient à être mieux connues. Pourtant actuellement, la situation de ces dernières demeure très hétérogène. Tout d'abord,

« dire que les bibliothèques aujourd'hui, à propos de ces traces qu'elles inscrivent sur le net, développent des stratégies cohérentes et concertées s'appuyant sur un projet global, au sein duquel matériel et immatériel sont envisagés et traités de façon raisonnée et complémentaire, n'est pas encore possible. L'existence, au sein du Conseil du livre, d'une commission œuvrant pour un schéma numérique le prouve pour ce qui concerne les collections numérisées : qui numérise quoi et pourquoi, on ne le sait pas bien encore. Ce n'est pas la seule bibliothèque numérique qui est ici

⁵⁷Résultats traduits dans : TOUITOU Cécile, « Les nouveaux usages des générations internet : », *BBF*, 2008, n° 4, p. 67-70 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0067-001> Consulté le 26 octobre 2010 .

⁵⁸ Système de gestion de contenu dont les pages sont construites par des contributeurs.

⁵⁹ Moyen de diffusion des mises à jour d'un site, sous forme de flux.

en cause, mais bien l'ensemble du dispositif de présence sur Internet. [...] Quelle cohérence, pour quel objectif et pour quel projet ? La question se pose si on veut éviter le simple ajout parallèle et périphérique⁶⁰».

Gilles Eboli rappelle ici que le développement de la présence des bibliothèques sur Internet n'a pas été calculé ni prévu par une stratégie commune, ce qui explique aujourd'hui la disparité des situations.

À l'origine, la mise en ligne n'a concerné qu'un certain type de documents, notamment les documents anciens, rares ou précieux⁶¹. Par exemple, Gallica avait

« au départ une approche sélective et une numérisation en mode image uniquement. Dans un premier temps, Gallica a ainsi proposé trois mille livres en mode image, avant d'évoluer progressivement⁶² ».

C'est à partir de 2005, après l'appel de Jean-Noël Jeanneney, dans son ouvrage *Quand Google défie l'Europe*, que la BnF développe avec Gallica une stratégie de numérisation de masse. Cependant, il est à noter que cette politique concernait à l'origine les fonds de la BnF seuls, et c'est petit à petit que des partenariats se sont développés avec d'autres bibliothèques. Les projets de bibliothèques numériques se sont donc développés à l'origine comme autant de projets indépendants, avec plus ou moins de succès et de reconnaissance. Ainsi, certaines bibliothèques ont réussi à devenir de véritables références dans leur domaine ou ont misé sur le développement de partenariats, tandis que d'autres encore en sont au stade d'élaboration de leur bibliothèque numérique.

Cette situation hétérogène est aussi le fruit des logiques mises en œuvre lors du développement des bibliothèques numériques. Ainsi, le rapport Ory-Lavollée a souligné la logique d'offre qui a prévalu à l'origine de la mise en ligne des ressources des institutions culturelles. En effet, il reproche à ces sites une approche trop scientifique, destinée en premier lieu aux chercheurs et qui pêche du point de vue de la vulgarisation. Cette tendance, pointée aussi dans le rapport Tessier, pourrait expliquer le manque d'audience des portails des bibliothèques numériques par rapport à la richesse des informations qu'elles proposent.

Les bibliothèques numériques sont indéniablement une source fiable d'informations. La mission de filtre et de sélection de l'information des bibliothèques est aussi à l'œuvre dans les bibliothèques numériques. Elles souffrent cependant clairement d'un déficit de visibilité, dans un contexte de multiplication des sources d'information. Elles ne sont pas encore les institutions de référence vers lesquelles le public pourrait se tourner pour chercher l'information, et ce, même s'il s'agit d'un public informé, comme les étudiants. Si le contexte dans lequel elles s'inscrivent peut expliquer leur manque de visibilité, avec notamment la place écrasante de Google dans les recherches documentaires, d'autres obstacles peuvent aussi freiner leur développement et leur reconnaissance.

⁶⁰ ÉBOLI Gilles, « Des nouvelles du futur (des bibliothèques) », *BBF*, 2010, n° 3, p. 73-76 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0073-001> Consulté le 26 octobre 2010 .

⁶¹ Chourreu, Pierre, « Collections numériques, collections physiques », 2010.

⁶² TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 4

LA VISIBILITÉ, PAR QUELS MOYENS ?

Questions techniques

Développer des bibliothèques numériques implique de

« mettre en place sur le Web un système de recherche documentaire et une interface proposant des fonctionnalités et des services permettant la consultation de documents et leur réappropriation par le public⁶³».

Cela signifie qu'il est indispensable de maîtriser certains outils pour mettre en ligne des documents et surtout pour qu'ils soient consultés par le public.

Aujourd'hui, les pratiques de recherche documentaire sont hétérogènes, selon les plateformes et les acteurs. En pratique, un internaute peut effectuer une recherche de plusieurs façons : soit se rendre directement sur la plateforme -ce qui suppose de la connaître-, soit effectuer sa recherche sur un moteur généraliste, le plus souvent Google⁶⁴. Cependant, ainsi que le rappelle le rapport Tessier,

« si l'usage simple du moteur de recherche peut ensuite être combiné avec d'autres modes d'accès, plus structurés, il n'en reste pas moins que l'usage dominant aujourd'hui est celui de l'interrogation via une requête simple, fondée sur un ou quelques mots-clés⁶⁵».

Dans ce contexte, se pose la question de la façon dont on trouve les bibliothèques numériques sur le Web et de savoir si celles-ci peuvent améliorer leur visibilité. Il s'agit donc de savoir comment répondre aux pratiques des internautes, qui souhaitent accéder immédiatement à des contenus toujours plus riches. Or, les moteurs de recherche sont un outil incontournable pour qui souhaite accéder à une information sur Internet.

Les bibliothèques numériques, pour être visibles, doivent donc trouver leur place au sein de ce système. Par exemple, dans le cas de Google, le moteur de recherche fonctionne avec des algorithmes de pertinence qui sont tenus secrets et mis à jour en permanence. Lors de la création d'un site, celui-ci va être indexé selon certains principes. Ainsi, lorsqu'un robot découvre une page, il la sauvegarde en détectant tous les liens présents, puis suit les liens proposés par le site pour découvrir les pages de destination. Enfin, il découvre la page de destination, la sauvegarde, détecte les liens et les suit pour découvrir les autres pages... Lorsqu'un internaute fait une recherche sur Google, l'ordre des réponses est déterminé par le PageRank, qui est au cœur du processus de classement de Google. Dans l'algorithme actuel de Google, la quantité et la qualité des liens entrants sont certainement un facteur dans la décision du classement d'un site web pour une requête donnée. Les bibliothèques numériques doivent donc prendre en compte ces questions techniques si elles veulent améliorer leur visibilité, par exemple en se basant sur de nouveaux usages, comme le Web 2.0. En effet, les actions communautaires et les réseaux sociaux se positionnent comme de nouveaux moyens de faire parler de son site, grâce aux internautes qui ne sont plus de simples récepteurs, mais qui deviennent aussi émetteurs. Le développement de ces contenus complémentaires pourraient ainsi être une piste pour mieux se positionner sur le PageRank.

⁶³ CLAERR Thierry et WESTEEL Isabelle (dir.), *Numériser et mettre en ligne*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2010, 198 p. ISBN 978-2-910227-80-7, p. 126.

⁶⁴ Voir page 20 les statistiques sur l'utilisation de Google.

⁶⁵ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 21

Si elles veulent être visibles, les bibliothèques numériques doivent donc être repérables dans l'immensité du Web. Une des façons de répondre à cette problématique est alors de grossir en proposant une offre toujours plus importante de documents et/ou de devenir des institutions incontournables pour les recherches documentaires. C'est notamment le tournant qu'a pris Gallica après 2005. Ainsi,

« le développement de ces usages est suffisamment incitatif pour que l'on s'attache à numériser le plus rapidement possible des contenus, afin de les mettre le plus rapidement en ligne⁶⁶».

Pour les bibliothèques numériques, se pose donc maintenant la question de leur poids sur le Web. Cependant, le risque est que cette stratégie s'avère être à double tranchant, puisque les robots qui scannent le Web ont tendance à éviter les grosses bases de données⁶⁷.

Outre la question de la popularité des sites des bibliothèques numériques, l'accessibilité des portails documentaires des bibliothèques numériques n'est pas sans importance. En effet, il est nécessaire pour un usager d'accéder sans peine aux ressources offertes par une bibliothèque numérique, notamment aujourd'hui, où les usages des lecteurs se sont transformés. Par exemple, il est clair que certains portails documentaires ou catalogues offrent une interface d'interrogation moins facile d'accès que celle de Google.

Les bibliothèques numériques ont donc besoin d'être vigilantes en ce qui concerne leurs interfaces de consultation. Une meilleure visibilité implique ainsi une bonne ergonomie, qui permet à l'utilisateur néophyte de trouver ce qu'il cherche. Il peut s'agir du moteur de recherche intégré à la bibliothèque, d'une présentation de l'interface facile d'accès, mais aussi d'outils permettant à tous la consultation, avec par exemple, la prise en compte des handicaps⁶⁸. Ainsi,

« la promotion d'un site Internet recourt à des techniques bien particulières : traduction, moteurs de recherche, indexation des pages, référencement, partenariats, affiliations ou duplications⁶⁹ ».

L'attractivité d'une bibliothèque numérique dépend donc aussi des qualités liées à la navigation sur Internet et au fait de trouver facilement l'information recherchée. Il est donc nécessaire, lors de la mise en ligne de documents, de porter une grande attention à leur indexation.

« Mettre en ligne des documents numérisés consiste à mettre en place sur le Web un système de recherche documentaire et une interface proposant des fonctionnalités et des services permettant la consultation de documents et leur réappropriation par le public⁷⁰».

Il peut s'agir par exemple de la mise en place d'un moteur de recherche fédérée, permettant d'offrir à l'utilisateur un formulaire de recherche unique pour interroger simultanément plusieurs bases de données locales ou distantes. L'objectif est de répondre aux difficultés et usages observés chez les utilisateurs et de proposer des

⁶⁶ *Ibid.* p.5

⁶⁷ Cela va évoluer, notamment suite à l'accord signé entre la BnF et Microsoft le 7 octobre 2010. D'une durée de un an, il a pour but de faire apparaître les résultats de Gallica (pour les fonds libres de droits) dans le moteur de recherche Bing!. Voir BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Communiqué de presse: La BnF et Microsoft signent un accord facilitant l'accès au patrimoine numérisé par la BnF*, Paris, 2010, 1 p. [en ligne] http://www.bnf.fr/documents/cp_accord_bnf_microsoft.pdf Consulté le 18 novembre 2010.

⁶⁸ Par exemple, le groupe AccessiWeb a créé un label de qualité pour la certification des sites Internet lorsqu'ils sont accessibles aux personnes handicapées.

⁶⁹ ORY-LAVOLLEE Bruno, *La diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle*, p. 21

⁷⁰ CLAERR Thierry et WESTEEL Isabelle (dir.), *Numériser et mettre en ligne* p.126

logiques d'accès leur correspondant. Ceux-ci s'étant habitués, grâce à Google, à ce que leurs recherches ramènent plus de bruit que de silence, il s'agit de valoriser une présentation des résultats triés par thèmes, par types de support etc. Cela permet aussi d'indexer les ressources - et ainsi de les valoriser -, de travailler sur l'ergonomie des interfaces de recherche, en présentant par exemple les résultats sous plusieurs facettes. Cet outil ajoute ainsi de la valeur au travail du bibliothécaire, qui joue pleinement son rôle de médiateur en travaillant sur les données pour proposer un système plus ouvert et plus enrichi.

Ainsi, « la fréquentation dépend aussi de la capacité à rencontrer les attentes du public que l'on souhaite atteindre⁷¹ ». Il est donc nécessaire de ne jamais perdre de vue les évolutions des pratiques du public que l'on cible, tout en diffusant le mieux possible des documents auxquels il peut avoir accès. Dans les réponses des bibliothèques aux évolutions des pratiques, on peut citer par exemple la bibliothèque de Toulouse, qui est en train de développer un projet d'application pour smartphones⁷².

Quels documents dans les bibliothèques numériques ?

L'arrivée de données numériques dans les bibliothèques a apporté des bouleversements au sein de la gestion des documents. En effet, la bibliothèque numérique intègre des documents de tous types, avec leurs métadonnées associées. Il est donc indispensable, dans le cadre d'une bibliothèque numérique, de gérer les aspects descriptifs, administratifs, juridiques et de conservation des documents. En outre, des obstacles supplémentaires se posent dans le cadre de la numérisation. Par exemple, dans le cadre du droit moral, l'auteur peut s'opposer à toute modification de son œuvre. Or, « ce point est délicat en matière de numérisation, il faut veiller à ne pas dénaturer l'œuvre, notamment par un changement de format ou de qualité⁷³ ». Certains procédés de numérisation comme l'océrisation peuvent ainsi modifier l'apparence des œuvres reproduites, puisque ce procédé permet de scanner la page d'un livre et de l'enregistrer sous un logiciel de traitement de texte, ce qui peut poser problème pour sa diffusion.

Aujourd'hui, les fonds mis en ligne par les bibliothèques numériques françaises qui sont accessibles à tous sont libres de droits. Cependant,

« rares sont les projets de constitution d'une bibliothèque numérique pouvant ignorer le droit de la propriété littéraire et artistique. Les bibliothèques, à l'exception de celles constituées exclusivement de fonds tombés dans le domaine public, conservent en effet de nombreux documents protégés par le droit d'auteur et ce, quels que soient la nature de leurs collections, leurs modes d'entrée ou leur ancienneté⁷⁴ ».

La mise en ligne de documents par les bibliothèques implique donc forcément de se pencher sur la question des droits d'auteur, d'autant plus que l'apparition de bibliothèques numériques entraîne une modification de la manière de stocker et du rapport aux documents. En effet, les documents numériques sont susceptibles d'être modifiés, ce qui peut occasionner une instabilité du texte. De plus, le même document

⁷¹ ORY-LAVOLLEE Bruno, *La diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle*, p. 39

⁷² Voir la page Facebook sur le projet pour suivre son actualité : <http://www.facebook.com/pages/Smartphone-a-la-bibliotheque-de-Toulouse/109537465744889#!/pages/Smartphone-a-la-bibliotheque-de-Toulouse/109537465744889?v=wall> consulté le 5 novembre 2010.

⁷³ CLAERR Thierry et WESTEEL Isabelle (dir.), *Numériser et mettre en ligne*, p. 49

⁷⁴ *Ibid.*

peut apparaître sous des formes différentes. Le numérique en transforme donc profondément les conditions de diffusion et d'accessibilité.

Le Code de la Propriété Intellectuelle, créé en 1992, comprend un volet portant sur la propriété intellectuelle (brevets, droits des marques...) et un autre sur la propriété littéraire et artistique. En France, les œuvres sont protégées dès leur création et sans formalités, sous réserve qu'il y ait une mise en forme et que l'œuvre porte l'empreinte de la personnalité de l'auteur. Le droit reconnu aux auteurs est un droit exclusif, qui comprend deux volets : droit moral et droits patrimoniaux. Le premier confère à l'auteur seul le droit de divulguer son œuvre et le protège contre toutes modifications. Les seconds permettent à l'auteur de jouir du produit de l'exploitation de son œuvre sa vie durant et, à sa mort, ils subsistent au profit de ses ayants droit pendant soixante-dix ans. Au-delà, l'œuvre tombe dans le domaine public : on peut l'utiliser librement dans le respect du droit moral. En 1985, sont instaurés les droits voisins, au profit des artistes-interprètes, producteurs de phonogrammes, de vidéogrammes et des entreprises de communication visuelle⁷⁵. Dans les bibliothèques, l'utilisation et la diffusion des œuvres protégées est bien sûr possible. Ainsi, la consultation ne fait pas l'objet d'autorisation ni de restriction, sauf dans le cas de documents entrés par dons, legs, ou dépôts soumis à des conditions particulières. Pour le prêt, les conditions sont précisées par œuvre selon la loi du 18 juin 2003, sous la forme d'une licence légale assortie d'une rémunération⁷⁶. Pour ce qui est de la copie des documents des collections des bibliothèques, elle est autorisée à des fins de conservation ou pour garantir les consultations sur place.

Les droits d'auteur sont donc une question à garder à l'esprit lors de la mise en place d'une bibliothèque numérique, notamment dans le contexte actuel. En effet, il est clair que la médiatisation des partenariats signés entre Google et des bibliothèques publiques a alimenté la réflexion autour de la façon de mettre en ligne des documents, de leur visibilité et du choix des fonds à numériser. Ainsi, lors du lancement du projet Google Book Search, en 2004, la société Google annonce son intention de numériser les collections de cinq bibliothèques publiques anglo-saxonnes⁷⁷. Le projet, prévu sur une durée de dix ans, a pour objectif la création d'une bibliothèque numérique de quinze millions de livres. Chaque bibliothèque dispose d'une version numérique des ouvrages, et Google en offre également l'accès de son côté. Cette méthode alimente les craintes de certaines bibliothèques d'être dépossédées de leurs fonds. En outre, la question des droits d'auteurs fait surface dès août 2005, quand Google Print est suspendu pour cause de conflit avec les éditeurs de livres soumis au droit d'auteur.

« En effet, la société californienne numérise des ouvrages qui ne sont pas encore tombés dans le domaine public car elle considère que l'utilisation qu'elle fait des ouvrages numérisés relève du « fair use » qui, aux États-Unis, accorde une exception aux droits exclusifs de l'auteur sur son œuvre (le copyright) en autorisant la consultation de documents sans permission préalable des ayants droit dans un certain nombre de situations. Le programme reprend en novembre 2005 sous le nouveau nom de Google Book Search. La numérisation des fonds de grandes bibliothèques se poursuit, axée cette fois sur les livres libres de droit, tout comme le développement de partenariats avec les éditeurs qui le souhaitent⁷⁸ ».

⁷⁵ Voir le schéma sur les droits d'auteur dans CLAERR Thierry et WESTEEL Isabelle (dir.), *Numériser et mettre en ligne*, p. 64.

⁷⁶ Voir les articles L133-1 à L133-4 du code de la propriété intellectuelle.

⁷⁷ Il s'agissait de la bibliothèque publique de New York et celles des Universités de Harvard, Stanford, du Michigan aux États-Unis et d'Oxford en Grande-Bretagne.

⁷⁸ D'après SALAÛN Jean-Michel, « Bibliothèques numériques et Google Book Search », *La Documentation française* décembre 2005, n° 316, p. 79-89 [en ligne] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/Internet-monde/bibliotheques-numeriques.shtml> Consulté le 23 novembre 2010.

Ce projet a suscité de nombreuses réactions, notamment des oppositions, à commencer par celle de Jean-Noël Jeanneney, alors président de la BnF⁷⁹, qui estimait nécessaire de mettre en place un projet européen face au projet de Google.

Le projet Google Book Search a donc contribué à alimenter le débat sur la diffusion des documents par les bibliothèques numériques, puisqu'il a mis les règles de la propriété intellectuelle en question. En effet, la société Google a continué de numériser des livres sous copyright sans l'autorisation préalable des éditeurs en invoquant le « fair use »⁸⁰. En France, en décembre 2009, Google a d'ailleurs perdu un procès qui l'opposait au groupe La Martinière et a été condamné pour contrefaçon de droits d'auteur. Si cette décision attendue semble pour l'instant faire jurisprudence, elle ne s'applique qu'en droit français et ne résout pas toutes les difficultés posées par le développement des bibliothèques numériques. C'est la raison pour laquelle les réflexions sur l'adaptation du droit d'auteur aux besoins de la diffusion des œuvres sur le Web continue. Ainsi, la Commission européenne, dans sa communication i2010 sur les bibliothèques numériques⁸¹, a pris conscience de ces obstacles, en soulignant notamment les difficultés posées par les règles de droit très différentes qui existent entre les différents pays membres. En outre, elle estime qu'

« il n'est possible pour une bibliothèque numérique d'offrir l'accès à des œuvres qui ne relèvent pas du domaine public sans un changement substantiel de la législation du droit d'auteur ou des accords au cas par cas avec les titulaires des droits⁸² ».

Elle prône donc une évolution du droit d'auteur pour faciliter la diffusion des œuvres en ligne, ce qui ferait sensiblement évoluer les possibilités offertes aux bibliothèques numériques.

Dans la présente étude, il sera question des fonds numérisés appartenant au domaine public. En effet, si aujourd'hui, les bibliothèques numériques peuvent contenir plusieurs types de fonds⁸³, les enjeux de visibilité portent plutôt sur les fonds tombés dans le domaine public que les bibliothèques ont mis en ligne. C'est en tout cas ce type de fonds qui fait l'objet des partenariats entre Gallica et ses partenaires et qui s'inscrivent au cœur des enjeux de visibilité. À l'heure actuelle, Gallica est la bibliothèque numérique la plus importante en France, ce qui explique qu'elle cristallise les enjeux liés au développement de cette forme de bibliothèques. Le rapport Tessier s'interroge ainsi sur ses probables évolutions, en lui donnant un rôle majeur de coordinateur des bibliothèques numériques françaises. Une réflexion sur la visibilité des bibliothèques numériques ne peut donc éluder une interrogation sur le rôle de Gallica aujourd'hui, puisqu'elle se pense notamment comme un élément d'impulsion au niveau numérique, une « tête de réseau ».

⁷⁹ JEANNENEY Jean-Noël, *Quand Google défie l'Europe*, Paris : Mille et une nuits, 2 ed., 2006, 150 p. ISBN 2-842-05970-0

⁸⁰ « Du point de vue de la propriété intellectuelle, les coups de boutoir de Google, au nom du fair use, mettent en avant une conception différente : ce n'est plus « tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par les ayants droit est interdit », mais au contraire, « tout ce qui n'est pas explicitement interdit est autorisé ». La mise en ligne de tout ou partie d'œuvres sous droits par Google ou Amazon soulève en effet la question de la sécurisation des données numériques et fait planer la menace du piratage et du téléchargement illicite ». LESQUINS Noémie et TESNIÈRE Valérie, « La bibliothèque numérique européenne », *BBF*, 2006, n° 3, p. 68-80 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-03-0068-012> Consulté le 19 novembre 2010.

⁸¹ COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions i2010 : bibliothèques numériques*, Bruxelles, 30 septembre 2005, 14 p. [en ligne] <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0465:FIN:FR:PDF> Consulté le 19 novembre 2010.

⁸² *Ibid.*

⁸³ Gallica propose par exemple une « offre légale de contenus numériques soumis au droit d'auteur ». Gallica permet ainsi l'accès à des documents numérisés de la BnF, de ses bibliothèques partenaires et des livres récents au format numérique, dont l'accès en intégralité est payant. Voir http://gallica.bnf.fr/partenaires_edistributeurs Consulté le 26 octobre 2010.

Le paysage des bibliothèques numériques en France : Gallica, pivot de leur développement ?

La question de la coopération en matière de numérisation est posée clairement dans le rapport Tessier. Il paraît aujourd'hui difficile de mener une politique de valorisation de son patrimoine en ligne sans prendre en compte le paysage numérique existant.

« C'est dans un cadre profondément modifié que sera définie la stratégie de numérisation, à trois niveaux :

- En premier lieu, l'existence d'une plateforme telle que Gallica permet de s'appuyer sur un outil existant [...]
- En second lieu, la mise en œuvre de partenariats avec des acteurs privés (éditeurs, moteurs de recherche, plates-formes de diffusion...) est l'une des conditions d'une bonne mise à disposition des fonds numérisés sur l'Internet ; il convient donc de définir les contours de partenariats efficaces et équilibrés qui pourraient être conduits avec des acteurs privés, qu'il s'agisse de Google ou d'autres entreprises.
- En troisième lieu enfin, une nouvelle impulsion européenne est nécessaire, en coordination avec les autres bibliothèques européennes engagées et en s'appuyant sur le portail culturel commun Europeana⁸⁴ ».

Ainsi que le rappelle le rapport, la numérisation du patrimoine culturel a été inscrite dans les priorités du grand emprunt, avec l'annonce d'une « enveloppe » pour réaliser cet objectif. Cela

« permet d'envisager une politique de numérisation du patrimoine écrit à la fois ambitieuse et autonome. Elle oblige en contrepartie à trouver une organisation à la mesure de cette volonté, s'inscrivant dans le cadre de coordination mis en place au niveau du ministère de la Culture et de la Communication, et s'appuyant sur des partenariats public-privé avec les éditeurs ou, le cas échéant, avec certains acteurs des réseaux Internet⁸⁵ ».

Dans ce contexte, les bibliothèques seront sans doute mieux à même de gérer d'une manière plus autonome leurs stratégies de numérisation, sans subir le poids des opérateurs privés, comme Google par exemple.

Le rapport Tessier suggère en outre de s'appuyer sur le savoir-faire acquis par Gallica en matière de numérisation pour donner une impulsion aux politiques de numérisation. Ainsi, non seulement cette dernière peut faire partager son expérience de la diffusion numérique, mais elle peut aussi devenir un relais entre les autres bibliothèques en ligne.

« Gallica se propose donc comme une plateforme de diffusion de référence, dont l'intérêt permettrait une visibilité accrue sur l'Internet grâce à l'importance des contenus proposés et la mutualisation des moyens⁸⁶ ».

⁸⁴ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 22.

⁸⁵ *Ibid.* p. 21.

⁸⁶ *Ibid.* p. 25.

À l'heure actuelle, s'interroger sur la visibilité des bibliothèques numériques passe donc par une réflexion sur Gallica et ses stratégies, ainsi que sur ses liens avec ses partenaires.

LES INITIATIVES DE GALLICA

Point sur le projet Gallica

Le projet de numériser des documents de la Bibliothèque nationale et les mettre à disposition du public remonte à l'idée de Très Grande Bibliothèque voulue par François Mitterrand. Dès 1988, Jacques Attali suggérait même de laisser les collections de la Bibliothèque nationale rue de Richelieu et de créer une nouvelle bibliothèque entièrement numérique. Il s'agissait d'utiliser la nouvelle technologie numérique, encore à ses débuts. L'objectif aurait été la diffusion mondiale de la culture française.

« Il fut l'un des premiers à comprendre qu'Internet apportait une double révolution : sur le plan technologique, l'accès au patrimoine culturel pourrait être réalisé de chez soi, c'est-à-dire de partout dans le monde ; et, sur le plan politique, une telle facilité de circulation des richesses culturelles pourrait constituer un puissant facteur de démocratisation de la culture. [...] Il faut ajouter que l'idée d'une bibliothèque entièrement numérique posait à l'époque - et c'est encore vrai aujourd'hui - un redoutable problème juridique lié à la protection du droit d'auteur⁸⁷».

Il est intéressant de remarquer que les problématiques qui préoccupent les bibliothèques numériques et Gallica aujourd'hui étaient déjà en germe il y a vingt ans. Si les premières numérisations d'ouvrages libres de droit commencent en 1992, c'est depuis 1997 que l'offre numérique de la BnF destinée au public distant est regroupée sous le nom de Gallica⁸⁸. Jusqu'en 2005, c'est la numérisation en mode image qui a d'abord été privilégiée, avec un choix d'ouvrages différent d'aujourd'hui, puisque le tournant de la numérisation de masse a été pris en 2005. En 2008, l'objectif était de parvenir à numériser 100 000 ouvrages par an. La logique de la BnF en termes de numérisation évolue ainsi considérablement. 2500 ouvrages sont mis en ligne chaque semaine, avec au total plus de 400 000 livres et revues numérisés fin 2010, le tout représentant plus de 60 millions de pages⁸⁹.

Actuellement, Gallica est le service en ligne de la BnF le plus consulté, devant le catalogue général. Elle recense 15 000 visiteurs uniques par jour. Pour la journée du 25 août 2010 par exemple, 372 000 pages ont été chargées dans Gallica, contre 260 000 dans le catalogue général. En termes de visiteurs, le même jour, Gallica en recensait 16 000 et le catalogue 9 200⁹⁰. Cette différence peut s'expliquer notamment par la multiplication des consultations à distance.

⁸⁷ STASSE François, *Les premières pages de la Bibliothèque nationale de France* : interview par l'association des amis de l'institut François Mitterrand, 21 avril 2006 [en ligne] <http://www.mitterrand.org/Les-premieres-pages-de-la.html> Consulté le 27 octobre 2010.

⁸⁸ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Charte documentaire de Gallica 1997-2007*, 26 p. [en ligne] http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_pol_num/a.Charte_documentaire_de_Gallica_1997_2007.html Consulté le 27 octobre 2010.

⁸⁹ Site de la BnF. www.bnf.fr
http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/bibliotheques_numeriques_gallica/a.gallica_bibliotheque_numerique_bnf.html
Consulté le 27 octobre 2010.

⁹⁰ Chiffres fournis par Frédéric Martin, chef de produit Gallica au département coopération de la BnF, service Pôles associés - Gallica, lors d'un entretien le 26 août 2010.

Gallica s'inscrit donc aujourd'hui dans un objectif de mise en valeur de ses fonds numérisés, avec l'idée d'être visible à différents endroits de la Toile. Ainsi, outre la politique de massification de son fonds numérisé, il s'agit aussi de faire ressortir certains documents de la quantité de données présentes sur Gallica. Pour cela, elle s'appuie par exemple sur son blog, créé en mars 2009⁹¹, mais aussi sur les réseaux sociaux. Ainsi, sa page Facebook, créée en février 2010, regroupait, au 6 décembre 2010, 5527 « fans », et sa page Twitter, lancée en août 2010, comptait à la même date 1272 abonnés. Dans les deux cas, l'idée est de mettre en valeur la réutilisation des documents de Gallica par les internautes, qui contribuent ainsi à faire ressortir certains documents. En outre, cela permet de s'appuyer sur les savoirs-faire de ceux-ci, tout en donnant de la visibilité à ceux qui utilisent Gallica⁹².

L'objectif de Gallica est donc d'être présente le plus possible sur Internet, par son poids, c'est-à-dire la masse des documents qu'elle propose, mais aussi par d'autres biais, plus axés sur la communication. Développer des partenariats entre dans ces deux logiques. En effet, moissonner les fonds d'autres bibliothèques permet de proposer un volume des documents consultables sur son interface plus élevé et augmente le nombre de liens qui pointent vers son site, ce qui est intéressant du point de vue de l'indexation dans les réseaux sociaux. D'autre part, la présence de bibliothèques partenaires peut aussi être un avantage en termes d'audience, avec l'idée que Gallica pourrait être une plateforme de diffusion plus large que les fonds de la BnF.

Gallica et ses partenariats

Avec qui ?

La BnF a développé au fil des années une politique de réseaux qui la relie aux autres bibliothèques du territoire. Ainsi, le réseau des pôles associés, créé en 1994, met en place un partage documentaire. La BnF soutient en effet les acquisitions et la conservation dans certaines domaines spécialisés, en versant des subventions aux bibliothèques pôles associés. En termes de signalement des documents, la BnF encourage aussi ces pôles pour la rétroconversion de leurs fonds et le versement des notices dans le Catalogue collectif de France.

Dans le domaine du numérique, la BnF a aussi souhaité mettre en place une politique de réseau, dans l'esprit des pôles associés. Cette volonté s'affirme tout d'abord dans la réorientation de ses crédits. Ainsi, le soutien aux acquisitions physiques sera progressivement réorienté vers des projets de numérisation. Sur les années 2009, 2010 et 2011, le soutien aux acquisitions baisse de 25% au profit de la numérisation⁹³. L'objectif est donc à terme de recréer un réseau de pôles associés sur Gallica, regroupant les bibliothèques qui ont des documents patrimoniaux à numériser. En contrepartie des subventions aux bibliothèques numériques, la BnF souhaite que les documents de ces bibliothèques partenaires soient signalés dans Gallica.

Fin octobre 2010, Gallica comptait vingt partenaires, dont trois à l'étranger⁹⁴. Certains partenariats sont très récents, d'autres, comme celui avec Medic@, se sont mis en place

⁹¹ Environ 500 visites / jour au 26 août 2010.

⁹² Voir page 66 et s.

⁹³ Chiffres fournis par Frédéric Martin lors d'un entretien le 26 août 2010.

⁹⁴ Voir la liste des bibliothèques partenaires de Gallica en annexe.

« dès que cela a été possible⁹⁵ » (en 2007 pour Medic@). La logique de partenariat existe aussi dans la sélection des corpus à numériser. Ainsi que le rappelle Frédéric Martin, les bibliothèques choisissent ce qu'elles souhaitent numériser, mais si elles souhaitent bénéficier du soutien de la BnF, le choix des corpus se fait en concertation. La principale raison est une sélection des documents afin d'éviter la redondance. L'objectif est en effet de signaler des documents qui complètent les collections déjà présentes dans Gallica. Il s'agit d'éviter au maximum les doublons.

L'ensemble des pôles associés « papier » n'a pas vocation à rejoindre Gallica, puisque tous n'ont pas forcément de fonds patrimoniaux à numériser. *A contrario*, d'autres bibliothèques collaborent avec Gallica sans avoir forcément de partenariat avec la BnF. Outre trois bibliothèques étrangères, la Bibliothèque nationale du Brésil, le portail e-rara.ch⁹⁶ et la Library of Congress, certaines bibliothèques qui avaient déjà lancé des projets de numérisation échangent avec Gallica. Ainsi, des bibliothèques de lecture publique sont signalées dans Gallica, comme la bibliothèque de Roubaix⁹⁷, la Médiathèque patrimoniale de l'Agglomération Troyenne⁹⁸, la bibliothèque municipale de Toulouse⁹⁹ et la bibliothèque municipale de Versailles¹⁰⁰.

Pour les bibliothèques qui n'étaient pas pôles associés de la BnF, le choix de se faire moissonner dans Gallica dépend de plusieurs facteurs. Du côté de la BnF, une veille sur les bibliothèques numériques est réalisée, ce qui permet de repérer des fonds qui seraient susceptibles d'être signalés dans Gallica. Il s'agit, selon Frédéric Martin, de choix « par pertinence », c'est-à-dire qu'il convient de repérer les fonds intéressants à mettre en valeur pour Gallica, par exemple le fonds Renaissance des Bibliothèques Virtuelles Humanistes de Tours. À l'inverse, les bibliothèques locales peuvent aussi contacter Gallica pour développer une coopération.

Selon Frédéric Martin, Gallica souhaite développer des relations égalitaires avec ses partenaires, avec une idée d'échange et de prises de décisions concertées. Gallica n'appartiendrait ainsi pas qu'à la BnF, mais elle pourrait devenir un espace collaboratif, notamment pour des bibliothèques qui n'ont pas forcément les moyens de développer une bibliothèque numérique. De plus, la coopération avec des bibliothèques numériques permettrait de mettre en commun l'expérience des professionnels.

La nature des partenariats

La mise en place des partenariats implique le signalement des documents des bibliothèques qui coopèrent sur Gallica. D'un point de vue technique, il est nécessaire de permettre une interopérabilité entre les données des bibliothèques et celles de Gallica. En effet, il s'agit de faire apparaître sur le site de Gallica une notice avec un lien qui renvoie sur le site de la bibliothèque. Il est donc essentiel de pouvoir convertir les notices locales en format Dublin Core. Les travaux d'interopérabilité ont commencé en 2005 avec la Bibliothèque du Congrès. Depuis, Gallica a acquis de l'expérience en la matière, puisqu'elle met à la disposition des bibliothèques partenaires un guide sur

⁹⁵ Selon le questionnaire renvoyé par Medic@.

⁹⁶ Qui regroupe les bibliothèques de Genève, de l'École polytechnique fédérale de Zurich, les bibliothèques universitaires de Bâle et de Berne, la bibliothèque centrale de Zurich, la bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, la bibliothèque des Pasteurs (Neuchâtel), les bibliothèques cantonales et universitaires de Fribourg et Lausanne.

⁹⁷ Portail de la BN-R : <http://www.bn-r.fr/fr/decouvrir-collection.php> consulté le 5 décembre 2010.

⁹⁸ Portail de la Médiathèque de l'Agglomération Troyenne :

<http://patrimoine.agglo-troyes.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION> Consulté le 5 décembre 2010.

⁹⁹ Portail de la bibliothèque numérique de la BM de Toulouse :

http://catalogues.toulouse.fr/web2/tramp2.exe/goto/A0eigj6r.000?screen=bib_numerique.html Consulté le 5 décembre 2010.

¹⁰⁰ Portail de la bibliothèque numérique de la BM de Versailles :

<http://www.bibliotheques.versailles.fr/Statique/pages/collections-numerisees/presentation.htm> Consulté le 5 décembre 2010.

l'interopérabilité¹⁰¹, et propose des formations sur ce thème. Elle se place donc dans une réelle situation de coordinateur, en réunissant régulièrement ses partenaires.

Le signalement des documents dans Gallica se fait par le biais du protocole OAI-PMH (Open archive initiative-protocol for metadata harvesting¹⁰²). Il permet le partage de métadonnées en définissant un standard pour faciliter l'interopérabilité de ressources documentaires. De ce fait, les accès aux documents numériques sont multipliés. Il est alors possible « de reconstituer virtuellement des corpus à partir de ressources accessibles sur différents sites, et d'alimenter des portails thématiques¹⁰³ ». Grâce au protocole OAI-PMH, les bibliothèques numériques bénéficient d'une nouvelle porte d'accès à leurs ressources, dans le cas présent par le biais de Gallica, ce qui devrait améliorer leur visibilité et donc leur fréquentation.

Dans le cadre de ses partenariats, Gallica a donc choisi le moissonnage des données des autres bibliothèques numériques. Cela signifie qu'elles doivent répondre à des critères précis pour être intégrées dans Gallica. D'un point de vue documentaire, les documents numérisés « doivent être accessibles en libre accès sur un site web externe¹⁰⁴ ». Il est donc primordial de s'assurer que les ressources en ligne appartiennent bien au domaine public ou ont les autorisations pour être diffusées en ligne. En outre, les documents moissonnés doivent « correspondre aux principes de la politique documentaire de Gallica¹⁰⁵ ». Il reste à se demander si cela implique un choix dans les collections numérisées moissonnables ou si Gallica propose des liens vers l'ensemble des fonds de ses partenaires. Le protocole OAI-PMH offre donc la possibilité de développer la coopération numérique entre diverses bibliothèques numériques, autour de Gallica. Il s'agit d'engager une logique de complémentarité des corpus numérisés et des actions de numérisation collaboratives. L'objectif est ainsi d'ériger la numérisation en

« action collaborative, visant à créer, diffuser, et valoriser les ensembles de ressources patrimoniales numérisées les plus vastes et riches possibles, de sorte à construire ensemble un tout formé de parties qui appartient à tous et à chacun, quels que soient la localisation des collections et le statut des contributeurs¹⁰⁶ ».

Selon Frédéric Martin, l'ambition première pour Gallica repose sur la constitution d'une bibliothèque de référence, avec une forte dimension collaborative, même si la bibliothèque numérique de la BnF ne s'inscrit pas dans une logique d'intégration à tout prix des autres bibliothèques. Avec le moissonnage, la solution retenue serait donc plutôt de montrer d'une façon plus claire la présence des autres bibliothèques. Gallica permettrait ainsi de donner aux utilisateurs un paysage de ce qui se fait en termes de bibliothèques numériques.

Gallica souhaite par ailleurs développer les services numériques aux bibliothèques partenaires. Dans certains cas, les bibliothèques n'ont pas les moyens de numériser et mettre en ligne leurs fonds, ou ne possèdent pas de fonds assez importants pour créer une bibliothèque numérique. La BnF peut donc numériser elle-même certains originaux, afin de les intégrer à Gallica. Ainsi, une expérimentation a été lancée par la BnF, avec la numérisation d'environ 3000 documents et cinq bibliothèques partenaires¹⁰⁷. Le principe

¹⁰¹ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE / DIRECTION DES SERVICES ET DES RÉSEAUX, *Guide d'interopérabilité OAI-PMH pour un référencement des documents numériques* dans Gallica, 8 p. [en ligne] http://www.bnf.fr/documents/Guide_oaipmh.pdf Consulté le 27 octobre 2010.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ GIRARD Aline, « La politique de coopération nationale de la BnF : Les orientations du plan triennal 2009-2011 », in *Actes des Journées ABES*. Montpellier. 27 mai 2009, p. 13. [en ligne] http://www.abes.fr/abes/documents/reseau/journees_reseau/Aline_Girard_BnF_OK_Diffusion.pdf Consulté le 27 octobre 2010

¹⁰⁷ BIU Cujas, INHA, BML, BM de Compiègne et d'Alençon.

consiste à ce que la BnF contribue au choix des documents, puis que les bibliothèques en récupèrent une copie. Cette expérience alimente la réflexion sur le renouvellement du marché de numérisation de la BnF, puisque le CNL souhaite que le prochain marché de la BnF soit ouvert aux autres bibliothèques.

En parallèle avec ces deux types de coopération technique, se sont aussi développés des programmes nationaux de numérisation concertée. C'est le cas par exemple du plan de numérisation concertée élaboré en 2010 avec la bibliothèque interuniversitaire Cujas. Le partenariat bilatéral est élargi, pour permettre une offre documentaire plus vaste. L'idée est de partager un effort sur une discipline¹⁰⁸.

Les partenariats mis en place par Gallica sont donc multiples et prennent des formes extrêmement variées, ce qui peut amener un certain manque de clarté entre les différents types et niveaux de coopération. Le rôle de la BnF peut donc varier d'un simple appui technique à une réelle implication dans le choix des corpus à numériser. Néanmoins, on peut noter que la question de la visibilité des fonds et des bibliothèques demeure centrale au sein de ces divers partenariats.

Les conséquences en termes de visibilité

Gallica présente ses partenariats comme autant de moyens pour les bibliothèques numériques d'améliorer leur visibilité. En effet, elle est la bibliothèque numérique française qui compte le plus grand nombre de documents. Les autres bibliothèques n'ont ainsi pas forcément les moyens de numériser à la même échelle que la BnF. Par exemple, Medic@ et la Médiathèque patrimoniale de l'Agglomération Troyenne, qui sont considérées comme relativement importantes, s'inscrivent dans l'échelle du millier¹⁰⁹. Coopérer avec la BnF apporterait alors une visibilité en plus. En tant que large base de données, elle est à même de drainer un public plus nombreux et diversifié, qui pourrait ainsi découvrir des documents venant d'autres bibliothèques.

Gallica souhaite permettre aux bibliothèques de garder leur propre identité même en apparaissant dans les réponses de recherche de son moteur. C'est ainsi que les résultats sont accessibles directement sur le site d'origine des bibliothèques. Celles-ci sont de cette façon réellement mises en valeur, puisque la provenance du document est aisément repérable. Un inconvénient demeure vis-à-vis de la fluidité de navigation et des habitudes de navigation des usagers, puisque cela implique l'ouverture de nouvelles fenêtres et le basculement sur une autre interface. Si la recherche réunit plusieurs bases grâce au moissonnage, les documents ne sont pas inclus dans Gallica. Il existe ici deux intérêts distincts à prendre en compte. D'un côté la volonté de simplifier la navigation à l'utilisateur, afin de rendre accessible au maximum d'entre eux les documents numérisés, de l'autre permettre de voir rapidement d'où proviennent les documents consultés. C'est important en termes de recherche documentaire, avec la précision des sources, mais cela valorise aussi le travail de l'établissement qui s'est chargé du travail de numérisation et de mise en ligne. C'est la raison pour laquelle le moissonnage est apparu comme la meilleure solution pour Gallica et ses bibliothèques partenaires¹¹⁰.

Une réflexion est aussi menée pour permettre aux fonds des autres bibliothèques de mieux apparaître sur son interface, en développant des outils comme « Gallica marque blanche ». Il s'agit ici de reprendre une technique issue du marketing qui permet à un

¹⁰⁸ Voir page 39.

¹⁰⁹ Medic@ contient 7320 documents, et 81 000 images dans sa banque d'images et de portraits, selon le questionnaire. Le portail numérique de la Médiathèque patrimoniale de l'Agglomération Troyenne propose lui « plus de 3200 livres anciens numérisés et près de 13000 images issues des collections anciennes » selon son site : <http://patrimoine.agglo-troyes.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION> Consulté le 27 octobre 2010. À comparer avec les 400 000 livres et revues numérisés par Gallica.

¹¹⁰ Voir les résultats de l'enquête auprès des bibliothèques partenaires.

site web de proposer un service développé par un tiers. Cela permettrait aux bibliothèques qui n'ont pas encore mis en ligne de fonds et qui n'ont pas forcément les moyens de le faire de se développer plus rapidement et plus simplement sur la Toile. Ces établissements utiliseraient alors la structure Gallica mais en bénéficiant d'une page à leur image.

En étant présentes sur Gallica, les bibliothèques partenaires peuvent aussi profiter de sa réputation. Ainsi, être répertorié sur Gallica peut être un moyen de se positionner au sein d'une bibliothèque de référence et affirmer en même temps la qualité de ses propres documents. C'est la raison pour laquelle Gallica réfléchit à la mise en place d'un « label » pour les bibliothèques présentes sur son portail. Étant une bibliothèque de référence au niveau national, elle pourrait ainsi apporter sa notoriété à des bibliothèques numériques en construction ou moins connues qu'elle.

DU POINT DE VUE DES AUTRES BIBLIOTHÈQUES

La mise en place et les raisons des partenariats

Ce qui amène les bibliothèques à se rapprocher de Gallica

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, les raisons de création des partenariats varient selon les bibliothèques, tout comme l'initiative de leur mise en place. Ainsi, certaines bibliothèques ont été sollicitées par Gallica, comme les BVH et le CNUM, tandis que d'autres se sont rapprochées d'elles-mêmes de la BnF. C'est le cas de la bibliothèque municipale de Toulouse. Enfin, d'autres bibliothèques ont apporté des précisions intéressantes sur la mise en place de leurs partenariats. Medic@ a en effet rappelé que le moissonnage n'est pas à sens unique et que la coopération est bien réelle entre Gallica et les bibliothèques qu'elle moissonne. Ainsi, Medic@ moissonne aussi Gallica, qui apparaît dans ses résultats de recherche. Il est donc possible de rebondir de Medic@ vers le site de Gallica et vice-versa.

Un autre cas intéressant est celui de la bibliothèque numérique du cinéma, moissonnée dans Gallica depuis 2010. Dans ce cas, le signalement a été demandé par la Cinémathèque, car il s'agissait d'un engagement vis-à-vis du ministère de la Culture, qui a contribué au financement du projet de numérisation. On peut en déduire l'importance de la dissémination d'un fonds numérisé, avec l'idée que la numérisation n'a pas été réalisée dans le seul objectif de mettre en ligne des documents sur un seul site. Il est nécessaire d'en faire profiter un nombre maximal d'utilisateurs.

Si l'initiative des partenariats varie, leur existence même indique que les établissements y trouvent un intérêt. L'un des arguments de Gallica, nous venons de le voir, est qu'être présent dans ses résultats de recherche permet de bénéficier de son positionnement de bibliothèque de référence et de son poids sur le Web. Les partenaires profiteraient d'une sorte de « label » Gallica, avec l'idée que leur contenu a plus de poids grâce à leur présence dans la bibliothèque numérique de la BnF, qui est déjà connue et reconnue. À travers l'enquête et les entretiens menés, il est possible de constater que certaines bibliothèques estiment en effet que leur signalement dans Gallica est réellement un plus pour l'image de leur bibliothèque¹¹¹. Ainsi, pour les BVH, cela permet d'apparaître davantage comme une bibliothèque de référence, notamment au niveau de la qualité de

¹¹¹ Voir question II 4 du formulaire envoyé aux bibliothèques partenaires.

leur numérisation, ainsi que de la richesse et de la spécificité de leurs fonds anciens¹¹². Les demandes que Gallica formule en termes de technique de numérisation permettent ainsi d'améliorer la qualité des fonds numérisés. En outre, les BVH soulignent l'aspect accessibilité apporté par Gallica, qui met à disposition ses fonds anciens gratuitement à disposition du public. Ainsi, on peut en déduire que Gallica apporte ici une garantie de qualité par son savoir-faire en matière de numérisation. Elle permet une meilleure accessibilité des données, ainsi qu'un enrichissement des fonds des bibliothèques. Dans le cas des BVH, le fonds Renaissance est par exemple enrichi puisque les ressources Renaissance de Gallica sont aussi accessibles depuis les BVH. C'est aussi le cas pour les médiathèques de Toulouse et de Bourg-en-Bresse, pour qui la présence dans Gallica apporte un poids supplémentaire. La Médiathèque de Roubaix, elle, n'hésite pas à communiquer sur son association avec Gallica sur son site Internet, ainsi que sur sa page Facebook.

La bn-r s'offre un accès via GALLICA !

juillet 2010

Gallica, bibliothèque numérique de la prestigieuse BNF (Bibliothèque Nationale de France) accueille trois nouveaux partenaires parmi lesquels le portail patrimonial de la Ville de Roubaix (la bn-r).



La bibliothèque numérique de Roubaix et ses nombreux documents gagnent donc en visibilité !

Comment trouver des documents roubaisiens sur Gallica ?

- 1- Connectez-vous sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr>
- 2- Entrez votre requête dans le moteur de recherche, par exemple : "Canal de Roubaix"
- 3- Suivez le lien. Les résultats obtenus conduisent directement au site roubaisien !

Pour aller sur la Bn-r : <http://www.bn-r.fr>.

*Illustration 1: Extrait des actualités de la bibliothèque numérique de Roubaix
Source : site de la BM de Roubaix, consulté le 15 septembre 2010.*

Cela montre bien que pour certaines bibliothèques, l'enjeu en termes d'image est important, puisqu'il renforce en quelque sorte l'autorité de la bibliothèque.

Cependant, ce n'est pas forcément le premier argument retenu par d'autres bibliothèques partenaires lorsqu'elles évoquent les raisons de leur rapprochement avec Gallica. En effet, certaines bibliothèques numériques, du fait de la spécificité de leurs fonds, sont déjà inscrites dans le paysage numérique comme des bibliothèques de référence dans leur domaine. C'est par exemple le cas de Medic@ et de la Bibliothèque numérique du cinéma. « La Cinémathèque française possède une bibliothèque sur le cinéma relativement unique, notamment car elle rassemble de nouveaux ouvrages étrangers¹¹³ ».

C'est aussi le cas de Medic@, qui, même si elle souhaite toucher tous types de publics, propose des fonds spécialisés. En outre, cette dernière offre un fonds numérisé en ligne assez important¹¹⁴, et elle existe depuis 2000. Elle a donc eu l'occasion de se développer et de trouver son public. Ces deux bibliothèques numériques font donc déjà référence dans leurs domaines de spécialité, ce n'est donc pas forcément ce « label » Gallica qu'elles sont en premier lieu venues chercher dans les partenariats, mais avant tout un développement de leurs points d'accès. D'autres bibliothèques, comme le CNUM, restent plus réservées sur les conséquences en termes d'image de leur présence dans Gallica et

¹¹² Gallica a contacté les BVH pour leurs fonds Renaissance.

¹¹³ Réponse à la question II 4 de l'enquête.

¹¹⁴ 7320 dans Medic@, 81 000 dans la banque d'images et de portraits selon le questionnaire.

estiment qu'il est encore trop tôt pour faire un bilan des retombées en termes de visibilité.

Comment se mettent en place les partenariats ?

Les partenariats créés entre Gallica et ses bibliothèques associées se sont développés au cas par cas, il est donc difficile de dégager un protocole fixe pour leur mise en place, d'autant plus que l'initiative des partenariats n'est pas toujours la même. Ainsi, certaines bibliothèques ont contacté Gallica pour être moissonnées, comme la bibliothèque municipale de Toulouse, la Cinémathèque Française¹¹⁵, ou encore la médiathèque de Bourg-en-Bresse. Dans d'autres cas, c'est Gallica qui s'est rapprochée des bibliothèques, souvent car elles possédaient un fonds spécifique qui l'intéressait. Les liens avec Gallica se sont donc créés de manière particulière pour chacun des établissements, à travers de nombreux échanges entre les personnes en charge de la construction de ces partenariats.

Dans ce contexte, il est pertinent de s'intéresser plus précisément à certains cas, qui permettront de mieux comprendre comment se développent les relations entre Gallica et ses partenaires. Deux bibliothèques sont à ce titre de bons exemples. Tout d'abord, l'étude du cas de la médiathèque de Bourg-en-Bresse, qui devrait être moissonnée par Gallica d'ici la fin de l'année 2010, permet de cerner les réflexions et les étapes qui précèdent la présence d'une bibliothèque dans Gallica. Ensuite, l'exemple de la bibliothèque interuniversitaire de Cujas est intéressant, car, si sa politique de numérisation existe depuis longtemps, la question de l'amélioration de la visibilité des documents numérisés est apparue dans un second temps. D'autre part, elle a mis en place un partenariat à plusieurs facettes avec Gallica, ce qui en fait un exemple original.

La bibliothèque numérique de Bourg-en-Bresse est en ligne depuis décembre 2007. Il s'agit du portail Bourg en doc¹¹⁶. C'est un portail commun réunissant musée, archives et bibliothèques de la ville de Bourg-en-Bresse. À l'origine, la question de la visibilité se posait autrement, c'est-à-dire que prévalait l'idée d'accès unique, avec un fonds numérisé intégré. La problématique de la diffusion n'est venue que plus tard. Pourtant, dès la création de la bibliothèque numérique, la question de l'interopérabilité des données était posée, puisqu'elle apparaît dès le cahier des charges du projet. Ce dernier devait à l'origine travailler en partenariat avec le portail Lectura¹¹⁷ et un entrepôt OAI a été créé en 2008. Pourtant, le moissonnage via Lectura a tardé à se mettre en place, tandis que Gallica commençait juste à développer son programme de partenariats numériques. C'est l'une des raisons pour lesquelles la bibliothèque s'est en premier lieu intéressée au projet EuropeanaLocal proposé par Europeana¹¹⁸. Cependant, la médiathèque est actuellement en train de finaliser un partenariat avec Gallica. C'est à l'origine un choix de la ville. Selon Jean-François Débat, maire de Bourg-en-Bresse,

« il y a une forte attente du public de pouvoir accéder à des documents via le Web. [...] Cela permet de valoriser la ville, son patrimoine culturel, intellectuel et artistique. [...] Outre un outil de conservation du patrimoine, c'est donc la possibilité d'en démultiplier l'accès en faisant entrer la ville dans des réseaux régionaux, nationaux et internationaux¹¹⁹ ».

¹¹⁵ La bibliothèque numérique du cinéma est moissonnée par Gallica depuis 2010.

¹¹⁶ <http://www.bourgendoc.fr/> Consulté le 5 décembre 2010.

¹¹⁷ Sur Lectura, voir pages 53 et s.

¹¹⁸ Sur Europeana, voir pages 49 et s.

¹¹⁹ Jean-François Débat, maire de Bourg-en-Bresse, interviewé dans Numérique : fibre optique, e-services, éducation, patrimoine...Les chantiers des collectivités, *Le Courrier des maires*, Juin-Juillet 2010, n° 236-237, p. 20-31.

Il est donc essentiel d'augmenter le nombre de consultations du portail de la bibliothèque et sa présence sur Gallica peut lui permettre d'améliorer sa visibilité et sa notoriété. Il s'agit bien ici d'attirer plus d'utilisateurs par la diversification de ses points d'accès.

La bibliothèque interuniversitaire de Cujas, quant à elle, s'est intéressée très tôt à la question de la numérisation. Ainsi, dès 2000, un projet a été initié pour numériser dix-sept titres du fonds ancien. Il a alors tout de suite été mis en ligne, avec intégration du lien dans le portail de la bibliothèque.

Il a été relancé en 2005, en coopération avec des enseignants-chercheurs pour le choix des titres à numériser. Environ 400 titres ont été sélectionnés. La particularité de ce projet est la décision prise à l'époque de numériser en interne, avec la présence de l'intégralité de la chaîne de numérisation à Cujas. Le programme de numérisation s'adressait avant tout à un public de chercheurs, car il portait sur des fonds spécialisés, difficiles à valoriser. Il s'agissait donc d'un programme créé avec l'aide des chercheurs et qui leur était destiné. C'est en 2007 que Cujas commence à développer des partenariats et à ouvrir ses ressources à l'extérieur. En 2008, les documents numérisés ont été mis en ligne sur le site de la bibliothèque, avec un enrichissement par saisie des tables des matières. On peut noter que c'est au même moment que la BnF commence à numériser à grande échelle et où la mise en ligne par les bibliothèques devient plus courante.

Les partenariats de Cujas ont d'abord porté sur des établissements en lien avec ses disciplines majeures, l'Assemblée nationale, la Cour de cassation et le Sénat. La coopération avec Gallica a ensuite semblé assez évidente. Ainsi, Cujas étant pôle associé en sciences juridiques, les deux bibliothèques sont déjà liées entre elles. Du côté de la BnF, il existait en outre une volonté d'afficher que Gallica pouvait aussi être une bibliothèque juridique.

Les accords entre Cujas et Gallica ont finalement abouti à deux types de coopération : d'une part le moissonnage par Gallica de ses fonds déjà numérisés¹²⁰ et d'autre part des programmes de numérisation dans le domaine juridique. Il s'agit d'une initiative concertée entre la Bibliothèque nationale de France et Cujas, avec l'objectif de

« réunir les grands corps de l'État, des professionnels du droit (enseignants, chercheurs et praticiens) et des bibliothèques de tout statut, autour de la numérisation de corpus juridiques définis en concertation¹²¹ ».

À travers ces exemples, il est possible de retirer certaines lignes directrices sur ces partenariats. Ainsi, la coopération avec Gallica résulte clairement d'une volonté de visibilité, mais celle-ci se traduit différemment selon le fonds mis en ligne. On l'a vu, l'intérêt de la coopération pour des bibliothèques proposant des fonds très spécialisés est certes réel mais plutôt secondaire. On peut aussi dégager une évolution dans la réflexion sur la visibilité des bibliothèques numériques. Ainsi, il semble clair aujourd'hui que la dissémination des informations et la multiplication des points d'accès à une collection numérique est le moyen privilégié pour être plus visible sur la Toile. En effet, la totalité des responsables de bibliothèques numériques interrogés pour cette étude attendent de leur coopération avec Gallica et d'autres plateformes une meilleure visibilité. Or, cela n'a pas toujours été leur principal objectif, ce qui explique aujourd'hui l'hétérogénéité des situations en France. Si certaines bibliothèques numériques ont multiplié les accords et sont présentes sur de nombreuses plateformes aujourd'hui, d'autres ont pris du retard

¹²⁰ 221 résultats dans Gallica au 6 décembre 2010.

¹²¹ Voir le site de Cujas :

http://biucujas.univparis1.fr/repons/portal/bookmark;jsessionid=2B6ED42A2990B907FD8496083F7065E3.WSGlobal=1&Body=7&Search_7=0&MenuItemSelected=consulter&MenuItemPosition=4&OngletItemPosition=0&ButtonPosition=0&DsNavType=type&DsNavKey=Autres&Broadcast=ouvrage/url Consulté le 6 décembre 2010.

dans ce domaine. Les exemples des bibliothèques Sainte-Geneviève ou Cujas sont de ce point de vue là assez éclairants, puisqu'elles font partie des premières bibliothèques en France à avoir numérisé une partie de leurs fonds patrimoniaux, mais sans les mettre parallèlement à disposition du public. Grâce à l'avance prise, cela se met en place actuellement. La bibliothèque Sainte-Geneviève travaille d'ailleurs à la mise en ligne de ses documents¹²².

Bilan des partenariats

Conséquences en termes de visibilité et d'ergonomie

Il apparaît lors des entretiens et des réponses au questionnaire que l'une des premières attentes des bibliothèques partenaires est de bénéficier d'une meilleure visibilité par leur présence sur Gallica. Cela passe tout d'abord par une audience améliorée et donc par une augmentation de leur fréquentation. Être présent sur Gallica devrait en effet permettre d'amener un nouveau public vers les bibliothèques numériques partenaires. Cela explique d'ailleurs pourquoi elles tiennent à la consultation des documents sur leurs propres sites.

Dans la majorité des cas, lorsque les mesures sont possibles, la présence dans Gallica permet une augmentation de la fréquentation des portails des autres bibliothèques. Selon les chiffres fournis par la BnF, le nombre de clics en provenance de Gallica vers les autres sites est en constante augmentation. Ainsi, en février 2010, 2741 visiteurs (9255 clics) avaient été comptabilisés de Gallica vers ses partenaires. En août, ce ratio est passé à 6251 visiteurs et 12210 clics¹²³. Du côté des bibliothèques partenaires, ce constat est le même et la présence dans Gallica donne des satisfactions du point de vue de la fréquentation. Ainsi, dans une enquête réalisée de mai à juillet 2010 sur sa bibliothèque numérique¹²⁴, la BM de Roubaix note un « effet Gallica », qui influencerait sur la venue de nouveaux visiteurs.

« Suite au moissonnage de la BN-R par Gallica, à partir du 21 juin 2010, on constate, dès les jours qui suivent, la venue de plusieurs nouveaux visiteurs qui disent avoir connu la BN-R par ce biais. La fréquentation du site avait d'ailleurs déjà elle aussi enregistré sur Google Analytics cet « effet Gallica », avec un doublement du nombre de visites à partir de fin juin 2010, par rapport à la même période l'année dernière¹²⁵».

En outre, les 17,4 % de visiteurs occasionnels déclarent être arrivés sur le site de la bibliothèque numérique de Roubaix par un lien depuis un autre site, « dont la moitié d'entre eux grâce à Gallica, après la mise en place du moissonnage¹²⁶».

D'autres bibliothèques enregistrent elles aussi une hausse sensible de leur trafic depuis qu'elles sont moissonnées dans Gallica. C'est le cas de la bibliothèque de Toulouse, dont jusqu'à 50% du trafic (selon les jours) est généré par Gallica comme site de référence¹²⁷. D'autres bibliothèques ne disposaient pas encore de statistiques précises à ce sujet au moment de l'enquête, notamment celles dont le moissonnage est récent. Cependant, les

¹²² Voir pages 62 et s.

¹²³ Chiffres fournis par la BnF lors d'un atelier sur les bibliothèques numériques le 15 septembre 2010.

¹²⁴ SCP COMMUNICATION, *Étude des publics de la médiathèque de Roubaix*, mai 2009, 26 p. [en ligne]

http://www.mediathequederoubaix.fr/fileadmin/user_upload/article/Une/Resultats_complets_enquete_bn-r.pdf Consulté le 27 octobre 2010.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Selon les résultats de l'enquête.

bibliothèques numériques du cinéma retirent « probablement »¹²⁸ un intérêt à être présentes dans Gallica selon le questionnaire. On peut d'ailleurs noter une hausse significative des consultations de la base de donnée de la Cinémathèque Française depuis janvier 2010, moment où le moissonnage par Gallica a été mis en place (voir le graphe ci-dessous)¹²⁹. On peut donc s'interroger sur le lien entre ces événements et si l'évolution des consultations n'est pas aussi due à un afflux de public depuis Gallica.



Illustration 2: La fréquentation de la bibliothèque numérique du cinéma
Source : questionnaire renvoyé par la Cinémathèque

Quant aux BVH, si elles ne disposaient pas de statistiques précises au moment du renvoi de leur questionnaire, on peut constater que leurs statistiques de connexion pour la période de janvier à août 2010 sont en hausse par rapport à 2009. Cette augmentation, selon le questionnaire, serait due à l'intégration du portail Europeana, à la mise en ligne de documents supplémentaires, mais aussi « sans aucun doute » à leur présence dans Gallica. Dans le cas du CNUM, les résultats sont plus modestes. Sur l'année 2009, les statistiques sont de 3716 rebonds de Gallica vers le CNUM, soit 2% des visiteurs au total. Le questionnaire du CNUM conclut cependant que sa visibilité dans Gallica demeure difficile à évaluer, et ce, même si le moissonnage existe depuis 2006. Medic@, le SCD de Strasbourg, la BIU Cujas, la Jubilothèque, l'INHA et la Médiathèque patrimoniale de l'Agglomération Troyenne ne disposaient pas de statistiques au moment de l'enquête.

Malgré ces premiers chiffres de consultation, la visibilité des bibliothèques dans Gallica comporte encore certains points à améliorer. Les réflexions consignées ici sont une synthèse de ce qui a été évoqué par les personnes interrogées lors des entretiens, des réponses au questionnaire ainsi que des constatations tirées d'une navigation personnelle sur le portail Gallica.

Il s'agit tout d'abord d'une remarque sur l'apparence de Gallica. En premier lieu, les partenaires ne sont pas immédiatement visibles sur la page d'accueil de la bibliothèque numérique de la BnF. Il faut en effet aller dans la rubrique « informations et services » puis cliquer sur l'onglet « partenaires » avant d'arriver sur une page qui présente les partenaires privés (les éditeurs « e-distributeurs ») et les bibliothèques partenaires de Gallica. Il faut ainsi trois clics pour arriver sur la page de présentation des bibliothèques, un de plus pour consulter leurs fonds dans Gallica ou être réorienté sur leurs sites. Cette remarque reste mineure, puisque l'avantage du moissonnage est justement d'avoir accès à une recherche multi-bases, donc directement à partir du moteur de recherche de Gallica. De plus, il est à noter que les partenariats sont parfois mis en valeur sur l'accueil de Gallica. Ainsi, l'ajout de quatre nouveaux partenaires¹³⁰ à l'automne 2010 a été signalé sur l'accueil du portail.

¹²⁸ Selon les réponses de l'enquête.

¹²⁹ Tableau fourni dans la réponse de la Cinémathèque Française à l'enquête. Deux hausses de connexions sont significatives : lors de l'annonce aux usagers du lancement de la bibliothèque numérique du cinéma (1er pic, fin janvier 2009) et l'annonce du moissonnage dans Gallica via Facebook et Twitter (2e pic, en janvier 2010).

¹³⁰ La bibliothèque de documentation internationale contemporaine, la BNSA, Archimer (l'archive institutionnelle de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) et l'université Rennes 2.

Ce dernier connaît encore quelques difficultés de mise au point, pour certains types de recherche. Ainsi, certains cas subsistent où tous les ouvrages des bibliothèques partenaires n'apparaissent pas. C'est par exemple le cas pour les BVH, où le nombre d'ouvrages accessibles par Gallica est réduit par rapport à ce qui devrait être moissonné¹³¹. Dans d'autres cas, c'est la recherche par sujet qui donne des résultats inégaux, puisque tous les résultats ne sont pas affichés non plus. Certaines petites erreurs existent aussi dans la description des documents, avec par exemple des fichiers issus de la banque d'image de Medic@ décrits comme des livres en mode image. Certaines améliorations sont à l'étude au niveau de la précision de la présentation des documents, mais les principales attentes des bibliothèques partenaires se situent surtout du point de vue de leur présence et de leur aspect au sein de Gallica.

En effet, il est à noter que toutes les bibliothèques interrogées regrettent le manque de personnalisation dans la présentation des fonds qui leur appartiennent. Tout d'abord il s'agit de l'absence de logo permettant de reconnaître rapidement la bibliothèque présente dans un résultat de recherche. Pour le moment, les bibliothèques partenaires sont en effet signalées par ce logo, jugé peu explicite :



Illustration 3
Source : site de Gallica, consulté le 15 octobre 2010.

Est aussi regrettée l'absence de vignette de prévisualisation du document : c'est une image rappelant Gallica qui est présente à côté de la notice du document et qui peut brouiller le signalement de la bibliothèque partenaire :



Illustration 4
Source : site de Gallica, consulté le 15 octobre 2010.

Il est vrai que la référence à la bibliothèque qui a mis ce fonds en ligne n'est pas forcément évident. Le résultat ne se distingue pas par une couleur ou une présentation spécifique. L'indication que le fonds vient d'une autre bibliothèque est inscrit en dessous du résultat, surligné en jaune. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, la provenance est indiquée à la troisième ligne, au-dessus du lien vers le site de la BIU Cujas :

¹³¹ Une situation qui se reproduit d'ailleurs aussi dans Europeana.

Le paysage des bibliothèques numériques en France : Gallica, pivot de leur développement ?

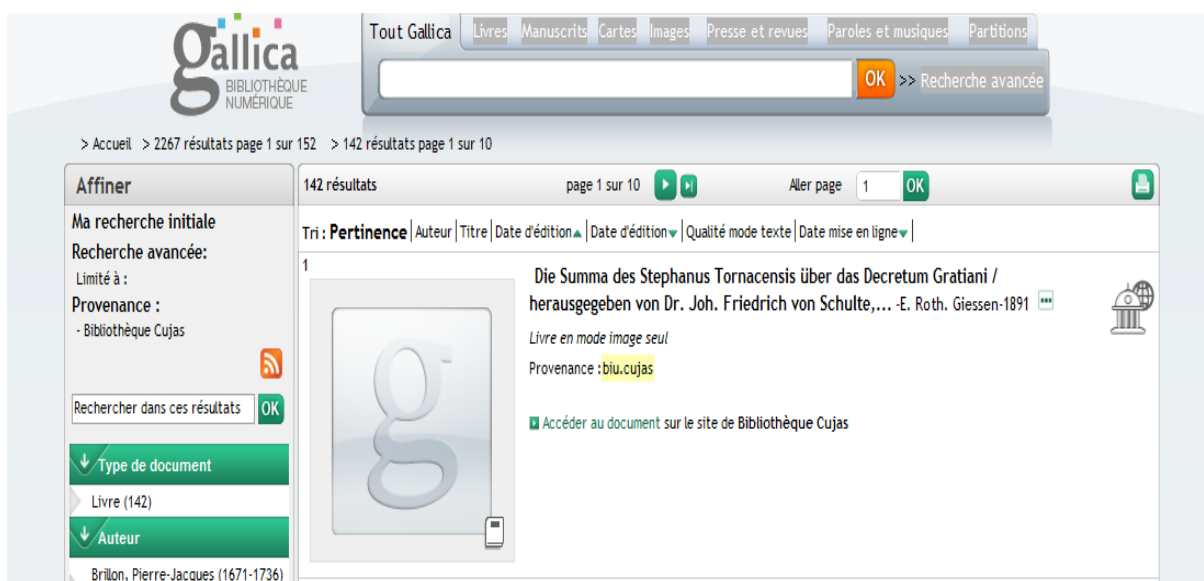


Illustration 5: Exemple de recherche d'un document d'une bibliothèque partenaire dans Gallica
Source : site de Gallica. Consulté le 15 octobre 2010.

Ces questions ont été soulevées quasi-unaniment par les bibliothèques partenaires, et Gallica y a répondu par un projet d'évolution de son interface¹³², avec pour objectif de mieux mettre en valeur l'identité des établissements partenaires. Prochainement, ils seront signalés par un logo personnalisé et les vignettes devraient être développées. Il faudra néanmoins se poser la question de savoir si cette présentation, qui renvoie sur les sites des bibliothèques partenaires, ne risque pas de « perdre » l'utilisateur ou du moins de compliquer la navigation, avec l'ouverture de nouvelles fenêtres. Cependant, ce moyen est défendu par les bibliothèques comme étant la meilleure façon de renforcer leur visibilité, puisque l'utilisateur a accès au document sur leur site, ce qui peut l'inciter à continuer la navigation à cet endroit ou à passer par la suite directement par le portail de la bibliothèque.

Un effort important est donc entrepris par Gallica pour améliorer la visibilité de ses partenaires sur son interface, ce qui pourrait amener de nouvelles bibliothèques à se rapprocher d'elle. L'objectif de Gallica est d'ailleurs de développer son rôle de « tête de réseau » des bibliothèques numériques, ce qui conduit à s'interroger sur ses rapports avec ses partenaires.

Quelles relations avec Gallica ?

La majorité des bibliothèques contactées¹³³ dans le cadre de cette étude ont développé d'autres partenariats, dans une logique de multiplication des points d'accès à leurs fonds numérisés. Cela signifie que Gallica n'est pas l'unique établissement avec lequel elles coopèrent¹³⁴. Il existe ainsi un enchevêtrement de liens entre les bibliothèques numériques et différents niveaux de collaboration. Il est alors intéressant d'examiner les relations entretenues avec Gallica qui se positionne, on l'a vu, comme un partenaire privilégié de ces établissements.

¹³² Présenté lors d'un atelier sur les bibliothèques numériques le 15 septembre 2010.

¹³³ Le SCD de Strasbourg, la Jubilothèque et la Médiathèque patrimoniale de l'Agglomération Troyenne n'ont pas évoqué d'autres partenariats.

¹³⁴ Voir en annexe la liste des partenariats des bibliothèques étudiées.

Quelques critiques ont en effet été formulées quant au fonctionnement effectif des partenariats entre Gallica et les autres établissements. Ainsi le rapport Tessier décrit une

« absence d'association effective des autres bibliothèques, sinon très marginalement[...]. Si elles commencent à être invitées à participer au projet Gallica, les modes de décision et l'accès aux crédits de numérisation existants demeurent centralisés auprès de la BnF et sont donc peu incitatifs pour les bibliothèques partenaires¹³⁵ ».

La thèse défendue par le rapport est donc que les processus de décision ne sont pas assez accessibles aux partenaires de Gallica. La question se pose notamment dans le cadre du choix des corpus à numériser. Par exemple, plusieurs témoignages indiquent qu'il est difficile de se procurer une liste des ouvrages déjà numérisés et en cours de numérisation auprès de la BnF, pour pouvoir éviter les doublons. En outre, en ce qui concerne les choix proprement dits, on peut se demander comment se règlerait un conflit. Par exemple, dans le cadre d'une numérisation subventionnée par la BnF, la bibliothèque partenaire finance aussi une partie de cette opération. Théoriquement, on peut donc s'interroger pour savoir à quel établissement reviendrait la décision finale. Cette difficulté a été évoquée lors de plusieurs entretiens. S'il est vrai qu'à l'heure actuelle les relations entre la BnF et ses partenaires sont plutôt facilitées, du fait notamment du nombre des partenaires, la question pourra se poser s'il augmente. En effet, s'il semble que la période actuelle représente un moment de transition dans la réflexion sur les partenariats et le rôle de Gallica, on peut se demander si ces relations de personne à personne, plutôt proches en pratique, pourront être maintenues de la sorte à plus grande échelle.

Cette question du choix des ouvrages est soulevée dans le rapport Tessier, qui évoque

« un droit de regard approfondi et peu transparent sur le choix des bibliothèques retenues, celui des ouvrages numériser, selon une forme de coopération "verticale descendante"¹³⁶ ».

Le rapport Tessier cite aussi le rapport de l'Inspection générale des Finances sur la BnF, paru en janvier 2009. Ce dernier estime en effet que le processus de numérisation devrait comporter une dimension « plus partenariale¹³⁷ », qui « pourrait davantage être partagée avec les institutions qu'elle ne l'est aujourd'hui¹³⁸ ». On peut noter que cette question a été soulevée dans les réponses des bibliothèques partenaires au cours des entretiens et des questionnaires. Néanmoins, les réponses fournies ont été plus nuancées que les conclusions du rapport Tessier, notamment car les responsables des bibliothèques ont souligné leurs bons rapports et leur possibilité de dialogue avec la BnF et Gallica. En outre, certaines d'entre elles ont rappelé le double sens du partenariat mis en place avec Gallica, qui se traduit par un moissonnage aussi de leur part. C'est par exemple le cas de Medic@, qui moissonne Gallica. Les BVH quant à elles, disposent d'un moteur de recherche intéressant, puisqu'il offre la possibilité de chercher des documents dans trois autres bibliothèques en plus de son fonds (Medic@, Gallica et la bibliothèque André-Desguine)¹³⁹.

¹³⁵ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p 23

¹³⁶ *Ibid.*, p. 23-24.

¹³⁷ INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES, *Rapport sur la Bibliothèque nationale de France*, Paris, janvier 2009, 78 p. [en ligne]

https://www.igf.minefi.gouv.fr/sections/les_rapports_par_ann/2009/la_bibliotheque_nati/downloadFile/attachedFile/Rapport_BN_F.pdf Consulté le 23 novembre 2010.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ <http://www.bvh.univ-tours.fr/accueil.asp> Consulté le 5 décembre 2010.

Recherche simple

• Recherche simple Rechercher
(Titre, auteur, date, édition, cote...)

Effectuer aussi la recherche simple sur le(s) catalogue(s) :

- T Epistemon
- b Medic@
- g Gallica (nouveau)
- d Bibliothèque André-Desguine (nouveau)

Illustration 6: Le moteur de recherche des BVH

Source : site des BVH, consulté le 5 décembre 2010.

À l'heure actuelle, les rapports entre Gallica et ses partenaires sont en train d'évoluer, afin de résoudre les difficultés, notamment techniques, qui subsistent encore. Le développement des bibliothèques numériques est en effet plutôt récent. Certes, si certaines d'entre elles existent depuis plusieurs années (Medic@ existe depuis 2000), la plupart d'entre elles se sont constituées plus tardivement. Le paysage des bibliothèques numériques et leurs interconnexions sont donc encore en train de se construire, au gré des innovations techniques mais aussi de l'importance grandissante du numérique. La coopération entre Gallica et ses partenaires est donc amenée à se transformer, tandis que se dégagent d'autres pistes pour favoriser la visibilité des fonds numérisés sur Internet.

D'autres pistes pour les bibliothèques numériques

Dans sa réflexion sur les bibliothèques numériques, le rapport Tessier a dégagé un certain nombre de pistes en vue d'améliorer le paysage des bibliothèques françaises. Indépendamment de cela, l'enquête auprès des bibliothèques partenaires ainsi que les différents entretiens menés dans le cadre de cette étude aussi ont permis d'entrevoir un certain nombre de possibilités d'évolution pour les bibliothèques numériques. En effet, il apparaît que la période actuelle est une période de transition pour ce type de bibliothèques. Elles sont encore en plein essor et différentes pistes de développement se présentent aujourd'hui. Il est donc intéressant de s'interroger sur ces diverses voies pour améliorer leur visibilité. Il peut s'agir soit de questionner les transformations possibles des structures déjà existantes, soit de développer des approches innovantes, par le biais de nouveaux partenariats ou en s'appuyant sur d'autres outils.

L'ÉVOLUTION DE L'EXISTANT

Les pistes d'évolution de Gallica

Ainsi que cela a été dit auparavant, Gallica bénéficie d'une longue expérience de numérisation. C'est dans cette logique que le rapport Tessier propose qu'elle devienne « une plateforme coopérative de valorisation des fonds patrimoniaux et des œuvres numérisées¹⁴⁰ ». Elle aurait ainsi pour vocation de permettre « l'accès du public aux fonds numérisés de l'ensemble de ses partenaires¹⁴¹ ».

Cette proposition se situe dans la droite ligne de la politique de coopération engagée par Gallica, en moissonnant les notices de ses bibliothèques partenaires. Cette idée implique plusieurs évolutions chez Gallica. Tout d'abord il s'agirait d'approfondir les coopérations avec ses partenaires. Cependant, le rapport Tessier estime que la coopération telle qu'elle existe entre Gallica et les autres bibliothèques numériques peut être dissuasive. Les termes employés sont même relativement forts, puisqu'il estime que la BnF

« exerce un droit de regard approfondi et peu transparent sur le choix des bibliothèques retenues, celui des ouvrages à numériser, selon une forme de coopération "verticale descendante"¹⁴² ».

En fait, il est reproché à la BnF de trop centraliser la prise de décision et les crédits à la numérisation. Malgré tout, si l'on compare ce qui est suggéré ici avec le résultat de l'enquête menée, on ne peut que constater une sorte d'équilibre dans les partenariats, c'est-à-dire que cette volonté de coopération peut venir à la fois de Gallica et des autres bibliothèques numériques. La difficulté semble plutôt se situer au niveau du positionnement de Gallica. Il s'agit de savoir si elle se pense comme la bibliothèque numérique de la BnF ou comme une plateforme qui aurait vocation à regrouper l'offre numérique en France. Ainsi, Frédéric Martin rappelle la volonté de positionner Gallica comme une bibliothèque numérique coopérative, mais dans le même temps, elle moissonne en premier lieu les fonds qui complètent les collections numériques de la BnF et suit une certaine logique d'élaboration de collection. Par exemple, Medic@ possède une large banque d'images et de portraits (81 000), qui, proportionnellement, pourrait

¹⁴⁰ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 24.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Ibid.*

déséquilibrer la base d'images de Gallica, qui en propose 71351¹⁴³. Dans la recherche d'images de Gallica, 8804 images de Medic@ sont proposées¹⁴⁴. Finalement, la question qui revient est celle du positionnement de Gallica dans le paysage des bibliothèques numériques françaises. Elle semble en effet se trouver dans une position intermédiaire, à mi-chemin entre la bibliothèque numérique de la BnF et une plateforme coopérative.

Dans cette logique d'évolution vers une plateforme, plusieurs transformations peuvent être envisagées. Par exemple, dépasser le simple moissonnage pour directement intégrer les documents dans Gallica, tout en permettant à chaque bibliothèque numérique de conserver son identité propre. C'est l'esprit de ce que propose le rapport Tessier, en imaginant que Gallica devienne « un site d'accès à tout le patrimoine écrit¹⁴⁵ ». Dans cette logique, Gallica serait alors beaucoup plus que la seule bibliothèque numérique de la BnF, mais un agrégateur qui bénéficierait d'une large visibilité sur la Toile, puisqu'elle réunirait les savoirs-faire et l'audience d'un grand nombre de bibliothèques numériques. La limite de cette proposition se situe cependant dans l'autonomie des bibliothèques partenaires. En effet, le procédé de moissonnage mis en place aujourd'hui par Gallica permet aux bibliothèques numériques de gérer leurs interfaces comme elles le souhaitent, en conservant leur identité. Il n'est donc pas certain qu'elles adhèrent à une telle formule. C'est ce que l'on peut conclure des différents entretiens menés dans le cadre de cette étude. En effet, selon les partenaires rencontrés, la coopération sous forme de moissonnage serait la meilleure façon de se signaler entre bibliothèques. Cette technique permettrait d'améliorer les possibilités de recherche pour l'utilisateur, en les élargissant, mais sans globaliser les bibliothèques numériques en une base unique.

Quoi qu'il en soit, développer une telle plateforme induirait des changements dans la gouvernance de Gallica. Effectivement, si elle devenait un agrégateur de contenus, elle ne serait plus seulement la bibliothèque numérique de la BnF, mais une sorte de pôle regroupant les documents numériques au niveau national. Cela signifierait par exemple que les documents issus de la BnF n'auraient pas forcément vocation à être les plus nombreux dans Gallica. Sur la question de la gouvernance, le rapport Tessier va même jusqu'à s'interroger sur la présence de Gallica comme service intégré à la BnF. Il est clair qu'il s'agit à ce stade plutôt de questionnements que d'une véritable recommandation. Cependant, au vu des divers entretiens menés, il ne semble pas que cette option soit véritablement attendue de la part des bibliothèques partenaires, qui certes considèrent Gallica comme un partenaire privilégié, mais elle n'est pas vue comme l'unique bibliothèque avec laquelle il est utile de créer des partenariats. Il ressort d'ailleurs des entretiens et des questionnaires une réelle volonté de partenariat égalitaire plutôt que l'envie de se regrouper au sein d'une base de données. À l'heure actuelle, Gallica est donc plutôt perçue par les bibliothèques partenaires comme un point d'accès supplémentaire à leurs documents que comme une future plateforme commune.

Il est néanmoins possible de s'interroger sur les conséquences de ce choix en termes de visibilité. Pour l'instant, les bibliothèques généralistes sont plus ou moins bien indexées dans les moteurs de recherche généralistes et sont donc peu visibles pour un usager qui ne connaîtrait pas déjà ces outils. Dans la situation actuelle, multiplier les petits portails documentaires ne semble évidemment pas la solution idéale pour mieux se faire connaître sur la Toile. La piste de plateforme proposée par le rapport Tessier s'inscrit donc dans la lignée de ce qui existe déjà, mais en proposant des évolutions. Ainsi, il recommande de laisser les bibliothèques partenaires s'occuper du processus de numérisation¹⁴⁶. Cependant, l'assistance technique déjà proposée par la BnF n'est aucunement remise en cause. Selon le rapport, l'objectif serait de proposer des

¹⁴³ Au 17 septembre 2010.

¹⁴⁴ Chiffres au 28 octobre 2010.

¹⁴⁵ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 24.

« solutions communes¹⁴⁷ » pour la mise en place de processus de numérisation. La BnF pourrait donc continuer à faire bénéficier ses partenaires de son expertise technique et à leur fournir des renseignements sur la mise en œuvre des marchés de numérisation. Le rapport Tessier propose ainsi la prise en charge au niveau de Gallica des questions d'harmonisation :

- « l'harmonisation des métadonnées associées aux documents, celles-ci étant un véhicule d'informations essentielles pour la qualité de la recherche, le référencement et l'accès à l'information ;
- l'interopérabilité des fichiers et plus généralement des formats de données échangées (métadonnées et contenus), notamment à travers la définition de standards communs de numérisation, de diffusion et de stockage numérique ;
- la gestion de l'interface de consultation, du moteur et du référencement ;
- le cadre des marchés ayant trait au développement et au fonctionnement de la plateforme¹⁴⁸ ».

Le rapport Tessier suggère donc la transformation de Gallica d'une façon concrète et réalisable, puisque la réflexion prend comme point de départ ce qui existe déjà. Finalement, il s'agirait d'une harmonisation des types de coopération, qui simplifierait une situation pas assez lisible à l'heure actuelle. En outre, cette évolution permettrait aussi de lisser certaines questions techniques. Harmoniser les métadonnées et mettre l'accent sur l'amélioration de l'interopérabilité pourrait induire une meilleure interaction entre les données des différentes bibliothèques numériques mais aussi réduire la masse de travail liée à la création et la maintenance des entrepôts OAI. Par exemple, la bibliothèque interuniversitaire Cujas connaît des difficultés de moissonnage et doit générer deux Dublin Core différents pour répondre aux exigences diverses du moissonnage, ce qui implique qu'elle doit gérer actuellement deux entrepôts OAI.

Une fois évoquées les difficultés liées au moissonnage et donc à l'organisation interne des contenus sur Gallica, la question de la visibilité externe de celle-ci reste posée. Il s'agit de permettre aux contenus de Gallica d'être mieux référencés sur les moteurs de recherche et toucher un public qui ne connaît pas forcément ses ressources en ligne. À l'heure actuelle, certaines d'entre elles ressortent bien sur les moteurs de recherche généralistes, surtout quand la recherche est précise ou s'il s'agit d'un fonds important¹⁴⁹. Par exemple, la BnF a numérisé *Le Petit Parisien* de 1876 à 1939. En recherchant le journal sur Bing! et Google, les résultats de Gallica apparaissent à chaque fois en deuxième position. Cependant, Gallica n'apparaît pas aussi bien lors de recherches d'images ou lors de recherches plus larges. Par exemple, dans une recherche d'images sur Honoré Daumier, les images issues de Gallica n'apparaissent pas dans les premiers résultats, alors que d'autres bibliothèques numériques apparaissent mieux, comme Medic@ ou Lectura¹⁵⁰. Dans le cas de recherche sur les ouvrages numérisés dans différentes bibliothèques numériques, les résultats de Gallica ressortent aussi assez mal. Par exemple, une recherche des *Misérables* sur Google fait ressortir une version numérisée par Google Livres en première page, puis une version issue du projet

¹⁴⁶ Notamment du « choix des ouvrages » et du « volume de numérisation ». TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 25.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Ibid.* p. 26.

¹⁴⁹ Les recherches qui suivent ont été effectuées le 29 septembre 2010.

¹⁵⁰ Medic@ en page 4 sur Google images, Lectura en page 3, le 29 septembre 2010.

Gutenberg en page 3. À la dixième page, Gallica n'est toujours pas apparue. Quant à une recherche sur Bing!, ce sont les sites d'achat de livres (Amazon, PriceMinister) qui sortent dans les premiers. Dans le cas d'une recherche simple, lorsque diverses bases proposent des documents sur le même thème en ligne, dans le cas présent un ouvrage connu, il semble que Gallica ne ressorte pas dans les premières places. Ce que le rapport Tessier qualifie de processus de « conquête de visibilité sur le Web¹⁵¹ » peut donc être approfondi, par exemple en développant la dissémination des contenus. Dans ce cas-là, la visibilité des autres bibliothèques présentes sur Gallica s'en trouverait de même améliorée¹⁵².

Par nature, Gallica est amenée à se transformer, à s'adapter aux évolutions des pratiques en ligne mais aussi à réagir à ce que d'autres établissements réalisent dans le domaine du numérique, qu'il s'agisse d'entités publiques ou privées. Il est donc intéressant d'étudier les pistes issues d'autres institutions. Ainsi, le rapport Tessier estime que Gallica pourrait être une plateforme relais entre les bibliothèques numériques et ce, au niveau national. Ce n'est cependant pas l'unique niveau où une institution pourrait remplir une telle fonction.

La coopération au niveau européen : Europeana

Dans ses pistes d'action, le rapport Tessier envisage de s'appuyer sur « la relance d'une impulsion européenne, tant en direction des autres bibliothèques européennes que du portail Europeana¹⁵³ ». Le volet européen est en effet un aspect non négligeable pour une réflexion sur la présence des bibliothèques sur le Web. En effet, au cours des entretiens réalisés, il est clair que l'attente des bibliothèques est forte vis-à-vis de leur présence dans Europeana.

Avec ce projet européen, il s'agit d'offrir une interface de consultation élargie et multilingue. Il repose sur le moissonnage, c'est-à-dire qu'Europeana ne possède pas de contenus propres mais qu'elle est plutôt une interface de consultation qui regroupe les fonds de différents partenaires. En octobre 2010, le site compte plus d'une centaine de partenaires, incluant des archives, des musées, des bibliothèques... Il est à noter l'implication de la France dans ce projet. La France reste le plus large contributeur, avec environ 37% des documents¹⁵⁴. En effet, Culture.fr est le plus grand contributeur d'Europeana¹⁵⁵. Le portail actuel d'Europeana¹⁵⁶ a été lancé en novembre 2008 et donne accès aujourd'hui à environ sept millions de documents numérisés, avec l'objectif d'atteindre dix millions d'ici la fin 2010 et 15 millions d'ici 2015, avec la mise en place d'une nouvelle version du portail¹⁵⁷. Pour l'instant, « plus d'un millier d'institutions culturelles participent à Europeana mais avec des degrés d'implication et des offres de contenus extrêmement inégaux¹⁵⁸ ».

Un autre aspect intéressant d'Europeana est que ce portail

¹⁵¹ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 26.

¹⁵² À suivre, l'évolution de l'indexation de Gallica sur le moteur de recherche Bing! Après la signature d'un accord entre la BnF et Microsoft signé le 7 octobre 2010.

¹⁵³ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 3.

¹⁵⁴ <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/166&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en> Consulté le 16 octobre 2010.

¹⁵⁵ Some of these contributors are aggregators, Culture.fr is the largest aggregator, providing content from about 480 organizations in France, including the Louvre and the Musée d'Orsay. <http://www.europeana.eu/portal/partners.html> Consulté le 16 octobre 2010.

¹⁵⁶ Portail d'Europeana : <http://www.europeana.eu/portal/> Consulté le 16 octobre 2010.

¹⁵⁷ Voir les FAQ sur Europeana :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/166&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en> Consulté le 16 octobre 2010.

¹⁵⁸ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 7.

« n'a pas pour objet d'organiser une diffusion exclusive des contenus. Dans le contexte d'Internet, les partenaires garderont aussi leurs propres interfaces de consultation dont les plus-values seront différentes, soit très spécialisées dans le cas de communautés de chercheurs, soit parce que les bibliothèques, les institutions culturelles ou les partenaires privés voudront continuer à animer leurs propres réseaux ou sites, dont les objectifs ne seront pas totalement identiques¹⁵⁹ ».

Ainsi, Europeana peut être un atout pour les bibliothèques dans leur quête de dissémination de leurs documents. Elle est une nouvelle voie d'accès à leurs fonds. En outre, le moissonnage leur permet de conserver leur identité, puisque la bibliothèque numérique européenne est un agrégateur.

Selon Valérie Tesnière, qui s'interrogeait sur l'avenir de la Bibliothèque numérique européenne, une telle entité présente plusieurs avantages. Tout d'abord, c'est la possibilité d'offrir un « outil grand public, mais qui sera grandement utile aussi à la recherche¹⁶⁰ ». De plus, elle rappelle qu'une telle bibliothèque pourrait offrir un large potentiel de recherche, en croisant des fonds patrimoniaux libres de droits et d'autres sous droits. C'est une interface qui ne se contente pas de lister des partenaires lors d'une recherche, comme c'est le cas pour une plateforme comme Michael¹⁶¹. Ainsi, une recherche sur Picasso¹⁶² donne accès sur Michael à une liste de sites partenaires, comme le Fonds photographique des archives Picasso, et propose un lien vers le site. Dans Europeana, la recherche semble mieux adaptée à une pratique grand public, elle est plus attractive. Par exemple, la même recherche sur Picasso permet de découvrir une liste d'images, de textes, de vidéos et de sons, ce qui va dans le sens d'une amélioration des conditions de recherche.

« Si, à partir d'une même interface d'interrogation, les internautes peuvent localiser les documents numérisés, quel que soit leur statut, si les critères d'affichage sont hiérarchisés et si, dans la foulée, ils peuvent consulter, soit librement, soit moyennant paiement, les textes de leur choix, nul doute que le progrès politique et technique apporté par une telle solution sera considérable¹⁶³ ».

En outre, Europeana présente les avantages d'une bibliothèque par rapport aux moteurs de recherche généralistes. Tout comme ses consœurs, elle propose une offre de documents hiérarchisée et organisée, ce qui peut lui conférer un avantage qualitatif par rapport à un moteur de recherche.

Dans son article, Valérie Tesnière vante par ailleurs le multilinguisme de la bibliothèque numérique européenne, d'autant que

« les interfaces multilingues de qualité, appliquées au champ d'une bibliothèque numérique d'une part, les offres d'un même texte numérisé en plusieurs langues d'autre part, sont pratiquement inexistantes actuellement¹⁶⁴ ».

¹⁵⁹ LESQUINS Noémie et TESNIÈRE Valérie, « La bibliothèque numérique européenne », *BBF*, 2006, n° 3, p. 68-80 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-03-0068-012> Consulté le 23 novembre 2010.

¹⁶⁰ LESQUINS Noémie et TESNIÈRE Valérie, « La bibliothèque numérique européenne », 2006.

¹⁶¹ « Le projet MICHAEL était à l'origine un partenariat entre la France, l'Italie et le Royaume-Uni pour déployer un portail culturel qui a été développé en France. MICHAEL Plus a ensuite étendu le projet MICHAEL à la République tchèque, la Finlande, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, l'Espagne et la Suède. [...] Ces projets sont axés sur l'intégration d'initiatives nationales pour la numérisation du patrimoine culturel et l'interopérabilité entre les portails culturels nationaux pour promouvoir l'accès aux contenus numériques provenant de musées, bibliothèques et archives. Les projets ont créé ce service en ligne pour permettre aux utilisateurs de rechercher, consulter et examiner les descriptions de ressources détenues par des institutions à travers l'Europe ». <http://www.michael-culture.org/fr/home> Consulté le 20 octobre 2010.

¹⁶² Effectuée le 16 octobre 2010.

¹⁶³ LESQUINS Noémie et TESNIÈRE Valérie, « La bibliothèque numérique européenne », 2006.

¹⁶⁴ *Ibid.*

Quatre ans après ces réflexions, c'est devenu l'un des critères incontournables d'Europeana. Ainsi, pour Anne Autissier, chargée de numérisation et de publication des fonds patrimoniaux du réseau de lecture publique de Bourg-en-Bresse, le multilinguisme est l'un des éléments forts de la bibliothèque numérique européenne et l'une des raisons pour lesquelles sa médiathèque a tout intérêt à être moissonnée par Europeana.

Certaines bibliothèques numériques ont donc choisi de se faire moissonner dans Europeana sans forcément passer par Gallica. C'est le cas des BVH ou de la médiathèque de Bourg-en-Bresse, qui participe au projet Europeana Local. Le projet est résumé sur le site d'Europeana :

« EuropeanaLocal is one of a suite of additional projects, funded by the European Commission to help further develop Europeana. EuropeanaLocal will play an important role in ensuring that the enormous amount of digital content provided by Europe's cultural institutions at local and regional level is represented in Europeana, alongside that held at national level. Such involvement will not only bring together a rich diversity of content of all types, cultures and languages but also people, making it possible to establish integrated services with great richness and added value for communities and individual users¹⁶⁵».

Le souhait est donc ici d'intégrer dans Europeana à la fois des partenaires locaux et nationaux. EuropeanaLocal a pour objectif de permettre à des établissements de taille moindre d'être moissonnés et ainsi être présents dans Europeana. Pour illustrer ce projet, la bibliothèque de Bourg-en-Bresse a ainsi passé une convention avec le partenaire officiel d'EuropeanaLocal en France, le Conseil Général de la Gironde. L'argument avancé est qu'être présent dans Europeana permet d'être au « cœur de ce qui se fait¹⁶⁶», à un niveau européen. L'exemple de Bourg-en-Bresse montre que les relations entre les bibliothèques numériques ne sont pas figées. Ainsi, leur imbrication peut changer selon leurs souhaits : Gallica n'exige pas par exemple que ses partenaires passent par elle afin d'être moissonnés dans Europeana.

La situation aujourd'hui des bibliothèques numériques est donc enchevêtrée entre différentes plateformes et choix pour développer leur visibilité. La difficulté vient du fait que, si l'initiative de chaque projet de plateforme vient d'un niveau territorial défini, cette séparation n'a plus lieu d'être sur la Toile. De cette façon, l'intérêt de pouvoir consulter des documents en ligne réside entre autres dans la consultation de documents à distance. Il semble donc difficile de raisonner en pensant que les bases régionales sont destinées à un public local, tandis que des bases comme Gallica ou Culture.fr couvriraient des champs plus larges parce qu'elles se situent au niveau national. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où les partenariats sont possibles entre bibliothèques, à tous les niveaux. Ainsi, l'objectif de Gallica consiste, à l'heure actuelle, à être le lien entre Europeana et ses bibliothèques numériques partenaires, ces dernières devant se faire moissonner au niveau européen par son biais. Cependant, cela n'exclut pas l'existence de projets locaux menés par Europeana, qui moissonne directement des bibliothèques moyennes. En parallèle, d'autres bases nationales, comme Culture.fr, sont aussi des fournisseurs d'Europeana. Cette situation peut sembler manquer de clarté, lorsque l'on s'intéresse à la façon dont les bibliothèques numériques se mettent en

¹⁶⁵ <http://www.europeanalocal.eu/> Consulté le 20 octobre 2010. EuropeanaLocal est l'une des suites aux projets additionnels, fondé par la Commission Européenne pour aider à de nouveaux développements d'Europeana. EuropeanaLocal va jouer un rôle important en assurant que l'énorme quantité de contenu numérique fournie par les institutions culturelles Européennes à un niveau local et régional soit représentée dans Europeana, parallèlement au niveau national. De telles implications n'apporteront pas seulement une diversité riche de tous types de contenus, cultures et langues, mais aussi des personnes, rendant possible la mise en place de services intégrés avec une grande richesse et de la valeur ajoutée pour les communautés et les utilisateurs individuels.

¹⁶⁶ Selon Anne Autissier, dans un entretien mené le 8 octobre 2010.

réseau. Cela amène à s'interroger sur la tension entre la volonté de dissémination de contenus pour être mieux visible et la clarté des modes de coopération.

Un autre élément vient s'ajouter à cette réflexion, c'est celui de la volonté des bibliothèques d'être visibles pour elles-mêmes sur la Toile. Il ressort de l'enquête et des entretiens que les bibliothèques souhaitent en majorité que les plateformes avec lesquelles elles coopèrent permettent de rebondir sur leur site. Cette préoccupation est d'ailleurs tout à fait légitime, dans le sens où le nombre de visites sur un portail pourra être un argument pour justifier de son succès (et de ses financements). Cette donnée est donc aussi importante à propos d'Europeana. L'inconvénient serait le manque d'évidence dans les liens entre Europeana et ses bases partenaires, c'est-à-dire que l'on sort peu du site d'Europeana lorsqu'on le consulte. De plus, on peut remarquer que les partenaires ne sont pas identifiés par une marque distinctive. Bien sûr, cela s'explique par le caractère participatif d'Europeana, qui n'est pas une base en soi mais un agrégat d'autres bases. Pourtant, si les bibliothèques partenaires de Gallica ont insisté sur la nécessité d'être clairement identifiées sur Gallica, on peut se demander si elles n'auraient pas aussi cette volonté une fois dans Europeana. Ainsi, si cette dernière permet une mise en valeur de leurs contenus, il est possible de se demander si cela améliore forcément la visibilité de chaque bibliothèque.

C'est d'ailleurs la question que posait la consultation publique « Europeana next steps » menée en 2009, après le lancement de la version test d'Europeana et avant celui de la nouvelle version, prévue au deuxième semestre 2010. En effet, l'une des questions portait sur l'équilibre entre la visibilité des institutions présentes dans Europeana et l'accessibilité du contenu¹⁶⁷. Dans sa réponse, le ministère de la Culture estimait que

« L'équilibre actuel est le bon : d'une part, la mention de la source dès la première page de résultats garantit la visibilité des institutions (ou des agrégateurs de contenus) qui participent à Europeana et qui certifient les contenus (« effet label »). D'autre part, la recherche d'une présentation unifiée positionne Europeana comme point d'accès commun et unifié au patrimoine européen numérisé. Europeana est ainsi bien compris comme le « moteur de recherche culturel » et non comme le détenteur des contenus. Il s'agit bien en cela de rester cohérent avec la répartition des rôles¹⁶⁸».

La BnF insiste quant à elle sur la nécessité de préserver la bonne visibilité des institutions lors de la consultation des documents¹⁶⁹. Les réflexions sur Europeana suivent cependant leurs cours, et le rapport Tessier précise que la pérennité du projet et ses développements seront sans doute amenés à évoluer d'ici 2013, avec la mise en place d'un nouveau cycle budgétaire européen.

D'autres pistes existent à d'autres échelons territoriaux, avec le développement de portails aux niveaux local et national. Beaucoup de bibliothèques partenaires de Gallica ont d'ailleurs développé une coopération avec d'autres entités de ce genre. Il est donc

¹⁶⁷ « Europeana a-t-il trouvé le bon équilibre entre l'accessibilité de l'héritage culturel européen numérisé via un point d'entrée commun et la visibilité des institutions qui contribuent à son contenu, ou bien le contenu accessible via Europeana devrait-il être présenté de façon plus unifiée? » Voir les questions de la consultation publique en annexe.

¹⁶⁸ FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Consultation publique Europeana – prochaines étapes Questionnaire*, 2010, 13 p. [en ligne] http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/consultations/2replies/minister_culture_fr.pdf Consulté le 19 novembre 2010.

¹⁶⁹ Voir la réponse de la BnF : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Consultation publique Europeana – prochaines étapes Questionnaire*, 2010, 12 p. [en ligne] http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/consultations/2replies/biblio_france.pdf Consulté le 19 novembre 2010.

pertinent d'évoquer ces autres types de réalisations, qui permettent de disséminer les contenus numérisés.

Grands portails thématiques, portails régionaux

Les différents entretiens menés au cours de cette étude permettent de constater que les responsables des bibliothèques numériques interrogés préconisent la multiplication des points d'accès à leurs portails. Ainsi, les résultats de l'enquête menée auprès des bibliothèques partenaires de Gallica montre bien que cette dernière n'est pas l'unique établissement avec lequel elles coopèrent. Sur les quatorze bibliothèques interrogées, presque toutes ont mis en place des partenariats avec d'autres établissements, en France ou à l'étranger¹⁷⁰. Outre des partenariats avec des bibliothèques en particulier, les bibliothèques numériques ont aussi la possibilité de s'associer à des portails numériques, régionaux ou nationaux.

Les portails régionaux

Les bibliothèques partenaires de Gallica sont donc aussi en relation avec des portails au niveau régional. Il s'agira ici de s'interroger sur leur rôle en matière de visibilité, ainsi que sur leurs orientations. D'autre part, ces portails sont eux même en relation avec Gallica, ce qui pose la question des différentes strates d'associations, qui correspondent à des initiatives visant des zones géographiques distinctes. Le choix a été fait ici de s'intéresser aux portails de la BNSA¹⁷¹ et aux réalisations de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (Arald) : Lectura¹⁷² et Mémoire et actualité¹⁷³. Ces choix sont intéressants dans la mesure où ils illustrent bien l'imbrication des niveaux de dissémination du patrimoine numérique, puisque l'un d'entre eux, la BNSA, est partenaire de Gallica. Lectura travaille avec Bourg-en-Bresse, future partenaire de Gallica, tout en étant pôle associé régional de la BnF. Ces exemples présentent donc l'intérêt d'illustrer la complexité des liens qui unissent les bibliothèques numériques entre elles, et les enjeux de visibilité que pose cette situation.

Lectura est un portail qui réunit huit bibliothèques des villes-centres de Rhône-Alpes : Bourg-en-Bresse (Ain), Grenoble (Isère), Chambéry (Savoie), Annecy (Haute-Savoie), Lyon (Rhône), Roanne et Saint-Étienne (Loire), Valence (Drôme)¹⁷⁴. C'est un portail construit sur l'initiative de ce réseau de villes. Il a en outre bénéficié d'une inscription dans plusieurs dispositifs : le contrat de plan État-Région 2000-2006, la convention cadre de réseau 2003-2007 signée par la région et les huit villes, la convention triennale État/Région/Arald 2000-2006. L'objectif de ce portail, mis en ligne en novembre 2006, consiste à présenter un catalogue collectif qui rassemble des notices bibliographiques et des documents numériques qui appartiennent aux bibliothèques municipales de ces villes. Lectura est un portail qui rassemble un catalogue de recherche commun, des expositions virtuelles, des images numérisées ainsi que des portraits d'écrivains régionaux. La particularité de Lectura est de pas être moissonneur, malgré son projet d'origine. En effet, cette orientation est pour l'instant suspendue car toutes les bibliothèques partenaires de Lectura n'ont pas forcément les moyens de mettre en place des entrepôts OAI. L'objectif est cependant de moissonner à terme les bibliothèques qui en disposent, comme celle de Bourg-en-Bresse.

¹⁷⁰ Voir en annexe la liste des partenaires de ces bibliothèques.

¹⁷¹ BNSA : <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/> Consulté le 6 décembre 2010.

¹⁷² Lectura : <http://www.lectura.fr/index.cfm> Consulté le 6 décembre 2010.

¹⁷³ Mémoire et actualité : <http://www.memoireetactualite.org/index.php> Consulté le 6 décembre 2010.

¹⁷⁴ Lectura : <http://www.lectura.fr/index.cfm> Consulté le 6 décembre 2010.

La visibilité des bibliothèques sur Lectura n'est donc pas liée au moissonnage mais à d'autres atouts. Ainsi, le portail compte sur l'exemplarisation des documents dans son catalogue de recherche, qui renvoie au site de la bibliothèque détentrice du document. Outre cet aspect, il présente un réel avantage du point de vue de son indexation par les moteurs de recherche généralistes, puisqu'il apparaît dans les premiers résultats de recherche. Dans le cas d'une recherche sur les dessins de Louis Dupasquier dans Google, Lectura apparaît en première position, devant le portail de Bourg-en-doc, pourtant propriétaire du fonds Dupasquier et des dessins numérisés¹⁷⁵. L'objectif de Lectura, à savoir la proposition de ressources issues d'un ensemble de bibliothèques d'une même région, peut donc être intéressant pour des bibliothèques propriétaires de fonds régionaux, car cela permet clairement à l'utilisateur de balayer les ressources locales qui sont à sa disposition.

Pourtant, ce portail présente clairement des limites. Tout d'abord il n'est pas certain que son bon référencement sur les moteurs de recherche généralistes demeure une particularité. Ainsi, il est probable que les moteurs de recherche généralistes indexent de mieux en mieux les bibliothèques numériques. Selon Antoine Fauchie¹⁷⁶, le récent accord passé entre Bing! et la BnF est peut-être le signe de cette amélioration. L'autre inconvénient de Lectura est que le site tel qu'il est conçu permet peu de rebondir vers les sites des bibliothèques partenaires, sauf lors d'une recherche sur le catalogue. Or, il est clair que c'est une donnée importante pour les bibliothèques. Les entretiens menés et l'enquête ont mis en évidence cette volonté des bibliothèques numériques de pouvoir conserver leur site propre et d'y attirer les usagers. Anne Autissier, de la médiathèque de Bourg-en-Bresse, notait¹⁷⁷ en effet que Gallica permettait un bon renvoi vers les sites des bibliothèques partenaires, puisque les documents sont consultés sur le site d'origine.

La question des orientations de la plateforme qui regrouperait les documents numérisés de plusieurs bibliothèques est donc encore posée ici, au niveau régional, dans la lignée des interrogations soulevées par le rapport Tessier pour Gallica. Il est ainsi difficile de trancher pour une plateforme intégrée ou pour un moissonnage des bibliothèques. La région Rhône-Alpes présente la particularité de ne pas posséder plusieurs portails régionaux, construits à l'origine selon ces deux modèles. Ainsi, si Lectura avait au commencement une vocation à moissonner les bibliothèques des huit villes partenaires, le portail Mémoire et actualité en Rhône-Alpes propose quant à lui des documents intégrés. Il s'agit d'un portail regroupant un inventaire régional des fonds patrimoniaux et la presse locale numérisée. Il a pour objectif de

« devenir un site global de référence sur les fonds locaux et régionaux avec la participation d'un très grand nombre de bibliothèques, de services d'archives et d'établissements partenaires¹⁷⁸».

Le but est de valoriser les ressources locales d'un grand nombre de partenaires - une soixantaine selon le site¹⁷⁹. Toujours selon le site de Mémoire et actualité,

« les professionnels de la région sont très attachés à ce site collectif, à la fois parce qu'il recense toutes les ressources régionales, et parce qu'il assure une visibilité à tous les fonds, dans le cadre d'une coopération qui permet à de nombreux établissements, en dépit de la diversité des moyens et de la disparité des fonds, de partici-

¹⁷⁵ Au 14 octobre 2010.

¹⁷⁶ Lors d'un entretien le 14 octobre 2010.

¹⁷⁷ Lors d'un entretien le 8 octobre 2010.

¹⁷⁸ <http://www.arald.org/spatrimoineecrit.php> Consulté le 23 novembre 2010.

¹⁷⁹ <http://www.memoireetactualite.org/index.php> Consulté le 23 novembre 2010.

per au projet commun. Mémoire et actualité en Rhône-Alpes propose aujourd'hui au public des contenus et des outils exceptionnels dédiés au territoire régional¹⁸⁰».

Ce portail est donc un agrégateur régional, un relais entre différents établissements. Il existe en conséquence une réelle volonté fédératrice régionale dans ce projet, notamment autour de la presse régionale numérisée.

L'exemple du portail Mémoire et actualité permet de constater que l'échelon régional peut parfaitement s'imbriquer avec un niveau supérieur. En effet, la région Rhône-Alpes est l'un des huit pôles associés régionaux de la BnF¹⁸¹, qui sont

« des structures administratives et professionnelles agissant en concertation avec la BnF sur des programmes d'inventaire et de signalement de fonds patrimoniaux mal connus¹⁸² ».

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, les orientations de la BnF en matière de pôles associés tendent à privilégier de plus en plus une collaboration numérique. À l'heure actuelle, la coopération avec la BnF porte principalement sur le retraitement de fichiers et leur océrisation (les fichiers du portail Mémoire et actualité sont pour l'instant en format PDF), mais la question de leur moissonnage dans Gallica se pose concrètement, afin de bénéficier d'une présence en son sein. Il existerait ainsi trois échelons de bibliothèques numériques : régional, national puis européen, puisque les bibliothèques partenaires de Gallica devraient être, par son intermédiaire, moissonnées par Europeana.

La Banque numérique du savoir d'Aquitaine s'inscrit elle aussi dans cette logique multi-territoriale. Ainsi, à l'origine de ce programme se trouvent le ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Aquitaine – et le conseil régional d'Aquitaine. Ils ont passé un accord sur le patrimoine, inscrit au contrat de plan État-Région, sans oublier que

« la BNSA s'inscrit dans des ambitions nationales et européennes de mise à disposition du grand public de corpus et services culturels au moyen des technologies de l'information et de la communication¹⁸³».

Elle bénéficie aussi de crédits européens. L'objectif est de proposer aux usagers

« un portail, qui propose une sélection de sites, de ressources regroupées, d'index et d'outils de recherche dans les domaines économiques, touristiques, éducatifs, culturels ; un pôle industriel de numérisation ; et l'édition de contenus numériques dans ces mêmes domaines¹⁸⁴».

On tend vers une mise en commun des compétences et des fonds issus de métiers et de zones géographiques différentes. Jean-François Sibers, dans cet article rédigé pour le BBF sur la BNSA, insiste en effet sur l'importance d'interconnecter les bases de données et les acteurs au sein de cette plateforme. D'ailleurs, si le projet s'adresse en premier lieu aux Aquitains, la BNSA est moissonnée par Gallica. On peut en déduire une volonté de valoriser le patrimoine de la région au-delà de ses frontières géographiques. Jean-François Sibers rappelle ainsi que

¹⁸⁰ <http://www.memoireetactualite.org/index.php> Consulté le 23 novembre 2010.

¹⁸¹ 8 pôles existants : Antilles-Guyane (pôle interrégional), Bourgogne, Franche-Comté, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Picardie, Rhône-Alpes. Source : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/cooperation_regionale.html Consulté le 23 novembre 2010.

¹⁸² http://www.bnf.fr/fr/professionnels/cooperation_regionale.html Consulté le 23 novembre 2010.

¹⁸³ <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/10-le-programme-bnsa.htm> Consulté le 23 novembre 2010.

¹⁸⁴ SIBERS Jean-François, « Patrimoine et documentation », *BBF*, 2001, n° 5, p. 121-123 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-05-0121-007> Consulté le 23 novembre 2010.

« le programme s’efforce de conjuguer ces spécificités, pour assurer le meilleur service public. Ainsi l’État, qui met à disposition la forme numérique de sa documentation et son expérience scientifique, est le garant de la communicabilité des données et de la cohérence avec les bases nationales¹⁸⁵ ».

Ce qui est intéressant dans la formule proposée par la BNSA, c'est qu'elle souhaite mettre en place une réelle collaboration entre ses partenaires, qui va jusqu'à un rapprochement entre les métiers liés au numérique. Ainsi que le note Jean-François Sibers,

« la mutualisation des compétences des uns et des autres ne suffit pas : la région, les départements sont conduits à de nouveaux recrutements, notamment en ingénierie documentaire, métier différent de celui de l’informaticien et du conservateur, en édition multimédia, et en médiation patrimoniale via les technologies de l’information et de la communication (TIC)¹⁸⁶».

Les structures régionales ont donc des atouts certains en termes de visibilité, puisqu'elles permettent de valoriser le patrimoine numérisé d'un bon nombre de bibliothèques. Les outils de recherche fédérée de ces portails permettent ainsi à l'utilisateur de balayer de larges champs de recherche et pourquoi pas de découvrir d'autres bibliothèques par ce biais. Il est en effet nécessaire de rappeler que, si ces initiatives visent à valoriser le patrimoine numérisé en tant que contenu, c'est aussi l'occasion pour les bibliothèques de mieux se faire connaître, ce qui constitue un réel enjeu pour elles. Ce type d'initiatives est cependant encore à développer, notamment du point de vue de leur coordination. Ainsi,

« le manque de coopération en matière de numérisation, malgré la volonté des établissements, tient en grande partie à l’absence de structure fédératrice », même si « le centre régional du livre et des lettres, actuellement en phase de préfiguration, envisage de développer une politique régionale du patrimoine écrit en liaison avec les établissements concernés¹⁸⁷».

Des agrégateurs nationaux : les exemples de Culture.fr et Patrimoine numérique

Au niveau national, le rapport Tessier préconise, on l'a vu, de mettre l'accent sur Gallica, qui pourrait devenir une plateforme pour les bibliothèques numériques. On peut cependant remarquer que des initiatives au niveau national existent déjà et qu'elles pourraient être autant de pistes pour favoriser la valorisation du patrimoine numérisé et des bibliothèques. Le ministère de la Culture est ainsi investi dans des réalisations comme Culture.fr et Patrimoine numérique. La question est ici de savoir si ces portails pourraient jouer un rôle de fédérateur au niveau national.

Culture.fr est un portail multi-usages, une base très complète, qui présente des actualités culturelles, un agenda, des collections... Il contient une subdivision, « Collection », qui propose une offre de documents numérisés et présente aussi un grand nombre de ressources intégrées¹⁸⁸.

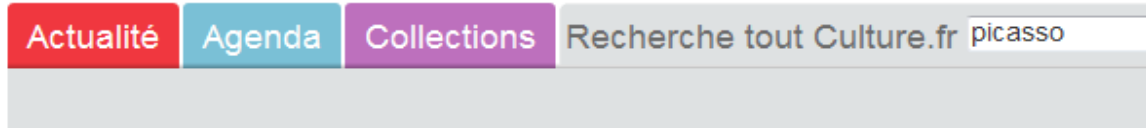
¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ WESTEEL Isabelle, « Le patrimoine passe au numérique », *BBF*, 2009, n° 1, p. 28-35 [en ligne]

<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0028-003> Consulté le 15 octobre 2010.

¹⁸⁸ http://www.culture.fr/fr/sections/collections/moteur_collections/ressources-documentaires Consulté le 23 novembre 2010.



Tous les résultats de la recherche



Vous recherchez : **picasso** sur tout culture.fr

▸ Actualité (23)	▸ Histoire des arts (0)	▸ Kiosque (0)
▸ Agenda (5)	▸ Expositions en ligne (0)	▸ Sites Web (4)
▸ Moteur Collections (2815)	▸ Galeries photo (1)	▸ Organismes (53)
▸ Généalogie (32)	▸ Galeries vidéo (0)	

Illustration 7: Extrait de la page d'accueil du portail Culture.fr
 Consulté le 5 décembre 2010.

L'avantage réside ici en l'existence d'un moteur de recherche fédérée qui réussit à agréger tous ces éléments. C'est ce qui se rapproche finalement le plus de l'utilisation d'un moteur de recherche généraliste pour l'utilisateur. Par exemple, une recherche simple sur Picasso va faire ressortir des résultats dans les actualités, des fichiers d'images numérisés, des liens de sites Web et même des résultats de recherche généalogique.

Le portail Culture.fr apparaît donc comme un bon compromis, puisqu'il permet à la fois de rebondir sur les sites des bibliothèques ou des établissements qui fournissent les données qu'il propose dans son moteur de recherche, mais il permet aussi de consulter certains documents à partir de son propre site. Il présente donc clairement un intérêt pour le grand public.

Patrimoine numérique est un portail axé sur les documents patrimoniaux, qui se présente sous la forme d'un catalogue collectif à l'échelon national et qui recense 1664 collections différentes et 580 institutions¹⁸⁹. Les collections en ligne sont ici présentées d'une manière très claire, avec une notice explicative pour les collections et des possibilités de recherche larges, notamment par sujet, type de documents, période. De surcroît, il offre la possibilité de rebondir vers les sites des établissements qui possèdent les documents. L'idée est donc de recenser ce qui est numérisé en archives, musées, bibliothèques, pour avoir une vision panoramique des fonds numérisés. Cependant, si le portail renvoie aux sites des établissements qu'il présente, il demeure nécessaire de chercher directement sur les sites pour trouver des documents précis.

Ces outils sont donc bien pensés, ergonomiques et extrêmement riches, puisqu'ils renvoient à des fonds variés et s'appuient sur de nombreuses institutions. Ils permettent un aperçu panoramique de ce qui est numérisé. La question qui pourrait cependant se poser se situe davantage au niveau de la communication à leur sujet, pour savoir quelle est l'audience de ces outils auprès des usagers et quelle serait la stratégie à mettre en œuvre pour mieux les faire connaître du public qui en aurait l'utilité.

¹⁸⁹ Selon le site : <http://www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/index.html> Consulté le 23 novembre 2010.

QUELLES PISTES INNOVANTES ?

Travailler en commun avec des acteurs variés

L'utilisation de plateformes déjà existantes : comme dépôt ou moyen de disséminer l'information

Lors de la création d'une bibliothèque numérique, l'essentiel est de réussir à trouver une place sur le Web. Or, il semble difficile, sans des moyens conséquents, de créer une plateforme opérationnelle et surtout visible d'emblée. D'autre part, ainsi qu'on l'a vu précédemment, les bases de données importantes comme Gallica connaissent encore certains problèmes de visibilité sur les moteurs de recherche généralistes. Il peut donc être intéressant dans ce contexte de s'interroger sur l'utilisation de plateformes déjà existantes. En outre, c'est aussi un moyen de multiplier les points d'accès aux documents numérisés des bibliothèques.

C'est l'une des options envisagée par la Bibliothèque Sainte-Geneviève lors de ses travaux préliminaires sur la mise en place de sa future bibliothèque numérique. Ainsi, l'une des premières pistes explorées par la BSG consistait à déposer les fichiers numérisés dans des plateformes déjà existantes¹⁹⁰. Ainsi, une expérience a été menée avec Archive.org. L'idée était de profiter d'une visibilité déjà établie, ainsi que d'un bon référencement dans les moteurs de recherche généralistes. Par exemple, une recherche sur Google de l'ouvrage ci-dessous permet de constater le bon référencement du site Archive.org. Une recherche¹⁹¹ sur « Breve trattato delle virtù Annesi » dans Google fait ressortir l'ouvrage numérisé par la BSG dans ses premiers résultats, sur Archive.org et sur E-corpus. Il est à noter que dans Bing!, ce sont aussi les résultats présents dans Archive.org qui sortent en premier, mais ceux mis en ligne par les Canadian Libraries, et non la BSG, qui n'apparaît pas. De surcroît, l'avantage proposé par Archive.org est de permettre à chaque bibliothèque de connaître ses statistiques de consultation, ainsi que de personnaliser sa page d'accueil.

¹⁹⁰ Voir l'étude comparative sur les différents portails en ligne menée par Mathieu Andro, responsable du projet de numérisation de la BSG : <http://www.bibliotheque-numerique.fr/> Consulté le 23 novembre 2010.

¹⁹¹ Effectuée le 4 octobre 2010.



[Book and Texts Archive](#) > [Bibliothèque Sainte Geneviève](#) > Breve trattato delle virtu, qualita, operationi & faculta delli nobili, antichi et pretiosi Bagni di Bormio di Valtellina, raccolte & osservate da Nicolo Annesi..

<p>View the book</p>  <p>Read Online</p> <p>PDF (22.3 M)</p> <p>PDF with text (485.8 K)</p> <p>EPUB</p> <p>Kindle</p> <p>Daisy</p> <p>Full Text (27.9 K)</p> <p>DjVu (339.8 K)</p> <p>All Files: HTTP</p>	<p>Breve trattato delle virtu, qualita, operationi & faculta delli nobili, antichi et pretiosi Bagni di Bormio di Valtellina, raccolte & osservate da Nicolo Annesi... (1612)</p> <p>Author: Niccolo Annesi</p> <p>Subject: Bormio, Valtellina</p> <p>Publisher: Bibliothèque Sainte-Geneviève</p> <p>Year: 1612</p> <p>Language: French</p> <p>Book contributor: Bibliothèque Sainte-Geneviève</p> <p>Collection: bibliothequesainte geneviève</p> <hr/> <p>Description</p> <p>5 [i.e. 10] f. ; in-4</p> <p>Creative Commons license: Public Domain</p> <hr/> <p>Reviews</p> <p style="text-align: right;">Be the first to write a review</p> <p style="text-align: right;">Downloaded 26 times</p> <hr/> <p>Selected metadata</p>
--	--

Illustration 8: La BSG dans Archive.org
Consulté le 5 décembre 2010.

La BSG est aussi présente sur E-Corpus, une plateforme gérée par le Centre de Conservation du Livre.

« Cette plateforme hybride valorise la diversité culturelle dans le monde et en particulier dans l'espace euro-méditerranéen. Elle propose des corpus thématiques et une grande quantité de données numériques issues de nombreux établissements de plusieurs pays. Elle s'appuie sur les technologies les plus modernes pour un accès simple, multimédia et multilingue¹⁹² ».

La BSG y compte 29 notices et 4086 fichiers numériques disponibles¹⁹³. Dans cette base, la possibilité de personnaliser sa page d'accueil est moins développée que dans Archive.org, puisque les logos des bibliothèques n'apparaissent pas. Cependant, chaque établissement bénéficie d'une page d'accueil avec sa description¹⁹⁴ et il est possible d'effectuer une recherche seulement dans ses collections en ligne. L'intérêt d'utiliser ce genre de plateforme réside dans la possibilité d'être regroupé avec les collections de diverses institutions, tout en conservant une certaine autonomie. Les documents numérisés peuvent en effet être consultés soit en se rendant directement sur la page de l'institution soit en visitant le site. L'objectif ici est différent de celui des agrégateurs, puisque dans ce cas, on ne sort pas du site lors de la consultation.

Ce genre de solution peut donc être envisageable pour des bibliothèques qui souhaitent disséminer leurs fonds numérisés en les déposant sur plusieurs plateformes. Cela peut ainsi être une réponse à l'absence en France de plateforme de diffusion mutualisée, à l'image de ce qui existe pour les archives ouvertes par exemple¹⁹⁵. Ainsi, utiliser des plateformes déjà existantes peut permettre à une bibliothèque numérique déjà constituée d'être présente plus largement sur la Toile. Quant aux bibliothèques qui ne disposent pas de moyens de diffusion propres, elles trouvent là une solution pour déposer leurs

¹⁹² <http://www.e-corpus.org/index.php> Consulté le 23 novembre 2010.

¹⁹³ Chiffres présents sur E-corpus au 4 octobre 2010.

¹⁹⁴ http://www.e-corpus.org/sainte_genevieve.html Consulté le 23 novembre 2010.

¹⁹⁵ Voir l'exemple de HAL : <http://hal.archives-ouvertes.fr> Consulté le 23 novembre 2010.

documents, tout en conservant leur contrôle, c'est-à-dire que si les documents sont hébergés par une plateforme extérieure à la bibliothèque, leur appartenance à un fonds issu d'une bibliothèque en particulier demeure bien visible. Cette solution peut être satisfaisante en termes de coûts, notamment pour des bibliothèques qui ne souhaitent numériser qu'un petit fonds ou qui n'ont simplement pas les moyens de créer une bibliothèque numérique de toutes pièces. Il est intéressant de noter que cette solution se rapproche des transformations de Gallica suggérées par le rapport Tessier, dans la logique d'une plateforme communautaire. Le projet « Gallica marque blanche », à destination des bibliothèques qui n'envisagent pas forcément de mettre en place un portail s'inscrit lui aussi en ce sens. Si les possibilités de dissémination des fonds pour les bibliothèques se multiplient, les logiques qui les sous-tendent appartiennent donc au même domaine.

Les questions soulevées par Google

Les partenariats possibles ne se limitent pas à l'utilisation de plateformes déjà existantes. Les bibliothèques numériques peuvent en effet envisager de travailler en accord avec des acteurs privés dans leur mission de développement d'un accès le plus large possible à leurs documents en ligne.

« Cela implique, d'une part, une mise à disposition et une visibilité de ce patrimoine numérisé sur Internet, au terme d'un processus de "masse" nécessitant des moyens importants ; d'autre part, un niveau de qualité suffisant des supports et des outils numériques, permettant de répondre à la diversité des usages des internautes¹⁹⁶».

À l'heure actuelle, le principal partenaire privé à même de travailler dans ce champ est Google. Si certaines bibliothèques ont déjà mis en place des partenariats avec le géant américain, d'autres en sont à un stade de réflexion. L'enjeu ici est multiple, puisqu'un partenariat avec Google peut porter sur différents aspects, essentiellement les missions de conservation et d'accessibilité des bibliothèques numériques¹⁹⁷. La question sera traitée ici sous l'angle de l'accessibilité aux documents numériques en France.

Tout d'abord, c'est la BML qui, la première, a signé un accord avec Google, en juillet 2008. Le partenariat porte sur les livres tombés dans le domaine public : 450 000 à 500 000 ouvrages imprimés du XVI^e siècle à la fin du XIX^e siècle, notamment des impressions rares lyonnaises de Maurice Scève ou de Nostradamus, de grands traités scientifiques, des récits de voyages, la collection des Fontaines de la Compagnie des jésuites, transférée de Chantilly à Lyon.

L'accord entre la BML et Google engage les deux partenaires pour dix ans.

« La numérisation, ainsi que la mise en ligne d'une bibliothèque numérique spécifiquement BML, seront effectuées gratuitement, en échange de quoi Google aura le droit d'exploiter les fichiers produits à travers son offre Google Recherche de Livres. En outre, avec les fichiers que Google lui aura fourni, la BML constituera progressivement, par elle-même, sa propre bibliothèque numérique, qu'elle souhaite innovante¹⁹⁸».

L'idée est donc ici de développer considérablement la bibliothèque numérique de la ville de Lyon, avec la mise en ligne d'ouvrages choisis par la bibliothèque. En termes de

¹⁹⁶ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, p. 15.

¹⁹⁷ Ainsi que le rappelle le rapport Tessier, p. 15 à 21.

¹⁹⁸ Source : <http://www.bm-lyon.fr/infoweb.pdf> Consulté le 19 novembre 2010.

visibilité, l'impact pourrait être important, puisque les ouvrages appartenant à la BML seraient directement présents dans le moteur de recherche. Ainsi, pour un usager qui passe exclusivement par les moteurs de recherche généralistes, il y aurait beaucoup plus de possibilités de trouver les ouvrages en ligne.

C'était l'objectif annoncé par Patrick Bazin, alors directeur de la BML :

« Outre son intérêt évident pour la recherche, gageons qu'elle permettra à un vaste public de s'approprier notre mémoire culturelle écrite. Elle valorisera aussi tout un pan de l'histoire de Lyon, car, ne l'oublions pas, notre ville fut capitale de l'imprimerie à l'époque de Rabelais ! Mais l'intérêt ne sera pas que lyonnais, car les collections de la BML reflètent largement l'édition européenne du XVe au XIXe siècle¹⁹⁹ ».

La question de qui sera visible grâce à cet accord reste posée. En effet, diffuser le patrimoine en ligne en partenariat avec Google devrait développer la visibilité du patrimoine, c'est-à-dire du contenu. Reste à savoir si la provenance du document sera claire pour l'utilisateur. En effet, il est à noter que dans les options de recherche avancée proposées par Google Livres, il n'existe pas de champ pour les établissements détenteurs des ouvrages. Il est donc nécessaire de différencier la visibilité du patrimoine et celle de la bibliothèque. Ainsi, dans la recherche avancée, il est possible de choisir un auteur, un éditeur, un titre. Cependant, il n'existe pas d'option dans le moteur qui permettrait de voir les livres numérisés d'une bibliothèque, comme c'est le cas dans Gallica par exemple. Il s'agit bel et bien d'une recherche de pur contenu, qui ne peut pas faire apparaître une logique de collection. Or, on l'a vu précédemment, les établissements qui numérisent tiennent au signalement de cette information sur les documents qu'ils ont mis en ligne et préfèrent un renvoi vers leur site plutôt qu'une consultation qui ne permette pas de rebondir vers leur base. La logique Google cadre donc assez mal avec ce que souhaitent les bibliothèques numériques interrogées dans le cadre de cette étude pour le moment. En effet, la visibilité est en général considérée comme satisfaisante lorsque la bibliothèque propriétaire des documents est signalée clairement, avec la possibilité qu'aura par la suite l'utilisateur de passer directement par le portail de l'établissement. L'objectif est qu'il vienne à connaître les portails, puis qu'il y accède directement lors de ses recherches suivantes. D'un point de vue professionnel, c'est ainsi qu'une véritable logique de collection peut se mettre en place, avec des documents en lien les uns avec les autres, des expositions virtuelles sur un sujet, etc. Cependant, la façon dont les usagers mènent des recherches documentaires n'est pas à négliger non plus. Étant donné que la majorité d'entre eux passent plutôt par des moteurs de recherche généralistes, il semble essentiel de ne pas s'en désintéresser.

Travailler en partenariat avec Google dans le domaine de la numérisation du patrimoine est donc une question qui se pose de plus en plus fréquemment, ainsi que le rappelle le rapport Tessier, qui s'interroge lui aussi sur les conséquences de ce type d'accords. Sur la question de la visibilité, il remet ainsi en question les avantages que pourrait apporter la présence directe des documents dans Google. En effet, certaines clauses des accords pourraient limiter les initiatives d'une bibliothèque qui souhaiterait disséminer les contenus qu'elle met en ligne.

« Ainsi, la bibliothèque ne peut partager ou fournir le contenu numérisé à une tierce partie sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de Google[...] cette stipulation peut cependant handicaper des projets en cours avec d'autres partenaires, y compris publics²⁰⁰ ». Outre cela, « les accords passés par Google prévoient tou-

¹⁹⁹ Source : <http://www.bm-lyon.fr/infoweb.pdf> Consulté le 19 novembre 2010.

²⁰⁰ TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit* p. 16. On notera ici que ce n'est pas le cas pour la BnF : « lors des discussions avec la BnF, Google avait envoyé une lettre indiquant expressément son accord pour que les fichiers

jours que les autres moteurs de recherche ne pourront pas accéder aux fichiers numérisés par lui pour les indexer et les référencer²⁰¹».

Le rapport Tessier soulève ici une difficulté majeure pour les bibliothèques numériques, puisque, on l'a vu, la visibilité passe aussi par la multiplication des points d'accès aux documents numérisés. C'est sans doute la raison pour laquelle le rapport Tessier suggère une négociation d'accords avec les acteurs privés sous le pilotage de Gallica, afin de permettre à un acteur de poids de négocier des accords qui comportent d'importants enjeux²⁰².

Pour conclure, il est à noter que les accords de numérisation de fonds et de diffusion ne sont pas la seule modalité de partenariat possible avec des acteurs privés qui pourrait permettre aux bibliothèques numériques de se développer. Des pistes sont à creuser dans le domaine de l'impression de fac-similés. Par exemple, le projet de bibliothèque numérique du PRES La Sorbonne pourrait envisager de proposer aux usagers l'impression d'un facsimilé à la demande par une société²⁰³. Cette idée s'inscrit dans la même logique que les partenariats développés par Gallica dans son projet de « e-distributeurs ». En effet, dans les deux cas, il s'agit de proposer à l'utilisateur un service supplémentaire et externalisé, mais aussi payant. Dans le premier cas, cela pourrait permettre à l'utilisateur de disposer d'un document numérisé, libre de droits, en version papier, tandis que Gallica propose des documents sous droits, accessibles en intégralité via un éditeur²⁰⁴. Ces pistes sont donc autant de solutions pour la diffusion du patrimoine mais aussi pour l'attractivité des bibliothèques numériques, qui s'ouvrent à de nouveaux services.

La création de portails à gestion commune : le cas de la BSG

Il semble clair que la visibilité des bibliothèques numériques passe par la multiplication des points d'accès aux documents numérisés, en sachant que plus on augmente le nombre de chemins pour atteindre ces documents, plus les usagers auront l'occasion de les trouver. Cependant, il est évident qu'il est difficile aujourd'hui de créer une bibliothèque numérique de toutes pièces. En effet, une nouvelle bibliothèque numérique, pour être visible et compter sur la Toile, peut difficilement exister seule. Tout d'abord se pose la question du nombre de documents qu'elle pourra mettre en ligne. Ainsi qu'indiqué auparavant, le paysage des bibliothèques numériques françaises est constitué à l'heure actuelle de bibliothèques aux bases plutôt réduites, les plus importantes s'inscrivant dans l'échelle du millier²⁰⁵. Gallica est, dans ce tableau, la seule à numériser réellement en masse. Dans ce contexte, une bibliothèque qui souhaiterait se développer sur Internet devrait trouver sa place au sein de ce paysage composite. C'est le cas de la Bibliothèque

numérisés par ses soins soient reversés dans Gallica et répertoriés sur le portail Europeana. ».

²⁰¹ *Ibid.* p. 16.

²⁰² *Ibid.* p. 22

²⁰³ Cahier des charges de l'interface mutualisée de la Bibliothèque numérique du PRES Sorbonne Paris-Cité bibliothèque Sainte-Geneviève, 2010 [document reprographié]

²⁰⁴ http://gallica.bnf.fr/partenaires_edistributeurs « Depuis 2008, Gallica s'ouvre à l'édition contemporaine. Première initiative de ce type en France, une offre légale de contenus numériques soumis au droit d'auteur rejoint des collections patrimoniales. En lançant une recherche dans Gallica, vous trouverez des documents numérisés par la Bibliothèque nationale de France et par les bibliothèques partenaires, mais aussi des livres au format numérique publiés récemment. Les documents contemporains sont accessibles via les sites des e-distributeurs partenaires de l'opération. Selon le titre et le e-distributeur, vous pourrez feuilleter de larges extraits du document gratuitement, et si vous souhaitez avoir accès au document dans son intégralité vous pourrez le commander, le télécharger ou le consulter en ligne sur votre ordinateur, votre e-reader ou votre téléphone portable. Le prix de chaque service est déterminé par l'éditeur ». Consulté le 19 novembre 2010

²⁰⁵ Medic@ et la bibliothèque numérique des médiathèques de l'Agglomération Troyenne.

Sainte-Geneviève. L'étude du cheminement de la BSG en termes de numérisation est éclairant car il permet non seulement de mieux comprendre les obstacles qui se posent lors du développement d'une base de documents en ligne, mais aussi car il s'intéresse à des pistes différentes de celles évoquées précédemment²⁰⁶.

Le cas de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est particulièrement intéressant car l'enjeu est précisément de développer l'aspect visibilité des documents numérisés. En effet, la BSG possède un fonds patrimonial important, avec de nombreux ouvrages numérisés, mais dont une grande partie n'a pas été mise en ligne. Il s'agit notamment de documents rares ou uniques. Ainsi, si les fichiers ont bel et bien été créés, il leur manque encore une plateforme de diffusion. Cet état de fait peut s'expliquer par le coût que cela engendre, ainsi que par le manque de moyens humains pour développer le site.

La contrainte consistait donc à créer une plateforme visible, malgré un nombre d'ouvrages en ligne plutôt restreint, tout cela avec un coût le moins élevé possible. Il a alors fallu s'interroger sur les pistes possibles pour réaliser cet objectif. Tout d'abord une réflexion sur l'utilisation de plateformes existantes et de partenariats avec des acteurs privés s'est développée, ainsi qu'une recherche sur d'éventuels projets de numérisation déjà en cours. Finalement, le projet retenu s'articulera autour du PRES La Sorbonne et regroupera les bibliothèques de la Sorbonne, de Paris 8, de l'école des Chartes ainsi que la Mazarine. Si toutes ne dépendent pas du PRES, elles ont tout de même la possibilité de participer.

En l'espèce, le projet revient à développer une bibliothèque numérique sur cette architecture, d'ici 2011. Il s'agit de mutualiser une plateforme commune avec d'autres bibliothèques, sur le modèle des archives ouvertes HAL. Une base commune et une vitrine par institution avec son URL, son graphisme, son logo, ses statistiques serait alors développée. Cette solution de plateforme commune présente plusieurs avantages, comme une mise en commun des compétences de chacun, mais aussi une réduction des coûts, puisqu'il n'y a pas besoin que chaque bibliothèque développe seule son propre site. Pour ce qui est de la visibilité, cette solution présente aussi des avantages clairs pour les usagers, comme l'accès par une plateforme unique qui permet une recherche des documents plus efficace et moins éparpillée. De plus, cette formule permet à chaque bibliothèque de conserver son identité. Cette solution est différente des partenariats mis en place par Gallica, puisqu'il s'agit pour chaque bibliothèque de déposer ses propres documents dans la plateforme commune. Cette option va plus loin que le moissonnage, en cela que les documents sont indexés au même endroit, ce qui réduit les difficultés d'interopérabilité entre les métadonnées. Finalement, cette solution ressemble plutôt à la « marque blanche » et aux plateformes déjà existantes, sauf en matière de gestion, puisque celle-ci serait partagée entre les bibliothèques participant au projet.

Le cahier des charges²⁰⁷ pour la création de cette plateforme collective est très clair sur les objectifs attendus :

« Le PRES Sorbonne Paris Cité souhaite apporter sa contribution à la numérisation du patrimoine documentaire national. Ne trouvant ni la possibilité de participer à Gallica, ni celle de participer à Google Books, des Bibliothèques du PRES Sorbonne-Paris Cité ont décidé de développer une plateforme commune pour la conservation, l'indexation, la diffusion et la visualisation des documents numérisés. Estimant qu'il est trop tard et trop coûteux pour développer seules et isolément de nouvelles bibliothèques virtuelles sans grande visibilité ni pérennité, elles ont déci-

²⁰⁶ Les réflexions qui suivent sont tirées d'un entretien avec Mathieu Andro, qui dirige le projet de numérisation à la BSG, le 27 août 2010.

²⁰⁷ Cahier des charges de l'interface mutualisée de la bibliothèque numérique du PRES Sorbonne Paris-Cité bibliothèque Sainte-Geneviève, 2010 [document reprographié].

dé que cette plateforme pourra être mutualisée entre les bibliothèques du PRES mais aussi au-delà afin d'offrir un débouché aux documents numérisés par les Bibliothèques de France et qui, pour la majeure partie d'entre eux, ne sont pas diffusés en ligne, faute de moyens techniques, financiers et humains.

Cette mutualisation a pour objectifs d'accroître la visibilité des documents proposés, d'offrir un outil de meilleure qualité, de partager les coûts de sa mise en œuvre et ce, tout en permettant à chaque partenaire de conserver son identité, de disposer de sa propre vitrine, du nom de domaine de son choix et d'avoir accès à ses propres statistiques de consultation²⁰⁸ ».

L'idée est donc d'associer réellement les bibliothèques participant au projet à toutes les étapes de la mise en place de la plateforme, pour mieux prendre en compte leurs besoins. Le projet se déroule en plusieurs phases et plusieurs exigences sont à remplir. Le projet étant en cours, il est à noter que les informations mentionnées ici sont susceptibles d'évoluer.

Outre une étude préliminaire sur les solutions logicielles et les plateformes pour les bibliothèques numériques, différents cahiers des charges ont été élaborés, afin de répondre aux besoins de la future plateforme. Il a donc fallu définir un cahier des charges de l'appel d'offres de numérisation de la BSG²⁰⁹ et un pour la création d'une plateforme collective. De plus, des pistes sont lancées pour des services innovants, comme la numérisation et l'impression à la demande.

En ce qui concerne la visibilité de cette future plateforme commune, certains points sont à souligner, car ils regroupent des problématiques qui sont importantes pour les bibliothèques numériques. On retrouve ainsi des préoccupations similaires à celles exprimées par les bibliothèques partenaires lors de l'enquête présentée dans la deuxième partie de cette étude.

Une attention particulière est ainsi portée à la personnalisation de l'interface.

« Afin que chaque bibliothèque partenaire du projet conserve son identité malgré le caractère collectif du projet, une interface spécifique à chaque bibliothèque devra être disponible en sus de l'interface générale. Cette interface spécifique utilisera le graphisme et le logo propres de l'établissement²¹⁰ ».

L'objectif est de permettre à chaque bibliothèque de présenter ses propres documents, sans empêcher l'utilisateur d'effectuer une recherche sur l'ensemble des contenus présents dans la bibliothèque numérique « globale ». En comparant ce projet à ce qui existe déjà, il est à noter que cette question est une demande récurrente de la part des bibliothèques numériques lorsqu'elles créent des partenariats. L'enquête effectuée auprès des partenaires de Gallica l'a bien montré, puisqu'elles souhaitent pouvoir se différencier, par exemple grâce à un logo ou à une page personnalisable. De plus, le projet du PRES souhaite pousser la personnalisation jusqu'à l'URL, puisque « le nom de domaine *bibliotheque-numerique.fr* a déjà été acheté²¹¹ ». Cela signifie que chaque bibliothèque pourra disposer du préfixe de son choix devant le nom de domaine. L'exemple proposé dans le cahier des charges est celui de la BULAC, qui pourrait permettre l'accès à ses documents via l'URL <http://www.bulac.bibliotheque-numerique.fr>.

La question de la visibilité de chaque bibliothèque se pose clairement ici en termes d'apparence et de construction de la future plateforme. Il semble nécessaire de permettre

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ Remparté par la société Diadéis.

²¹⁰ Cahier des charges de l'interface mutualisée de la bibliothèque numérique du PRES Sorbonne Paris-Cité bibliothèque Sainte-Geneviève, 2010 [document reprographié].

²¹¹ *Ibid.*

à chaque bibliothèque d'être bien identifiée, tout en ne « perdant » pas l'utilisateur. C'est la raison pour laquelle une attention toute particulière est portée à la page d'accueil de la bibliothèque numérique :

« Outre la recherche proprement dite, l'accueil proposera aux usagers les outils suivants :

- Une fonction permettant de proposer la visualisation d'un document « pris au hasard » lorsque l'utilisateur arrive sur la page d'accueil. Ceci peut être remplacé par le choix d'un bibliothécaire également, ce qui relève alors d'une fonction éditoriale.
- Les documents numérisés pourront être distribués au sein d'une structure hiérarchisée permettant de créer des corpus et des collections, auxquels l'utilisateur pourra d'emblée choisir de restreindre la recherche. Ces collections seront constituées par fonds historique, sachant qu'un filtre par type de document est disponible dans la recherche.
- Il sera possible de publier des documents numériques structurés décrivant des corpus de textes qu'on souhaite présenter globalement (à l'exemple des Voyages de Gallica).
- Une entrée personnalisée pour chaque partenaire sera nécessaire²¹²».

Les objectifs fixés par ce cahier des charges font donc ressortir plusieurs préoccupations. Comme souligné précédemment, l'identité de chaque bibliothèque ne doit pas disparaître dans la plateforme.

Par ailleurs, il convient de trouver un moyen de valoriser certains documents, d'une façon aléatoire. C'est une façon d'attirer l'utilisateur vers des documents qu'il n'aurait pas forcément consulté de lui-même. C'est ce que fait par exemple Gallica sur sa page d'accueil, dans sa « Sélection²¹³ ». L'autre façon de les valoriser passe par la création de corpus thématiques.

Quant à la visibilité externe, elle fait aussi partie intégrante du projet. En effet, une fois que la plateforme sera créée, il sera important de pouvoir la signaler et donc de communiquer autour d'elle. La principale manière de le faire sera de multiplier les points d'accès aux documents mis en ligne dans ce cadre. Cela signifie qu'il est tout à fait possible que cette bibliothèque numérique soit moissonnée par d'autres bases. C'est la raison pour laquelle le cahier des charges précise que la diffusion OAI-PMH demeure une nécessité, puisque

« les métadonnées des documents devront être accessibles via un serveur OAI-PMH signalé dans les annuaires internationaux du type OAIster et permettant le moissonnage par d'autres bases comme Europeana, Gallica, Bibliothèques Virtuelles Humanistes, Incunabula Short Catalogue, Gesamtkatalog der Wiegendrucke²¹⁴ ».

En conclusion, l'exemple de ce projet de plateforme commune est instructif, car il permet de cibler les enjeux auxquels doivent répondre les bibliothèques numériques à l'heure actuelle. Il permet d'observer les réflexions qui précèdent la mise en ligne d'une base de données, notamment en termes d'insertion dans le paysage des bibliothèques numériques existantes. L'objectif consiste à réussir à s'inscrire dans un réseau très hétérogène, où les bibliothèques sont plus ou moins bien interconnectées. L'originalité

²¹² *Ibid.*

²¹³ Elle propose de mettre en avant un personnage, une œuvre, un sujet, un lieu, un événement.

²¹⁴ Cahier des charges de l'interface mutualisée de la bibliothèque numérique du PRES Sorbonne Paris-Cité bibliothèque Sainte-Geneviève, 2010 [document reprographié].

de ce projet est son aspect collectif, qui devrait lui permettre d'être pérenne. Par ailleurs, ce projet permet de constater que les besoins des bibliothèques numériques en termes de visibilité tournent essentiellement autour de la sauvegarde de leur identité. L'enjeu essentiel est donc de réussir à multiplier les connexions entre elles, voire de leur permettre de s'inscrire dans des bases plus larges, sans jamais les faire disparaître, puisqu'il est nécessaire de signaler l'origine des documents en ligne. Enfin, il convient de remarquer que le projet de numérisation du PRES La Sorbonne propose aussi des services innovants, qui développent notamment un aspect participatif. Cette piste est donc aussi à creuser en matière de visibilité.

Développement des aspects participatifs

Dans une logique de dissémination des documents et de promotion de leurs différents services, certaines bibliothèques numériques ont choisi de développer des interactions avec leurs usagers. Il s'agit à la fois de venir à leur rencontre mais aussi de les faire participer aux activités de la bibliothèque, dans un esprit de coopération avec eux. Il sera donc étudié ici à la fois les actions de visibilité des bibliothèques sur les réseaux sociaux mais aussi la façon donc ces dernières peuvent amener les usagers à s'investir avec elles dans la valorisation de leurs fonds en ligne.

Les réseaux sociaux : des outils de communication mais aussi de valorisation du patrimoine numérisé

Les réflexions menées ici n'ont naturellement pas pour objectif de dresser une liste exhaustive des bibliothèques présentes sur les réseaux sociaux.

Les bibliothèques numériques disposent de différents outils pour faire connaître leur bibliothèque. Dans le cas de Gallica par exemple, la promotion des services proposés se fait par différents biais :

- un blog, lancé en mars 2009 et qui reçoit environ 500 visites par jour.
- une page Facebook, lancée en février 2010, qui compte 5 527 « fans²¹⁵ ».
- un compte Twitter, créé en août 2010, qui compte 1 272 abonnés²¹⁶.

Les usages par Gallica de ces outils sont intéressants dans le sens où ils sont réellement utilisés comme des moyens de valorisation des fonds numérisés, avec des logiques spécifiques selon le réseau utilisé. Dans le cas de sa page Facebook, gérée par la BnF, l'objectif est de contribuer à extraire des documents de Gallica pour les mettre en valeur. Un fan de la page de Gallica peut donc voir apparaître au moins une fois par jour des documents postés par Gallica dans son fil d'actualité. Il s'agit clairement de susciter des réactions de la part des internautes, puisque les liens vers Gallica ne sont jamais postés sans contextualisation. Les « posts » sont d'ailleurs souvent ludiques, avec par exemple la proposition d'énigmes aux usagers de Facebook, comme c'est le cas ci-dessous. On peut remarquer les commentaires assez nombreux, encouragés par le modérateur de Gallica, qui y répond.

²¹⁵ Chiffre au 6 décembre 2010. Il est intéressant de noter que fin août 2010, la page comptait 3600 fans et 4 405 début octobre. Elle se développe donc rapidement.

²¹⁶ Au 6 décembre 2010. Il prend de l'importance, puisque, début octobre, il n'en comptait que 751.

Gallica L'énigme du vendredi ! Cette estampe représente un personnage fameux du répertoire classique français : saurez-vous l'identifier et indiquer la scène à laquelle il est ici fait référence ?



Gallica donne sa langue au chat

1 octobre, à 14:33 · Commenter · J'aime · Partager

22 personnes aiment ça.

Afficher les 20 commentaires

Gallica Vous trouverez également dans Gallica des photographies des mises en scène de L'Avare par Roger Planchon et par François Bourcier : <http://bit.ly/drAzA5>. Ces images, qui bénéficient d'une convention de diffusion entre leurs ayants-droits et la BnF, viennent tout juste d'être mises en ligne !

1 octobre, à 16:36 · J'aime · 3 personnes · Signaler

Illustration 9: "L'énigme du vendredi" sur Facebook
Consulté le 1er octobre 2010.

La BnF n'est pas la seule à utiliser Facebook. Selon Bibliopédia, environ soixante-dix bibliothèques françaises seraient sur Facebook, sous la forme de page, de groupe ou de profil. Les actions sur le réseau social varient de la simple reprise des informations pratiques (horaires, prêt, événements...) à une véritable interactivité avec les usagers. Ainsi, si la BIU de la Sorbonne l'utilise pour rappeler certaines informations pratiques, la BPI informe ses « fans » des services dont ils peuvent bénéficier à la bibliothèque.

Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne A partir du lundi 13 septembre, la bibliothèque est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 20 h 00, sauf le jeudi (11h - 20 h 00).

10 septembre, à 12:15

3 personnes aiment ça.

Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne Bonne nouvelle : à partir du lundi 13 septembre, le prêt reprend à la bibliothèque de la Sorbonne !

8 septembre, à 15:58

4 personnes aiment ça.

Illustration 11: La Sorbonne sur Facebook
Consulté le 1er octobre 2010.

Bpi - Bibliothèque publique d'information Espagnol, portugais, italien, catalan... Et si vous vous mettiez, gratuitement, en 2h, à 5 ou 6 de ces LANGUES ROMANES à l'aide de l'intercompréhension (<http://tinyurl.com/2v3mt28>) ? C'est ce que la Bpi vous propose Jeudi 30 SEPTEMBRE, et il reste encore des places ! Inscriptions au bureau de l'espace Autoformation de la Bpi, toutes les infos sur : <http://tinyurl.com/347lp4u> . Faites passer cette information :) !

Ateliers d'intercompréhension et Journée européenne des langues - Bibliothèque publique d'information

tinyurl.com
ateliers pratiques pour les langues étrangères

26 septembre, à 12:27 · Commenter · J'aime · Partager · Signaler

Magali Chouquet aime ça.

Rédiger un commentaire...

Illustration 10: La Bpi sur Facebook
Consulté le 1er octobre 2010.

L'utilisation de Facebook permet donc aux bibliothèques d'aller à la rencontre de leurs usagers, puisque ce sont ces derniers qui adhèrent à leurs pages. En termes de visibilité,

elles touchent donc un public qui connaît déjà la bibliothèque. L'intérêt pour les bibliothèques numériques réside dans la mise en valeur de certains pans de collections grâce à Facebook. La manière de proposer une offre numérique évolue de cette façon, avec la possibilité offerte à l'utilisateur de commenter les publications proposées. Par ailleurs, ce système permet de développer une proximité réelle avec les utilisateurs, puisqu'il est facile d'envoyer des suggestions via Facebook, par le biais de « posts » sur le mur ou de messages privés. Il se développe donc une réelle interactivité avec les utilisateurs, qui parlent, donnent leur avis, et ne sont donc plus de simples récepteurs.

Gallica utilise Twitter dans ce but. Il s'agit par ce biais de mettre en valeur la réutilisation des documents de Gallica par les internautes, en s'appuyant sur leurs intérêts et leurs savoirs-faire, pour donner ainsi une visibilité à ceux qui utilisent Gallica. Dans ce cas, ce sont les usagers eux-mêmes qui participent à la valorisation des fonds numérisés dans la bibliothèque numérique.

Gallica n'est cependant pas la seule bibliothèque numérique à multiplier sa présence sur les réseaux sociaux. Ainsi, la bibliothèque municipale de Toulouse, qui possède un compte Twitter, une page Facebook et un compte MySpace, dépose certaines de ses photos dans Flickr et dispose de deux blogs²¹⁷. Elle est donc extrêmement active en termes de réseaux sociaux et présente un aspect quasiment interactif, dans la mesure où les échanges avec les usagers sont facilités et encouragés. Par exemple, le blog mis en place pour les quarante ans de la chute du Mur de Berlin propose aux usagers de recueillir leurs témoignage sur ce qu'ils faisaient en 1989, lorsqu'ils ont appris la nouvelle. Cela participe sans aucun doute à la vitalité de la bibliothèque, renforce ses liens avec ses usagers et à promeut les services et événements qu'elle propose.

Cependant, on peut s'interroger sur le rôle de ces réseaux sociaux en matière de valorisation des collections numérisées par la bibliothèque. Mis à part Flickr, dont la vocation est le dépôt de photographies en ligne, les autres medias utilisés par la bibliothèque de Toulouse ne semblent pas avoir pour vocation première de mettre en valeur les collections de la bibliothèque numérique. Bien sûr, une présence sur les réseaux sociaux représente un avantage en termes de visibilité pour une bibliothèque, dans le sens où c'est un moyen de rappeler aux usagers présents sur ces réseaux les actions et les services de la bibliothèque matérielle. En ce qui concerne la mise en valeur des fonds numérisés, l'outil n'est pas forcément utilisé dans ce but, comme le fait Gallica. Il est cependant nécessaire de rappeler que Gallica demeure, même si elle est rattachée à la BnF, une bibliothèque exclusivement numérique et n'a donc pas besoin de se préoccuper de la communication des informations pratiques de la BnF. Il lui est sans doute alors plus aisé de se concentrer sur la valorisation des collections en ligne auprès des lecteurs.

La participation des usagers à la bibliothèque

Passer par la participation des usagers pour accentuer la visibilité des fonds en ligne peut se faire autrement qu'en passant par les réseaux sociaux. En effet, une bibliothèque numérique possède des outils qui permettent d'interagir avec ses utilisateurs. Il est donc possible de faire participer les usagers à la vie des bibliothèques numériques, ce qui permet non seulement de renforcer l'intérêt des usagers pour leur bibliothèque en ligne mais aussi d'enrichir les fonds numérisés. C'est la stratégie mise en œuvre dans la bibliothèque numérique libre Wikisource, qui a récemment signé un accord avec la BnF.

²¹⁷ <http://blog.lemurdeberlin.toulouse.fr/> et <http://blogapart.bibliotheque.toulouse.fr/> Consultés le 6 décembre 2010.

« Wikisource est un projet multilingue de bibliothèque numérique [...], libre d'accès, sans publicité, librement distribuable, éditée par des bénévoles qui s'appuient sur la technologie wiki.[...] Wikisource édite une large variété de textes : littéraires (romans, poésie, contes...), d'histoire (traités, biographies...), de philosophie, des revues, et beaucoup d'autres encore, à condition que leur licence soit compatible avec la GFDL²¹⁸. Elle utilise les ressources éditoriales du wiki, ce qui lui permet — entre autres — de classer les textes (par genre, époques...) ; de fournir des systèmes de navigation entre les chapitres ; de lier entre elles des références dans un texte... Elle permet d'éditer un document avec des images de la source de référence en regard, pour garantir la fiabilité du travail de relecture²¹⁹ ».

En avril 2010, la BnF a signé un accord avec Wikimedia France²²⁰, afin de verser dans Wikisource 1400 textes français tombés dans le domaine public. Il s'agit de textes déjà numérisés par la BnF, mais dont la transcription comporte des erreurs. L'idée est de permettre, par le biais de Wikisource, une correction collaborative et bénévole, afin d'améliorer la recherche plein texte. En outre, la BnF bénéficie de cette façon d'un bon référencement et de la notoriété de Wikisource, pour un grand nombre d'ouvrages²²¹. Ainsi, lorsque l'on recherche un auteur présent dans Wikisource, son œuvre numérisée ressort très bien dans les moteurs de recherche. Par exemple, une recherche simple sur « Jules Bordier » renvoie dans Google et Bing! en première page de résultats à l'ouvrage numérisé par la BnF présent sur Wikisource²²². Il en va de même pour d'autres sources, comme les textes de Frédéric-Victor-Charles Chassériau.

En outre, Wikisource permet une bonne visibilité du contenu mais aussi de la BnF en tant qu'institution. En effet, l'ouvrage apparaît en mode image et en mode texte, dans l'optique d'une correction, avec précisé l'avancement de la correction par les contributeurs.

Page:Bordier - Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, baron de Salignac.djvu/5

Cette page n'a pas encore été corrigée

II PRÉFACE.

quinze cents pages in-folio. Il eût fallu, pour en rendre possible la lecture, abrégé le récit, extraire des passages, supprimer des redites. On hésite devant ces procédés; et le manuscrit paya de l'abandon la faute d'être trop volumineux.

Devais-je, à mon tour, m'arrêter à ces considérations? Je ne l'ai pas pensé; et tranchant dans le vif, je me décide à présenter aux lecteurs les parties de la Relation ayant spécialement rapport à l'ambassade du baron de Salignac.

Le manuscrit comprend trois parties: la première est consacrée à la Relation du voyage de l'ambassadeur de Paris à Constantinople; elle servira d'introduction à la correspondance. La deuxième est un journal des faits qui se

Illustration 12: Page Wikisource

II

PRÉFACE.

quinze cents pages in-folio. Il eût fallu, pour en rendre possible la lecture, abrégé le récit, extraire des passages, supprimer des redites. On hésite devant ces procédés; et le manuscrit paya de l'abandon la faute d'être trop volumineux.

Devais-je, à mon tour, m'arrêter à ces considérations? Je ne l'ai pas pensé; et tranchant dans le vif, je me décide à présenter aux lecteurs les parties de la Relation ayant spécialement rapport à l'ambassade du baron de Salignac.

La source du document est clairement indiquée, puisque la page appartient à la catégorie des « ouvrages issus du partenariat avec la BnF²²³ ». Par ailleurs, une page de discussion étant à disposition des contributeurs, des réflexions autour du projet pourront être développées, en impliquant réellement les usagers.

Cette implication est aussi recherchée dans le futur projet de bibliothèque numérique qui se construit autour de la BSG. Ainsi, pour enrichir les fonds en ligne tout en répondant

²¹⁸ Licence qui a pour but de protéger la diffusion du contenu libre.

²¹⁹ Source : article Wikipedia sur Wikisource. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikisource> Consulté le 30 octobre 2010.

²²⁰ <http://www.wikimedia.fr/wikim%C3%A9dia-france-signe-un-partenariat-avec-la-bnf> Consulté le 30 octobre 2010.

²²¹ http://fr.wikisource.org/wiki/Wikisource:Dialogue_BnF/Liste_de_textes_fournis Consulté le 30 octobre 2010.

²²² Au 30 octobre 2010.

²²³ http://fr.wikisource.org/wiki/Livre:Bordier_Ambassade_en_Turquie_de_Jean_de_Gontaut_Biron,_baron_de_Salignac.djvu Consulté le 30 octobre 2010.

aux attentes des usagers, le cahier des charges du futur portail propose une sorte de « mécénat » pour numériser de futurs ouvrages. Pour chaque ouvrage numérisé, il sera précisé l'établissement qui a financé la numérisation. En parallèle, une liste des ouvrages pas encore disponibles en ligne pourrait être mise à disposition des internautes, en leur proposant de participer au financement des futures numérisations.

« Il sera possible d'accéder à une page "nos soutiens" et d'y afficher dynamiquement la liste de nos mécènes et soutiens par ordre décroissant du nombre de documents numérisés avec un lien vers la liste des documents qu'ils nous ont permis de numériser²²⁴».

Ces pistes sont autant d'idées de valorisation des bibliothèques numériques qui s'appuient sur les compétences et l'implication des usagers pour enrichir l'organisation et le référencement de leurs fonds. Cette possibilité, offerte par les outils numériques, est donc à prendre en considération dans une réflexion sur l'amélioration de la visibilité des bibliothèques numériques, qui peuvent par ce biais se rapprocher des usagers et être plus accessibles. Mieux répondre de cette façon aux attentes des usagers est ainsi un moyen certain d'attirer des utilisateurs plus nombreux.

²²⁴ Cahier des charges de l'interface mutualisée de la bibliothèque numérique du PRES Sorbonne Paris-Cité bibliothèque Sainte-Geneviève, 2010 [document reprographié].

Conclusion

L'atout patrimonial et culturel représenté par la numérisation des fonds des bibliothèques n'est plus à prouver aujourd'hui, ainsi que le montre le nombre croissant d'établissements qui se lancent dans ce type de projet. Les enjeux en termes de rayonnement sont en effet importants, notamment auprès d'un public dont les comportements culturels évoluent.

« Pour beaucoup de jeunes, ce qui n'est pas accessible via Internet n'existe pas! Il faut donc numériser les fonds patrimoniaux, sinon nous risquons d'être absents du domaine de la connaissance²²⁵».

À l'heure actuelle, les fonds disponibles en ligne sont déjà nombreux et très riches, alors que l'offre continue à se diversifier. Cependant, la question de la visibilité reste posée, puisqu'il s'agit à présent d'attirer le public vers ces portails, souvent méconnus.

Au terme de cette étude, se dégage une tension entre le besoin de s'adapter aux pratiques des usagers, habitués à des recherches simples, dans des moteurs généralistes à l'interface sobre, notamment Google, et la visibilité des bibliothèques numériques. Ces dernières peuvent en effet apporter une réelle valeur ajoutée aux fonds qu'elles mettent en ligne, en termes d'indexation, de valorisation et d'accompagnement des usagers lors de leurs recherches. Le plus difficile réside en l'articulation de ces deux aspects essentiels : réussir à être visible sur la Toile sans perdre son identité. Les résultats de l'enquête menée auprès des bibliothèques partenaires de Gallica le montrent, celles-ci tiennent à ce que la consultation des documents qu'elles ont numérisé se fasse sur leur site, et non par l'intermédiaire d'un autre hébergeur. L'une des façons de constater l'efficacité des programmes de valorisation du patrimoine numérisé consiste à mesurer la notoriété via le nombre de consultations, évaluant ainsi le succès du travail de numérisation accompli. Il est donc nécessaire de réussir à faire connaître sa bibliothèque numérique mais aussi à être « référencé dans les grands moteurs de recherche, car peu de gens consultent les bases de données spécifiques²²⁶».

Aujourd'hui, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour répondre à cette question et les bibliothèques expérimentent des stratégies de visibilité diverses, déclinant la coopération numérique avec des acteurs variés : autres établissements culturels, moteurs de recherche généralistes, internautes... L'objectif demeure de réussir à être connu par les usagers, par le biais d'associations à des degrés différents.

La coopération numérique est une réponse à cette problématique de notoriété. La multiplication des liens entre les bibliothèques en ligne permet ainsi de rebondir plus facilement d'une base à l'autre et d'amener l'utilisateur vers des fonds qu'il ne connaît pas. C'est une piste suivie par tous types de bibliothèques, en général estimée satisfaisante. Dans le cas de Gallica, ses partenaires considèrent ainsi que la mise en place de partenariats constitue un atout pour leur bibliothèque numérique. Il est cependant évident que la situation des bibliothèques numériques en France est amenée à évoluer. La période actuelle représente en effet un moment d'expérimentation, au cours duquel les partenariats se mettent en place au cas par cas et où les bibliothèques viennent de s'approprier les outils mis à disposition par les technologies du numérique. Il s'agit à présent de mettre en place des projets à long terme.

²²⁵ Gilles Gudin de Vallerin, président de l'association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France, cité dans Numérique : fibre optique, e-services, éducation, patrimoine...Les chantiers des collectivités, *Le Courrier des maires*, Juin-Juillet 2010, n° 236-237, p. 20-31

²²⁶ *Ibid.*

« Il y a actuellement beaucoup trop de petits projets séquencés. Pour qu'il y ait un intérêt réel, il faut mettre en place une vraie politique de numérisation et la construire dans la durée²²⁷ ».

Au terme de cet état des lieux, il reste à noter l'importance du travail déjà accompli par les bibliothèques en termes de mise en ligne et de signalement du patrimoine numérisé. C'est une opportunité pour résoudre ce que Bertrand Calenge appelle le « vieux dilemme, conserver ou diffuser²²⁸ ». Les possibilités d'accès aux contenus des bibliothèques sont ainsi multipliées, il est donc important de continuer à valoriser le mieux possible la présence de ces fonds auprès d'un public d'internautes toujours plus nombreux.

²²⁷ Nicolas Georges, directeur chargé du livre et de la lecture à la direction générale des médias et des industries culturelles au ministère de la Culture et de la Communication, dans : Numérique : fibre optique, e-services, éducation, patrimoine...Les chantiers des collectivités, *Le Courrier des maires*, Juin-Juillet 2010, n° 236-237, p. 20-31

²²⁸ Bloc-notes, blog de Bertrand Calenge, <http://bccn.wordpress.com/2009/09/06/le-patrimoine-au-defi-du-numerique-un-dilemme-biaise-pour-les-bibliotheques/> Consulté le 24 novembre 2010.

Bibliographie

TRANSFORMATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DU WEB ET NOUVEAUX USAGES

Généralités :

BARBE Lionel, « Un enjeu de société », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2010, Volume 47, p. 56-67.

JOSPIN Lionel, Premier ministre, *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information*, [discours] 18e Université de la communication : Hourtin (Gironde), 25 août 1997 [en ligne] http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr/jospin_version3/fr/ie4/contenu/5519.htm
Consulté le 23 novembre 2010.

LE DEUFF Olivier, « Une évolution des comportements », 2010, *Documentaliste-Sciences de l'Information* Volume 47, p. 42-55.

MERZEAU Louise, « Habiter l'hypersphère », *Documentaliste-Sciences de l'Information* 2010, Volume 47, p. 30-31.

MERZEAU Louise, « Une nouvelle dimension de l'information », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2010, Volume 47, p. 32-41.

Numérique : fibre optique, e-services, éducation, patrimoine...Les chantiers des collectivités, *Le Courrier des maires*, Juin-Juillet 2010, n° 236-237, p. 20-31.

O'REILLY Tim, « What is web 2.0 » [en ligne] <http://oreilly.com/web2/archive/what-is-web-20.html> Consulté le 26 octobre 2010.

SAJUS Bertrand, « Est-ce que j'ai une tête de deuxpointzéro ? », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2009, Volume 46, p. 30-31.

SAJUS, Bertrand, « Web 2.0, et après ? », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2009, Volume 46, p. 54-66.

SALAÜN Jean-Michel, « Fondamentaux et usages », *Documentaliste-Sciences de l'Information* 2009, Volume 46, p. 32-43.

TOUITOU Cécile, « Les nouveaux usages des générations internet : », *BBF*, 2008, n° 4, p. 67-70 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0067-001> Consulté le 26 octobre 2010.

En bibliothèque :

BERMÈS Emmanuelle et MARTIN Frédéric, « Le concept de collection numérique », *BBF*, 2010, n° 3, p. 13-17 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0013-002>
Consulté le 28 août 2010.

BERMÈS Emmanuelle, FRÉON Marie-Élise et MARTIN Frédéric, « Tous les chemins mènent au numérique », *BBF*, 2008, n° 6, p. 34-39 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0034-006#note-10> Consulté le 23 novembre 2010

CALENGE Bertrand, « Le nouveau visage des collections », *BBF*, 2010, n° 3, p. 6-12 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0006-001> Consulté le 26 octobre 2010.

CARBONE Pierre et CAVALIER François (dir.), *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*, Paris, Cercle de la librairie, 2009, 311 p. ISBN 978-2-7654-0975-5.

CHOURREU Pierre, « Collections numériques, collections physiques », *BBF*, 2010 n° 3 p 18-21 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0018-003> Consulté le 26 octobre 2010.

CLEVELAND Gary. « Digital libraries : Definitions, Issues and Challenges », IFLANET, UDT Occasional paper, mars 1998, n°8 [en ligne] <http://ifla.org/VI/5/op/udtop8/udtop8.htm> Consulté le 23 novembre 2010.

DUJOL Anne, « Les sites web des bibliothèques », *BBF*, 2006 , n° 3 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-03-0038-006> Consulté le 26 octobre 2010.

ÉBOLI Gilles, « Des nouvelles du futur (des bibliothèques) », *BBF*, 2010, n° 3, p. 73-76 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0073-001> Consulté le 26 octobre 2010.

ESTERMANN Yolande et JACQUESSON Alain, « Quelle formation pour les bibliothèques numériques? », *BBF*, 2000, n° 5, p. 4-17 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0004-001> Consulté le 26 octobre 2010.

VERNEUIL Anne, « L'avenir des bibliothèques à l'ère du web 2.0 et face aux évolutions d'Internet », *BBF*, 2007, n° 5, p. 93-94 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0093-005> Consulté le 26 octobre 2010.

BIBLIOTHÈQUES ET MOTEURS DE RECHERCHE

BARTHET Émilie, CATANÈSE-PALANCHÉ Véronique et CHURCH Amélie, « Qui a besoin des bibliothèques à l'heure de Google ? », *BBF*, 2007, n° 5, p. 92-93 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0092-004> Consulté le 26 octobre 2010.

BERMÈS Emmanuelle, « Les moteurs de recherche », *BBF*, 2007, n° 6, p. 5-10 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0005-001> Consulté le 23 novembre 2010.

BEUVE-MERY Alain *et al.* « Google : "Notre ambition est d'organiser toute l'information du monde, pas juste une partie": entretien avec Larry Page », *Le Monde*, 21 mai 2010 [en ligne] http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/05/21/larry-page-president-de-google-notre-ambition-est-d-organiser-toute-l-information-du-monde-pas-juste-une-partie_1361024_651865.html Consulté le 21 mai 2010.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Communiqué de presse: La BnF et Microsoft signent un accord facilitant l'accès au patrimoine numérisé par la BnF*, Paris, 2010, 1 p. [en ligne] http://www.bnf.fr/documents/cp_accord_bnf_microsoft.pdf Consulté le 18 novembre 2010.

BRISAC Anne-Laure, « Numérisation du patrimoine des bibliothèques et moteurs de recherche », *BBF*, 2010, n° 3, p. 78-79 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0078-001> Consulté le 23 novembre 2010.

BYRNE Alex, *Qui a besoin des bibliothèques à l'heure de Google ?* [conférence filmée] Enssib : Villeurbanne, 18 avril 2007 [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1231> Consulté le 26 octobre 2010.

JEANNENEY Jean-Noël, *Quand Google défie l'Europe*, Paris : Mille et une nuits, 2^e éd., 2006, 150 p. ISBN 2-842-05970-0.

SALAÜN Jean-Michel, « Bibliothèques numériques et Google Book Search », *La Documentation française* décembre 2005, n° 316, p. 79-89.

PATRIMOINE ET NUMÉRISATION

DOURY-BONNET Juliette, « Numérisation patrimoniale : initiatives locales ou nationales, privées ou publiques », *BBF*, 2009, n° 3, p. 78-78 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0078-004> Consulté le 23 novembre 2010

NEOUZE Valérie, *Quelle bibliothèque numérique pour une bibliothèque patrimoniale ? L'exemple de la bibliothèque centrale du Muséum d'Histoire naturelle de Paris*, 2001, 85 p. Mémoire d'études DCB. Villeurbanne : Enssib.

SIBERS Jean-François, « Patrimoine et documentation », *BBF*, 2001, n° 5, p. 121-123 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-05-0121-007> Consulté le 23 novembre 2010

WESTEEL Isabelle, « Conférence européenne sur la numérisation du patrimoine culturel », *BBF*, 2009, n° 2, p. 105-106 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0105-004> Consulté le 23 novembre 2010.

WESTEEL Isabelle, « Le patrimoine passe au numérique », *BBF*, 2009, n° 1, p. 28-35 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0028-003> Consulté le 15 octobre 2010.

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE EUROPÉENNE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Consultation publique Europeana – prochaines étapes Questionnaire*, 2010, 12 p. [en ligne] http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/consultations/2replies/biblio_france.pdf consulté le 19 novembre 2010.

FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Consultation publique Europeana – prochaines étapes Questionnaire*, 2010, 13 p. [en ligne] http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/consultation_s/2replies/minister_culture_fr.pdf Consulté le 19 novembre 2010.

LESQUINS Noémie et TESNIÈRE Valérie, « La bibliothèque numérique européenne », *BBF*, 2006, n° 3, p. 68-80 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-03-0068-012> Consulté le 23 novembre 2010.

GALLICA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Charte documentaire de Gallica 1997-2007*, 26 p. [en ligne] http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_pol_num/a.Charte_documentaire_de_Gallica_1997_2007.html Consulté le 27 octobre 2010.

GIRARD, Aline. « La politique de coopération nationale de la BnF : Les orientations du plan triennal 2009-2011 », in *Actes des Journées ABES*. Montpellier. 27 mai 2009, p. 13. [en ligne] http://www.abes.fr/abes/documents/reseau/journees_reseau/Aline_Girard_BnF_OK_Diffusion.pdf Consulté le 27 octobre 2010.

STASSE François, *Les premières pages de la Bibliothèque nationale de France* : interview par l'association des amis de l'institut François Mitterrand, 21 avril 2006 [en ligne] <http://www.mitterrand.org/Les-premieres-pages-de-la.html> Consulté le 27 octobre 2010.

RAPPORTS ET DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

Code de la propriété intellectuelle [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414> Consulté le 26 octobre 2010.

COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions i2010 : bibliothèques numériques*, Bruxelles, 30 septembre 2005, 14 p. [en ligne] <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0465:FIN:FR:PDF> Consulté le 19 novembre 2010

Décret n° 2007-994 du 25 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement [en ligne] http://www.legifrance.gouv.fr/jop/pdf/common/jo_pdf.jspnumJO=0&dateJO=20070526&numTexte=22&pageDebut=09881&pageFin=09882 Consulté le 23 novembre 2010.

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES, *Rapport sur la Bibliothèque nationale de France*, Paris, janvier 2009, 78 p. [en ligne] https://www.igf.minefi.gouv.fr/sections/les_rapports_par_ann/2009/la_bibliotheque_nati/downloadFile/attachedFile/Rapport_BNF.pdf Consulté le 23 novembre 2010.

FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Plan national de numérisation*, Paris [en ligne] http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_03.htm Consulté le 26 octobre 2010.

ORY-LAVOLLEE Bruno, *Partager notre patrimoine culturel*, remis à Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication, 2009, 82 p. [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48591> Consulté le 23 novembre 2010.

ORY-LAVOLLEE Bruno, *La diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle*, remis à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, 9 janvier 2002, 143 p. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/ory-lavollee/ory-lavollee.pdf> Consulté le 23 novembre 2010.

TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*, Paris, remis à M. le Ministre de la Culture et de la Communication, 12 janvier 2010, 64 p. [en ligne] <http://www.culture.gouv.fr/mcc/Actualites/A-la-une/Mission-sur-la-numerisation-du-patrimoine-ecrit/Rapport-Tessier> Consulté le 23 novembre 2010.

ENQUÊTES

ONLINE COMPUTER LIBRARY CENTER (OCLC), *College students' perception of libraries and information resources*, 2005, 100 p. [en ligne] <http://www.oclc.org/reports/pdfs/studentperceptions.pdf> Consulté le 26 octobre 2010.

CENTRE FOR INFORMATION BEHAVIOUR AND THE EVALUATION OF RESEARCH (CIBER, University College London), *Information Behaviour of the Researcher of the Future : a Ciber Briefing Paper*, 11 janvier 2008, 35 p. [en ligne] <http://www.ucl.ac.uk/infostudies/research/ciber/downloads/ggexecutive.pdf> Consulté le 26 octobre 2010.

SCP COMMUNICATION, *Étude des publics de la médiathèque de Roubaix*, mai 2009, 26 p. [en ligne] http://www.mediathequederoubaix.fr/fileadmin/user_upload/article/Une/Resultats_compets_enquete_bn-r.pdf Consulté le 28 octobre 2010.

AIDE TECHNIQUE À LA NUMÉRISATION

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE / DIRECTION DES SERVICES ET DES RÉSEAUX, *Guide d'interopérabilité OAI-PMH pour un référencement des documents numériques dans Gallica*, 8 p. [en ligne] http://www.bnf.fr/documents/Guide_oaipmh.pdf

Cahier des charges de l'interface mutualisée de la bibliothèque numérique du PRES Sorbonne Paris-Cité bibliothèque Sainte-Geneviève, 2010 [document reprographié]

CLAERR Thierry et WESTEEL Isabelle (dir.), *Numériser et mettre en ligne*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2010, 198 p. ISBN 978-2-910227-80-7

NAWROCKI François, *Le protocole OAI et ses usages en bibliothèques*, Paris : Bureau des politiques documentaires, Direction du livre et de la lecture, 28 janvier 2005 [en ligne] http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/OAI-PMH.htm#_Toc94010875 Consulté le 23 novembre 2010.

Webographie

Arald : <http://www.arald.org/spatrimoineecrit.php>

Archives ouvertes HAL : <http://hal.archives-ouvertes.fr>

Bibliopédia : <http://www.bibliopedia.fr/index.php/Accueil>

Bibliothèque numérique de la BIU Cujas :

http://biucujas.univparis1.fr/repons/portal/bookmark;jsessionid=EDE656D74FD33FA65FD8A4E7FC9E315.WSGlobal=1&Body=7&Search_7=0&MenuItemSelected=consulter&MenuItemPosition=4&OngletItemPosition=0&ButtonPosition=0&DsNavType=type&DsNavKey=Autres&Broadcast=ouvrage/url

Bibliothèque numérique de la BML :

<http://www.bm-lyon.fr/trouver/basesdedonnees/Collections-numeriques.htm>

Bibliothèque numérique de la médiathèque de Bourg-en-Bresse :

<http://www.bourgendoc.fr/>

Bibliothèque numérique de la médiathèque Ouest Provence :

<http://www.mediathequeouestprovence.fr/>

Bibliothèque numérique de la médiathèque de Roubaix :

<http://www.bn-r.fr/fr/decouvrir-collection.php>

Bibliothèque numérique de la médiathèque de Toulouse :

http://www.bibliotheque.toulouse.fr/page_bib_num.htm

Bibliothèque numérique de la médiathèque de Versailles :

<http://www.bibliotheques.versailles.fr/Statique/pages/collectionsnumerisees/presentation.htm>

Blog de Bertrand Calenge, Carnet de notes : <http://bccn.wordpress.com/>

Blogs de la médiathèque de Toulouse : <http://blog.lemurdeberlin.toulouse.fr/>

<http://blogapart.bibliotheque.toulouse.fr/>

BnF : <http://www.bnf.fr/fr/acc/x.accueil.htm>

BNSA : <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/>

Culture.fr : <http://www.culture.fr/fr/sections/>

E-Corpus : <http://www.e-corpus.org/index.php>

Europeana : <http://www.europeana.eu/portal/>

Gallica : <http://gallica.bnf.fr/>

Institut National de la Statistique : <http://www.insee.fr/fr/default.asp>

Lectura : <http://www.lectura.fr/index.cfm>

Médiathèque patrimoniale de l'Agglomération Troyenne :
<http://patrimoine.grandtroyes.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION>

Mémoire et actualité : <http://www.memoireetactualite.org/index.php>

Page web expérimentale de la BSG : <http://www.bibliotheque-numerique.fr/>

Patrimoine numérique : <http://www.numerique.culture.fr/mpf/pub-fr/index.html>

Portail Collections : <http://www.culture.fr/fr/sections/collections/accueil>

Portail MICHAEL : <http://www.michael-culture.org/fr/home>

Portail du projet Gutenberg : http://www.gutenberg.org/wiki/Main_Page

Wikisource : <http://fr.wikisource.org/wiki/Accueil>

Ces adresses ont été consultées pour la dernière fois le 9 décembre 2010.

Annexes

Table des annexes

QUESTIONNAIRE SUR LA VISIBILITÉ DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES ENVOYÉ AUX BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES.....	82
LISTE DES BIBLIOTHÈQUES INTERROGÉES.....	85
LES BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES DE GALLICA, AU 15 NOVEMBRE 2010	86
QUESTIONNAIRE EUROPEANA NEXT STEPS.....	87
LES PARTENARIATS DÉVELOPPÉS PAR LES BIBLIOTHÈQUES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE (HORS BNF-GALLICA).....	90

Questionnaire sur la visibilité des bibliothèques numériques envoyé aux bibliothèques partenaires

I) Votre bibliothèque numérique :

1. Depuis combien de temps existe-t-elle ?

2. Quel type de public visez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

grand public

étudiants de premier cycle

étudiants de second cycle, chercheurs

autre :

Les chiffres :

3. Combien de documents numérisés sont présents dans votre bibliothèque ?

4. Possédez-vous des chiffres de « fréquentation » (nombre de connexions par exemple) ?
Lesquels ?

5. La façon dont les fonds ont été numérisés (cocher la réponse qui convient):

Votre bibliothèque possède un service de numérisation.

La numérisation a été déléguée par un prestataire.

La BnF a numérisé une partie de vos fonds.

II) Les partenariats :

Avec Gallica :

1. Depuis quand êtes vous référencé sur Gallica ? Est-ce une demande de votre part ou avez-vous été sollicité par Gallica ?

2. Le rôle de Gallica dans la visibilité de ses bibliothèques partenaires : (cocher quand on est d'accord)

Être référencé sur Gallica permet à un plus grand nombre de personnes de connaître ma bibliothèque.

Gallica est un point d'accès parmi d'autres à ma bibliothèque.

Gallica ne cible pas le même public que ma bibliothèque, il y a peu de chances que, lors de sa démarche de recherche documentaire, le public intéressé par mes fonds passe d'abord par Gallica.

3. Gallica réfléchit à la création d'un label de référence pour ses bibliothèques partenaires. Pour vous, être présent sur Gallica est-il un plus pour l'image de votre bibliothèque ?

4. Cela vous permet-il d'apparaître davantage comme une bibliothèque de référence ?

5. Apparaître dans Gallica a-t-il eu une influence sur le nombre de consultations de votre bibliothèque numérique ?

6. Êtes-vous satisfait de la façon dont votre bibliothèque est signalée lorsque l'on fait une recherche sur Gallica ?

a) Si oui, pourquoi :

b) Si non, quelles seraient les choses à améliorer :

7. Avez-vous d'autres partenariats à part Gallica ? Si oui, lesquels ?

Liste des bibliothèques interrogées

BIBLIOTHÈQUES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE

Bibliothèque municipale de Toulouse.

Bibliothèque numérique du cinéma de la Cinémathèque française.

Bibliothèques Virtuelles Humanistes (projet piloté par le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance -Université François-Rabelais de Tours- et avec la collaboration de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes).

Conservatoire numérique des Arts et Métiers (CNUM).

Medic@ (bibliothèque numérique de la BIUM).

Médiathèque patrimoniale de l'Agglomération Troyenne.

SCD de l'Université de Strasbourg.

ENTRETIENS MENÉS

Gallica : Frédéric Martin.

Medic@ (bibliothèque numérique de la BIUM) : Jean-François Vincent.

Jubilothèque (bibliothèque numérique scientifique de l'UPMC) : Frédérique Flamerie de Lachapelle.

BIU Cujas : Noëlle Balley.

Bibliothèque Sainte-Geneviève : Mathieu Andro.

Médiathèque de Bourg-en-Bresse : Anne Autissier.

Bibliothèque de l'INHA : Anne Weber.

Lectura : Antoine Fauchié.

Les bibliothèques partenaires de Gallica, au 15 novembre 2010

Archimer : archive institutionnelle de l'Institut français de recherche pour l'exploration de la mer.

Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC).

Biblioteca Nacional do Brasil.

Bibliothèque interuniversitaire Cujas.

Bibliothèque municipale de Toulouse.

Bibliothèque municipale de Versailles.

Bibliothèque numérique de l'Université de Rennes 2.

Bibliothèque numérique de Roubaix.

Bibliothèque numérique du cinéma de la Cinémathèque française.

Bibliothèques Virtuelles Humanistes (projet piloté par le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance -Université François-Rabelais de Tours- et avec la collaboration de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes).

Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BNSA).

Conservatoire numérique des Arts et Métiers (CNUM).

Centre de Recherche en Histoires des Sciences et des Techniques Alexandre Koyré.

Jubilothèque (bibliothèque numérique scientifique de l'université Pierre et Marie Curie).

Library of Congress.

Manioc (portée par l'Université des Antilles et de la Guyane, elle réunit les professionnels des bibliothèques, de la documentation et de la recherche de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane.)

Medic@ (bibliothèque numérique de la BIUM)

PôLiB (la bibliothèque numérique des universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3).

SCD de l'Université de Strasbourg.

e-rara.ch (rassemble la Bibliothèque de Genève, la Bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zurich, les Bibliothèques universitaires de Bâle et de Berne, la Bibliothèque centrale de Zürich, la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, la Bibliothèque des Pasteurs (Neuchâtel), les Bibliothèques cantonales et universitaires de Lausanne et de Fribourg).

Questionnaire Europeana Next Steps

Questions for the public consultation "Europeana - next steps"

The present document complements the Commission Communication on 'Europeana - next steps' with a series of questions for consultation. Interested parties are invited to submit their comments on all or some of the questions **by 15 November 2009** to:

European Commission,
Directorate General for Information Society and Media
Unit 'access to information', EUFO 2281
Rue Alcide de Gasperi
L-2920 Luxembourg
or by e-mail to: ec-digital-libraries@ec.europa.eu

Contributions will be published on the digital libraries website of the Commission, unless requested otherwise by the organisation/person submitting them.

The questions of this consultation all have a direct impact on the future development of Europeana. Some of the questions - in particular questions 7-10 - also have more general policy implications for the digitisation, accessibility and use of content from cultural institutions. The replies to these questions will feed into the further policy development in areas such as the re-use of public sector information and copyright related questions for the digitisation and online accessibility of cultural material. In the latter area the questions complement the work undertaken by the Commission in the context of the Green Paper on copyright in the knowledge economy and the follow-up Communication. Where relevant, the results of the consultation will be taken up and further discussed in stakeholder groups and working groups with Member States' representatives.

Questions for consultation

General

Question 1

Which orientations would you suggest for the future development of Europeana as a common access point to Europe's cultural heritage in the digital environment?

Question 2

Which features should be given priority in the further development of the site?

Question 3

Has Europeana struck the right balance between making Europe's digitised cultural heritage searchable through a common entry point and at the same time giving visibility to the institutions that contribute the material, or should the material accessible through Europeana be presented in a more unified way?

Question 4

How should Europeana further develop its own autonomous identity?

Question 5

Should there be minimum requirements for the content brought into Europeana by the contributing organisations (e.g. minimum viewing or use options)? If so, who should be responsible for defining and imposing these minimum requirements?

Content for Europeana

Question 6

Which categories of content are so important for the users that Member States and their cultural institutions should be encouraged to make them available through Europeana? What measures can be taken to ensure the availability of these works through Europeana?

Question 7

What is the best way to encourage cultural institutions and rightholders to take into account cross-border access - including through Europeana - in their agreements on digitisation and dissemination of in-copyright material? Which legal or practical barriers to this cross-border access need to be addressed?

Question 8

How can the difference in the level playing field for digitising and making accessible older works between the US and Europe (in particular the 1923 cut-off date in the US, that places all material from before 1923 in the public domain) be addressed in a pragmatic way (e.g. better databases of orphan and out-of-print works, a cut-off point that imposes lower requirements for diligent search in relation to orphan works)?

Question 9

What policies should be adopted to avoid that the process of digitisation itself creates new types of sui generis copyright that, in turn, could create barriers to the dissemination of digitised public domain material?

Question 10

*What measures can be taken to ensure that cultural institutions make their **digitised public domain material** accessible and usable in the widest possible way on the Internet? Should there be minimum requirements for the way in which digitised public domain content is made available through Europeana?*

Financing and governance

Question 11

Which financing model would reflect a fair distribution between Community funding, Member States' funding and private funding, taking into account that the aim of Europeana is to give the widest possible access to Europe's cultural heritage at pan-European level? Could Europeana be financed solely by national cultural institutions or by private funding?

Question 12

Is sustained European Union funding for the basic operations of Europeana necessary and justified for the period after 2013? What type of European funding instrument could best be used?

Question 13

Which governance structure for Europeana would best fit the preferred financing model (as indicated under question 11)? Should there be a role in the governance structure for organisations other than content providers?

Question 14

How can private involvement in Europeana best take shape (e.g. through sponsoring, through technological partnerships, through links from Europeana to the sites of publishers and other rightholders where the user can buy in-copyright content, or through another type of partnership)?

Question 15

How can private sponsorship of Europeana best be stimulated? Are commercial communications on the Europeana site acceptable, and, if so, what type of commercial communications (e.g. logos of sponsors, promotion of specific products)?

Question 16

Should there be a contribution (financial or other) in exchange for the links from Europeana to sites with content for which the user has to pay? Can a model such as that of Gallica 2, providing links from the site of the Bibliothèque Nationale de France to the content on the sites of French publishers, be transposed to Europeana?

Les partenariats développés par les bibliothèques ayant répondu à l'enquête (hors BnF-Gallica)

Partenaires des BVH :

Bibliothèques de la Région Centre :

Bibliothèque Municipale de Tours
Service Commun de Documentation, Université François-Rabelais, Tours
Bibliothèque Municipale de l'abbé Grégoire, Blois
Bibliothèque Municipale d'Orléans
Bibliothèque Municipale d'Argenton/Creuse
Bibliothèque Municipale de Bourges
Archives Départementales de l'Indre
Archives Départementales de l'Indre-et-Loire
Archives Départementales du Loir-et-Cher
Archives Départementales du Loiret
Archives Départementales d'Eure-et-Loir
Archives Départementales du Cher
Bibliothèque André Malraux, Chartres
Médiathèque Equinoxe, Châteauroux
Médiathèque Municipale de Châteaudun
Bibliothèque Municipale de Vendôme
Musée de Sologne, Romorantin
Bibliothèque Municipale de Loches
Bibliothèque Municipale de Nogent-le-Rotrou
Château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou
Bibliothèque Municipale de Pithiviers

Bibliothèques hors Région

Bibliothèque nationale de France (pôle associé pour la Renaissance depuis décembre 2006)
Médiathèque François-Mitterrand, Poitiers
Service Commun de Documentation, Université de Poitiers
Médiathèque de l'Agglomération Troyenne
Bibliothèque Mazarine, Paris
Bibliothèque Municipale de Lyon
Bibliothèque du Saulchoir, Paris
BIUM, Collections de Medic@
Bibliothèque André-Desguine

Collaborations internationales

Consortium Europeana : programme e-content plus (depuis juin 2009)
 Université de Chicago : ARTFL project, PhiloLogic
 Mnemosyne : Iconclass, La Haye
 Bibliothèque de l'Université de Cambridge
 Bibliothèque nationale de Hongrie
 Université de Virginie : Gordon collection
 Université de St Andrews : Catalogue of French vernacular books
 Wolfenbüttel : Herzog August Bibliothek

Bibliothèque municipale de Toulouse : partenariats avec la bibliothèque municipale de Pau et le réseau qu'elle a organisé autour de la « bibliothèque numérique des ressources pyrénéennes ».

Cinémathèque française : un projet est en cours avec l'European Film Gateway, portail européen sur les collections lié au cinéma.

CNUM :

INHA : pour la réalisation de la base du livre d'architecture
 Milano Città delle scienze : expositions universelles du XIXe.
 Ecomusée du Creusot : Mémoires de la société des ingénieurs civils.

Medic@ : Intérêt pour <http://www.Medic@lheritage.org/> : projet thématique aux ambitions internationales. Le projet n'est pas encore abouti.

Médiathèque de Bourg-en-Bresse : Les établissements Bourg en Doc travaillent en collaboration étroite avec de nombreux autres organismes culturels. Sont listés ici les partenariats avec des portails numériques :

- Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation (Arald).
- Portail de consultation des documents d'archives pour la recherche historique et la gestion des affaires publiques du département de l'Ain.
- Archives départementales de la Côte-d'Or : portail de consultation des documents d'archives de la Côte-d'Or.
- Archives départementales du Nord : portail de consultation des documents d'archives du Nord.
- Archives nationales
- Bibliothèque sonore de Bourg-en-Bresse Bibliothèque de l'Association des Donneurs de Voix proposant un fonds à destination des mal et non-voyants.
- Centre des Monuments Nationaux : établissement public en charge de la conservation et de la valorisation des monuments nationaux, propriétés de l'État.
- Direction des Archives de France
- Culture.fr
- Européana
- France-genealogie.fr : portail officiel de la généalogie en France.
- Joconde : catalogue des collections des musées de France
- Lectura
- Mémoire & Actualité
- Michael : portail des collections numériques européennes.
- Patrimoine numérique
- Sabaudia : Histoire, patrimoine et archives des Pays de Savoie.

BIU Cujas :

Bibliothèques de l'Assemblée Nationale, du Sénat, de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat (numérisation concertée).

Table des illustrations

Index des illustrations

Illustration 1: Extrait des actualités de la bibliothèque numérique de Roubaix.....	37
Illustration 2: La fréquentation de la bibliothèque numérique du cinéma.....	41
Illustration 3.....	42
Illustration 4.....	42
Illustration 5: Exemple de recherche d'un document d'une bibliothèque partenaire dans Gallica.....	43
Illustration 6: Le moteur de recherche des BVH.....	45
Illustration 7: Extrait de la page d'accueil du portail Culture.fr.....	57
Illustration 8: La BSG dans Archive.org.....	59
Illustration 9: "L'énigme du vendredi" sur Facebook.....	67
Illustration 10: La Bpi sur Facebook.....	67
Illustration 11: La Sorbonne sur Facebook.....	67
Illustration 12: Page Wikisource.....	69